



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES

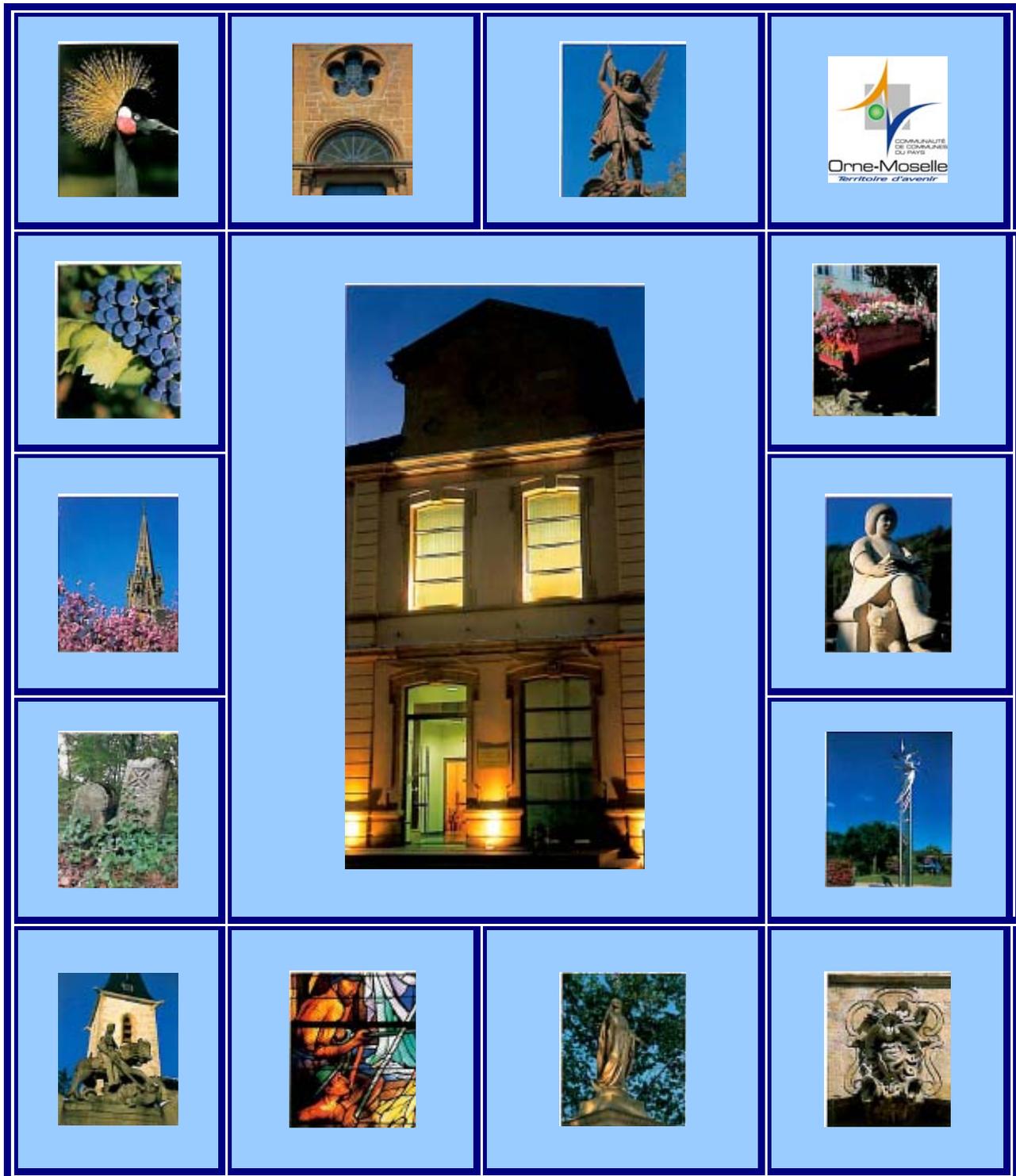
2007



SOMMAIRE

1. L'INSTITUTION COMMUNAUTAIRE	6
1.1 Présentation générale de la Communauté de communes	6
1.1.1 Historique	6
1.2 Activités des organes communautaires	9
1.2.1 Le Conseil de Communauté - Organe délibérant de la Communauté	9
1.2.2 Le Président - Organe exécutif de la Communauté	11
1.2.3 Le Bureau communautaire - Organe intermédiaire	11
1.2.4 L'Administration de la Communauté	13
2. ACTIONS ET PROJETS MIS EN ŒUVRE AU COURS DE L'ANNEE 2006	15
2.1 Actions et projets dans le cadre des cinq domaines de compétence de la CCPOM	15
2.1.1 L'aménagement de l'espace	15
La création d'une Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaires en vue du développement du Parc d'activité communautaire « Champelle »	16
La création d'une zone d'aménagement concerté en vue de la création d'un parc d'activités communautaire sur le site de « Ramonville »	17
L'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale — S.Co.T	19
Le Projet de Territoire	21
Le Service d'Information géographique (S.I.G)	22
Le service d'Instruction des Autorisation d'Urbanisme (S.I.A.U)	25
Partenariat avec l'AGURAM	28
2.1.2 Le Développement économique	29
Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine »	30
Parc d'activités communautaire « Champelle »	33
Parc d'activités communautaire « Deux Rivières »	34
Partenariats	35
L'emploi sur les Parcs d'activités communautaires	38
Taxe professionnelle de zone perçue sur les Parcs d'activités communautaires	39
2.1.3 La Protection et la mise en valeur de l'environnement	40
Le Plan Paysage	41
La Gestion des pelouses calcaires de la Vallée de l'Orne par pâturage ovin	43
L'observatoire de l'Environnement	45
L'Accompagnement paysager des grandes infrastructures routières et Mise en Valeur des principales entrées du territoire communautaire	46
Aménagement des Berges de l'Orne	49
Aménagement des Berges de l'Orne (suite)	50
2.1.4 La gestion, l'élimination et la valorisation des déchets	51
2.1.5 La politique du logement	52
Opération Ravalement de façades	53
L'observatoire de l'Habitat – Numéro 2	54
Diversification de l'offre de logements	56
L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	57
L'Espace Info Energie	59
2.2 Actions transverses	60
2.2.1 Communication	60
Soutien de la CCPOM aux manifestations	61

Magazine ENJEUX	62
Le Guide – Le Fil Bleu de l’Orne.....	63
Reconduction de l’opération « Prêt à Poster »	64
2.2.2 Finances.....	65
LA STRUCTURE DES COMPTES 2007	65
LES RECETTES BUDGETAIRES ET LA FISCALITE COMMUNAUTAIRE	66
LES DEPENSES	68
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE	71
DU SERVICE PUBLIC D’ELIMINATION DES DECHETS	71
1 Les indicateurs techniques	71
1.1 La collecte des déchets	71
1.1.1- L’organisation de la collecte des déchets résiduels	71
Description du service.....	72
Les moyens matériels	72
Les moyens humains	72
Les tonnages collectés	72
Les unités d’œuvres en 2007.....	72
La sécurité.....	72
1.1.2- L’organisation de la collecte des autres déchets ménagers	72
1.1.2.1 La collecte sélective en porte à porte	73
Description du service.....	73
Différents types de matériaux sont collectés.....	73
Les moyens matériels.....	73
Les moyens humains.....	73
Les tonnages collectés.....	73
Les unités d’œuvre en 2007	73
1.1.2.2 L’apport volontaire	74
Les déchèteries	74
Les Points d’apport volontaire	88
Les Bennes à Déchets verts.....	88
1.2 Le Traitement des déchets	89
2 Les Indicateurs financiers	90
2.1 Les Dépenses	90
Le coût de la collecte et du traitement	90
Le coût de la collecte	90
Le coût du traitement	90
Le coût de la collecte sélective	91
Le coût du fonctionnement des déchèteries	91
2.2. Les Recettes	93



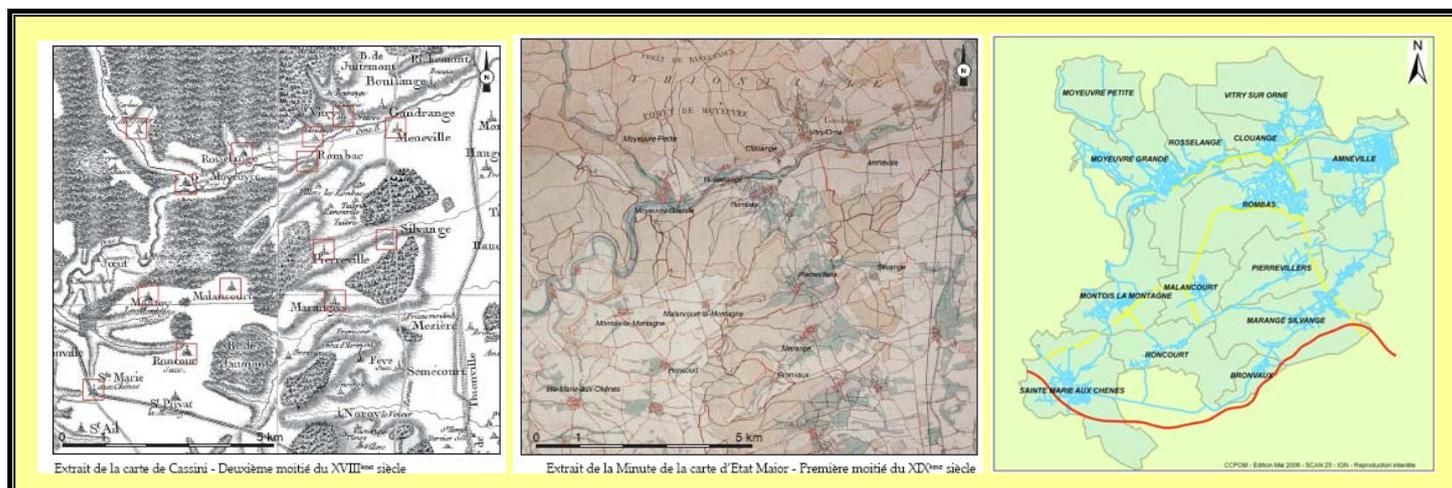
1. L'INSTITUTION COMMUNAUTAIRE

1.1 Présentation générale de la Communauté de communes

1.1.1 Historique

Constituée par arrêté préfectoral du 4 octobre 2000, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle regroupe 13 communes

AMNEVILLE, BRONVAUX, CLOUANGE, MARANGE SILVANGE, MONTOIS LA MONTAGNE, MOYEUVE GRANDE, MOYEUVE PETITE, PIERREVILLERS, ROMBAS, RONCOURT, ROSSELANGE, SAINTE MARTE AUX CHENES et VITRY SUR ORNE



pour une population totale de 53 227 habitants (52 792 habitants sans les doubles comptes).

Cette communauté s'est mise en place autour d'objectifs forts qui s'imposent à tous pour ce début de 21^{ème} siècle et qui façonneront inéluctablement le futur de ses habitants à l'horizon 2007-2010 :

- ✚ conduire à de nouvelles solidarités,
- ✚ à plus de travail en commun,
- ✚ pour des solutions plus globales.

C'est dans le respect de ces objectifs que les actions décrites dans ce rapport annuel d'activités ont été mises en œuvre au cours de l'année 2007.

Au cours de l'année 2007 et toujours dans le respect des objectifs précités, la Communauté de communes du Pays Orne Moselle a mené à son terme une procédure de modification de ses statuts.

Adoptée par délibération du Conseil de Communauté en date du 26 mars 2006, cette procédure a été entérinée par arrêté préfectoral du 28 Août 2007.

Elle comporte les modifications suivantes :

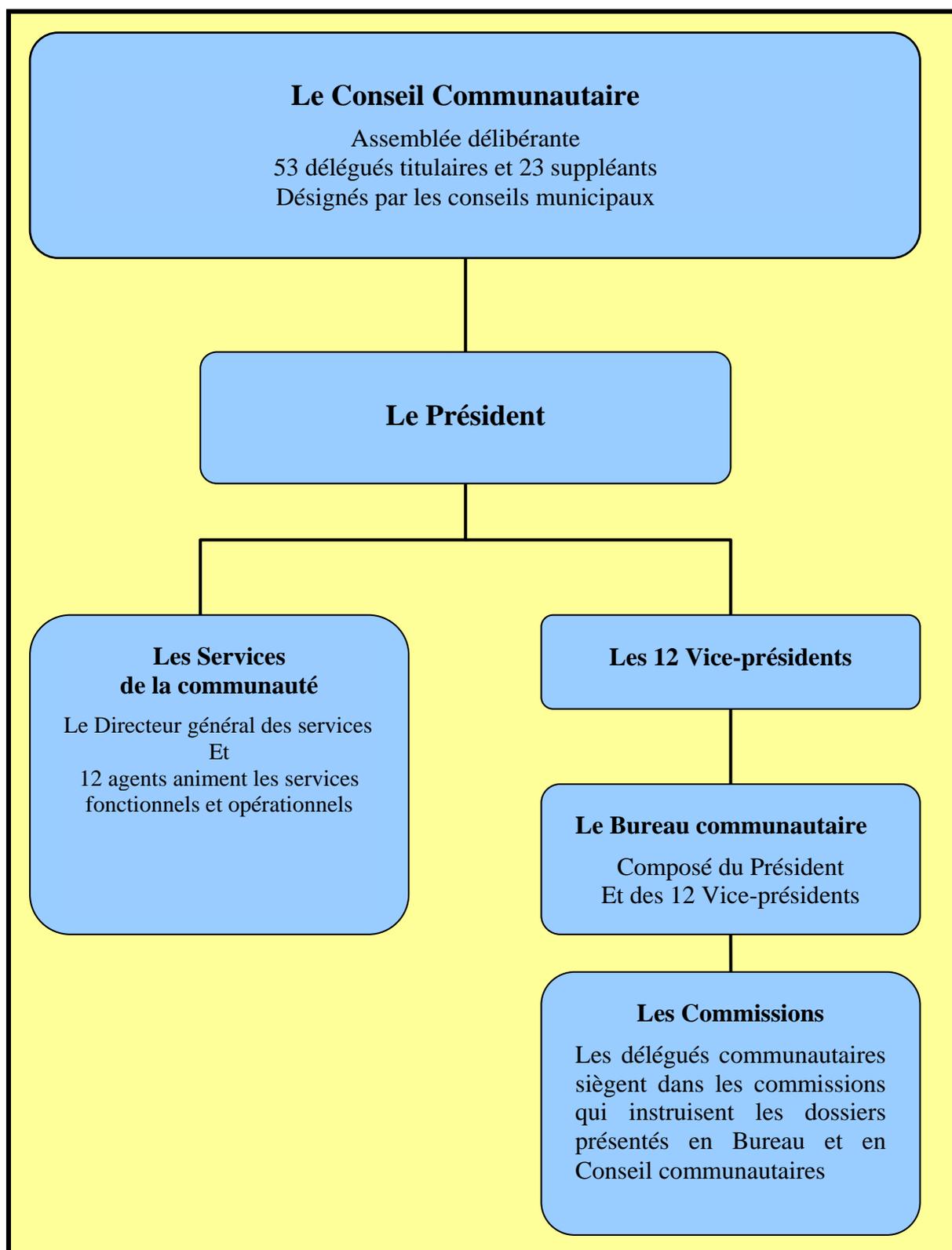
➤ En matière de compétences obligatoires

- La compétence « Aménagement de l'espace » a été modifiée en ce sens que les statuts prévoient désormais la création « **de** » ZAC et non plus « d'une » seule,
- Compétence « Développement économique » : le reversement annuel par la CCPOM aux communes d'implantation d'un montant équivalent aux Taxes sur Foncier bâti perçues par la CCPOM pour les entreprises sises leur territoire (qui résultait d'une erreur de rédaction des statuts internes a été supprimée.

➤ En matière de compétences optionnelles

- La compétence « Protection et Mise en valeur de l'Environnement » a été étendue à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement en application du décret n°2006-361 du 24/03/2006
- La compétence « Gestion et Valorisation des déchets » a également été modifiée en ce sens que les statuts prévoient désormais la création « **de** » déchetteries et non plus « d'une » seule,
- La compétence « Politique du logement d'intérêt communautaire » intègre désormais « la mise en œuvre des programmes d'actions »
- La compétence « Communication », et plus précisément sa thématique destinée à favoriser l'identité communautaire par une stratégie de communication, introduit par ailleurs l'élaboration et la mise en œuvre d'une charte communautaire du mobilier urbain.

1.1.2 Organigramme fonctionnel



1.2 Activités des organes communautaires

1.2.1 Le Conseil de Communauté - Organe délibérant de la Communauté

Le Conseil de Communauté est composé de 53 conseillers titulaires et 23 conseillers suppléants, élus pour six ans par les conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes.

Une représentation équilibrée est assurée en son sein puisque chaque commune y est représentée par un nombre de délégués titulaires et suppléants proportionnel à son importance démographique:

Conseillers Titulaires :

- ✚ 2 représentants au minimum par commune (tranche de 0 à 1 999 habitants),
- ✚ 1 siège par excès, par tranches progressives
 - 1 000 de habitants (de 2 000 à 2 999 habitants),
 - 1 500 habitants (de 3 000 à 5 999 habitants),
 - 2 000 habitants (de 6 000 à 9 999 habitants),
 - 5 000 habitants (au dessus de 10 000 habitants).

Conseillers Suppléants

(Siègent au Conseil de Communauté, avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des titulaires)

- ✚ 1 suppléant pour la tranche de 0 à 2 999 habitants,
- ✚ 2 suppléants pour la tranche de 3 000 à 5 999 habitants,
- ✚ 3 suppléants au dessus de 6 000 habitants.

Répartition des 53 conseillers titulaires et des 23 conseillers suppléants

COMMUNES	53 Titulaires		23 Suppléants	
	Nbre	Noms	Nbre	Noms
AMNEVILLE	7	M. MUNSCH Mme BELLONI. M. ZIMOH, 2 ^{ème} VP M. BRUXMEIER Mme KLEIN M. KOLATA M. FREMERY	3	Mme GREVEN M. MITIDIERI M.SCHMIT
BRONVAUX	2	M. ARGUELLO, 12 ^{ème} VP M. FAVIER	1	M. FABISZ
CLOUANGE	4	M. DIEDRICH, 1 ^{er} VP M. MANFRIN M. MULLER Mme FERRARI	2	Mme PRIEUR Mme GENCO
MARANGE-SILVANGE	5	M. BRUM M. PIERRE M. MULLER, 6 ^{ème} VP M.MEOCCI M. LALLIER	2	Mme ORTOLANI Mme ROSE
MONI' OIS-LA-MONTAGNE	3	M. VOLLE, 9 ^{ème} VP M. CUCCIA M. EBERSOLD	1	M. ALBERTINI
MOVEUVRE-GRANDE	7	M. DROUIN, 3 ^{ème} VP M. SANTARONI A. M. RJZZOTI M. SCHMITT M. SANTARONI M. Mme HUMBERT M. ROVIERO	3	M. CUCCO Mme MUGGEO M. SCHVEIZER P.
MOVEJVRE-PETITE	2	M. JUNG, 10 ^{ème} VP Mme CASTAGNA	1	Mme FURSTNER (anciennement M. SCHWEIZER P.)
PIERREVILLERS	2	M. SERREDSZUM, 8 ^{ème} VP M. PELIZARI	1	M. HIEULLE
ROMBAS	8	M. FOURNIER, Président M. PIERON M. BARTHELEMY M. GIAVOLI M. BRAUNSHAUSEN M. VADLINGER Mme UHLENBUSCH	3	M. MONACO M. KURZMANN M. VEGLIA
RONCOURT	2	M. HALTER, 11 ^{ème} VP M. BALTIERI	1	Mme STAEHLE
ROSSELANGE	4	Mme SIEFMANN M.LUCONI, 5 ^{ème} VP M. SCHONS M. MATELIC	.2	Mme CLAUSS M. DI GIANDOMENICO
SAINTE MARIE AUX CHENES	4	M. KLAMMERS M. WATRIN, 4 ^{ème} VP M. SUBTIL Mme CADONA	2	M. MULLER Mme WEBER
VITRY SUR ORNE	3	M. CORRADI, 7 ^{ème} VP M. WEYANT M. LAZARUS	I	Mme PIET

Le Conseil de Communauté «*règle par ses délibérations, les affaires de la Communauté* ». C'est ainsi qu'il se prononce sur toutes les décisions importantes engageant la Communauté : vote du budget et du compte administratif, définition des grandes orientations de la communauté, adhésion de nouvelles communes, modification des statuts,...

En 2007, le Conseil de Communauté s'est réuni cinq fois.

Par leur forte participation aux réunions du Conseil de Communauté, les conseillers communautaires ont montré leur attachement au bon fonctionnement de la structure.

Le Conseil de Communauté a adopté 21 délibérations qui se répartissent comme suit:

	Nombre de Délibérations						
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
ADMINISTRATION GENERALE	7	5	2	2	3	-	-
FINANCES - PERSONNEL	20	19	15	13	15	13	18
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	6	3	4	1	-	-	-
ENVIRONNEMENT – O.M.	4	1	6	2	2	-	-
ELECTION – DESIGNATION	3	-	1	1	-	-	-
HABITAT – LOGEMENT	1	-	1	-	-	-	-
AMENAGEMENT DE L'ESPACE	1	2	2	1	3	7	1
AVENIR DE LA COMMUNAUTÉ	-	-	-	-	-	3	2

1.2.2 Le Président - Organe exécutif de la Communauté

Elu par les conseillers communautaires pour 6 ans, il prépare et exécute les délibérations du Conseil de Communauté, au premier rang desquelles figure le budget, et organise les débats.

Le Conseil de Communauté lui a délégué une partie de ses attributions conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président a, dans le cadre de cette délégation, pris 32 décisions au cours de l'année 2007.

1.2.3 Le Bureau communautaire - Organe intermédiaire

Entre l'organe délibérant et l'organe exécutif, le Bureau communautaire est composé, dans le respect des dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et des Statuts de la Communauté, du Président et de 12 Vice-présidents.

Chaque Commune est ainsi représentée par un membre au Bureau Communautaire.

L'existence d'un Bureau communautaire au sein des E.P.C.I. présente une double finalité:

- ✚ permettre à un organe «léger » de prendre rapidement des décisions, l'organe délibérant étant plus difficile à réunir en raison du nombre important de délégués à convoquer et du formalisme qui encadre son fonctionnement,
- ✚ faire partager entre plusieurs personnes (représentant des intérêts communaux qui peuvent parfois être divergents) des prérogatives relevant de l'organe délibérant.

C'est ainsi que le Bureau Communautaire a reçu délégation du Conseil de Communauté conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales.

Composition du Bureau de la CCPOM

- ✚ Président : **M. FOURNIER Lionel**
- ✚ 1^{er} Vice Président: **M. DIEDRICH Claude**, Développement Economique
- ✚ 2^{ème} Vice Président: **M. ZIMOGH Jean-Marie**, Environnement (gestion, élimination et valorisation des déchets)
- ✚ 3^{ème} Vice Président : **M. DROUIN René**, Logement et Cadre de Vie
- ✚ 4^{ème} Vice Président: **M. WATRIN Roger**, Environnement (Protection et mise en valeur de l'environnement)
- ✚ 5^{ème} Vice Président : **M. LUCONI Yves**, Finances et Personnel
- ✚ 6^{ème} Vice Président: **M. MULLER Yves**, Communication et Information
- ✚ 7^{ème} Vice Président: **M. CORRADI Luc**, Avenir de la Communauté de Communes (Charte de développement)
- ✚ 8^{ème} Vice Président : **M. SERREDSZUM Jean-Marie**, Projets, infrastructures, Travaux
- ✚ 9^{ème} Vice Président: **M. VOLLE Michel**, Avenir de la Communauté de Communes (Aménagement de l'espace, Schéma directeur, ZAC, Réserves foncières)
- ✚ 10^{ème} Vice Président: **M. JUNG Ferdinand**, Environnement
- ✚ 11^{ème} Vice Président : **M. HALTER Marcel**, Instruction des autorisations d'urbanisme
- ✚ 12^{ème} Vice Président: **M. ARGUELLO Hervé**, Système d'information géographique

Le Bureau s'est réuni à douze reprises au cours de l'année 2007 et a adopté 92 décisions qui se répartissent comme suit

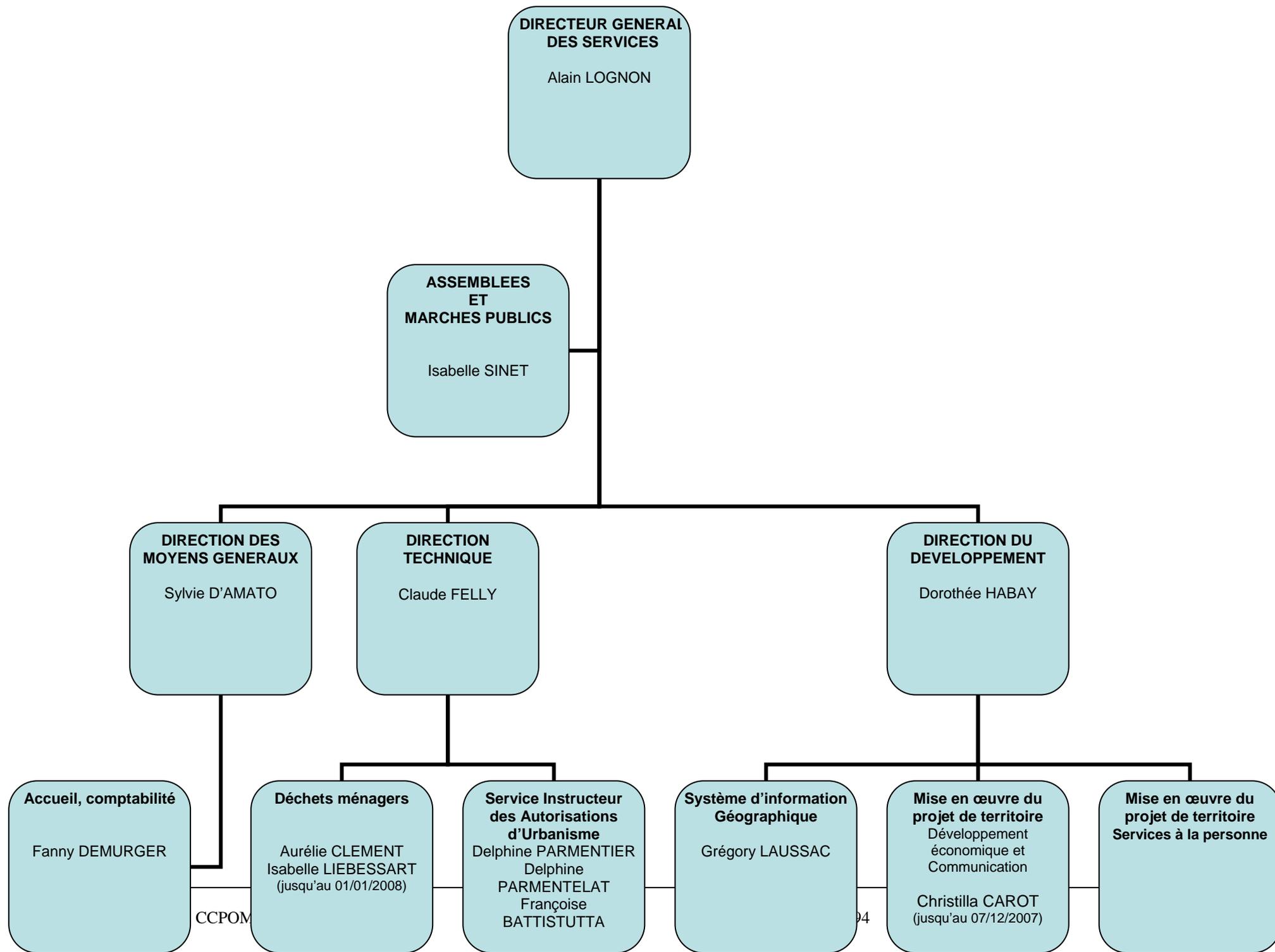
	Nombre de Décisions						
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
ADMINISTRATION GENERALE	2	4	12	9	1	1	1
FINANCES - PERSONNEL	3	7	2	8	3	3	8
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	9	48	30	32	29	32	35
ENVIRONNEMENT – O.M.	3	26	17	11	12	29	18
NOUVELLES TECHNOLOGIES	1	1	1	-	1	3	-
COMMUNICATION	1	2	-	-	-	-	-
LOGEMENT – CADRE DE VIE	-	3	5	8	13	15	16
AMENAGEMENT DE L'ESPACE	1	6	3	10	9	9	14
AVENIR DE LA COMMUNAUTÉ	-	-	-	-	-	4	-

1.2.4 L'Administration de la Communauté

Placée sous l'autorité du Président et dirigée par le Directeur Général des Services, l'Administration de la Communauté de communes met en application les délibérations du Conseil de Communauté et les décisions du Bureau Communautaire et du Président.

L'organisation interne de cette administration est décrite dans l'organigramme figurant à la page suivante.





2. ACTIONS ET PROJETS MIS EN ŒUVRE AU COURS DE L'ANNEE 2006

Ces actions et ces projets ont été mis en œuvre dans le cadre des cinq domaines de compétences, qui délimitent le champ d'action de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, ainsi que dans le cadre d'action transverses.

2.1 Actions et projets dans le cadre des cinq domaines de compétence de la CCPOM

2.1.1 L'aménagement de l'espace

Ce bloc de compétences comprend :

- ✚ la création de Z.A.C. d'intérêt communautaire,
- ✚ l'étude d'emplacements réservés pour les gens du voyage,
- ✚ la mise en œuvre d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement définissant les axes stratégiques, les enjeux fondamentaux ainsi qu'un plan d'actions pluriannuel,
- ✚ l'élaboration du schéma de cohérence territoriale.

OPERATIONS MISES EN ŒUVRE EN 2007

La création d'une Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaires en vue du développement du Parc d'activité communautaire « Champelle»

La création d'une zone d'aménagement concerté en vue de la création d'un parc d'activités communautaire sur le site de «Ramonville»

L'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale — S.Co.T

Le Projet de Territoire

Le Service d'Information géographique (S.I.G)

Le service d'Instruction des Autorisation d'Urbanisme (S.I.A.U)

Partenariat avec l'AGURAM

La création d'une Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaires en vue du développement du Parc d'activité communautaire « Champelle»

La ZAC de Champelle été créée par décision communautaire du 26 Juin 2003.

Située sur la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes, elle couvre une superficie de 39ha en bordure de l'autoroute A4 et en prolongement d'une zone industrielle existante. Le projet prévoit notamment l'accueil d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de logistique.

Le public a pu prendre connaissance du dossier de la ZAC lors de permanences organisées en mairies de Sainte-Marie-aux-Chênes du 17 janvier ay 28 janvier 2005. Il n'y a eu ni remarque, ni visite en mairie. Le projet n'a donc pas rencontré d'avis défavorable.

La CCPOM a tiré le bilan de cette concertation en novembre 2006.

Le dossier d'autorisation au titre du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau) a été achevé en 2006.

Dans le cadre de l'établissement du dossier au titre de cette loi, la DDASS, consultée pour avis, impose l'avis d'un hydrologue agréé sur le projet (janvier 2007).

Le dossier « Police des eaux », complété par le rapport de l'hydrologue a été transmis à la DDAF.

Sur les exigences ce cette dernière, les rejets de la ZAC Champelle et ceux de la zone d'activités de Sainte-Marie-aux-Chênes, deux zones contigües, doivent faire l'objet de dossiers de régularisation.

Deux bureaux d'Etudes ont été sélectionnés pour l'établissement de ces dossiers de déclaration et de régularisation.

Le SIAOA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Orne Aval) est le gestionnaire du réseau d'assainissement de la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes.

La réalisation de ces études a nécessité la mise en place d'une convention tripartite, établies entre le SIAOA, la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes et la CCPOM, qui fixe les engagements et obligations de chacune des parties.

L'instruction de ces dossiers est en cours et l'évolution, du dossier ZAC, est subordonnée aux conclusions émises dans le cadre de cette instruction.

La finalité » du dossier ZAC est également subordonnée a l'approbation de la révision du PLU de Sainte-Marie-aux-Chênes.

La création d'une zone d'aménagement concerté en vue de la création d'un parc d'activités communautaire sur le site de «Ramonville»

Il s'agit là de mettre en place les instruments d'urbanisme indispensables pour aboutir dans les meilleures conditions, à la création de cette nouvelle zone de développement économique.

Les études préalables confiées à l'atelier d'urbanisme et de paysage « G.I.E. Espace » ont permis d'élaborer une esquisse sur les possibles fonctionnements et organisations de la zone.

Cette esquisse a servi de base à la procédure de « Zone d'Aménagement Concerté – ZAC » qui a été mise en œuvre en 2003.

Ce parc, qui s'étend sur une superficie de près de 80ha entre l'actuelle RN52 et le projet de VR52, sera divisé en trois secteurs :

- ✚ au Nord, à la sortie de Rombas, un secteur destiné aux activités commerciales,
- ✚ au centre, un secteur réservé aux PME et PMI,
- ✚ au Sud, un secteur à la fois ludique (avec des activités sportives) et orienté vers des activités de services.

Lors de sa séance du 20 Février 2003, le Conseil communautaire a décidé de mettre œuvre une procédure de « ZAC » pour l'aménagement de ce parc d'activités. Le dossier de création de la ZAC a été approuvé par le Conseil communautaire lors de sa réunion du 12 octobre 2004.

Ce dossier précise :

- ✚ le périmètre de la ZAC,
- ✚ son mode de réalisation,
- ✚ le programme global des constructions,
- ✚ une étude d'impact de la zone sur son environnement.

La concertation a été organisée du 6 au 17 Décembre 2004 inclus, dans les mairies de Rombas, Pierrevillers et Marange-Silvange.

La CCPOM a tiré le bilan de cette concertation en Novembre 2006. Le projet n'a pas rencontré d'avis défavorable.

Le plan directeur d'aménagement de zone et un projet de répartition des activités par secteur ont été finalisés en 2006.

Les études concernant le dossier de réalisation et le dossier « loi sur l'eau » devront être menées conjointement aux études de la RN 52 et de la VR52 (étude hydraulique pour déterminer la situation des bassins de rétention le long de la VR52 par exemple).

Au préalable, suivant le tracé retenu pour la VR52, une modification du périmètre de la ZAC et donc du dossier de création pourrait s'avérer nécessaire (procédure de 4 à 6 mois).

En parallèle les études sur le PLU de Pierrevillers se sont poursuivies.

La création d'une zone d'aménagement concerté en vue de la création d'un parc d'activités communautaire sur le site de «Ramonville» (suite)

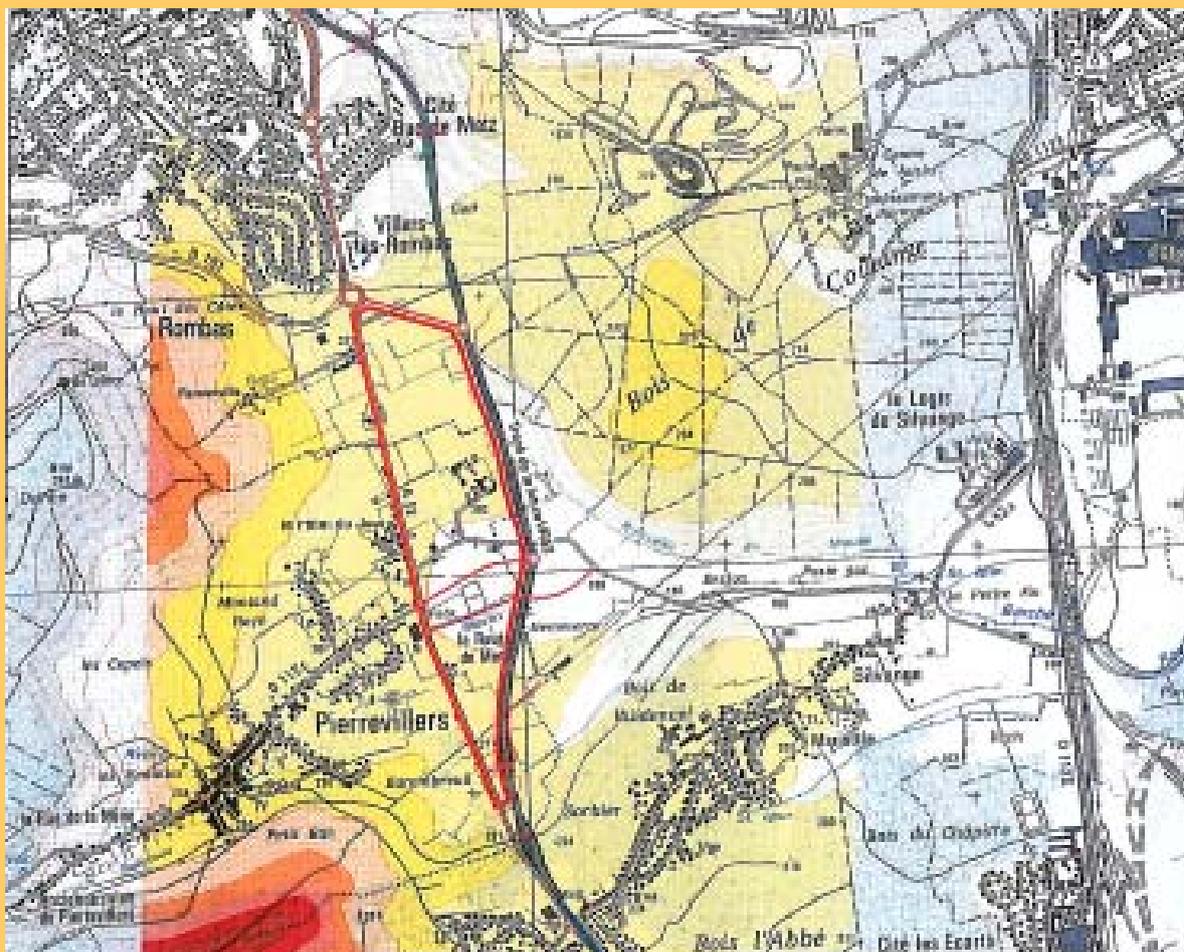
La Commune de Pierrevillers a arrêté son projet de PLU par délibération du Conseil municipal du 12 Septembre 2007 et transmis ce dernier, pour avis, au Syndicat mixte d'élaboration et de suivi du SCoT de l'Agglomération messine ».

Les premières remarques, relatives à ce dossier et concernant la ZAC de Ramonville, font état de la nécessité d'une modification de certains zonages.

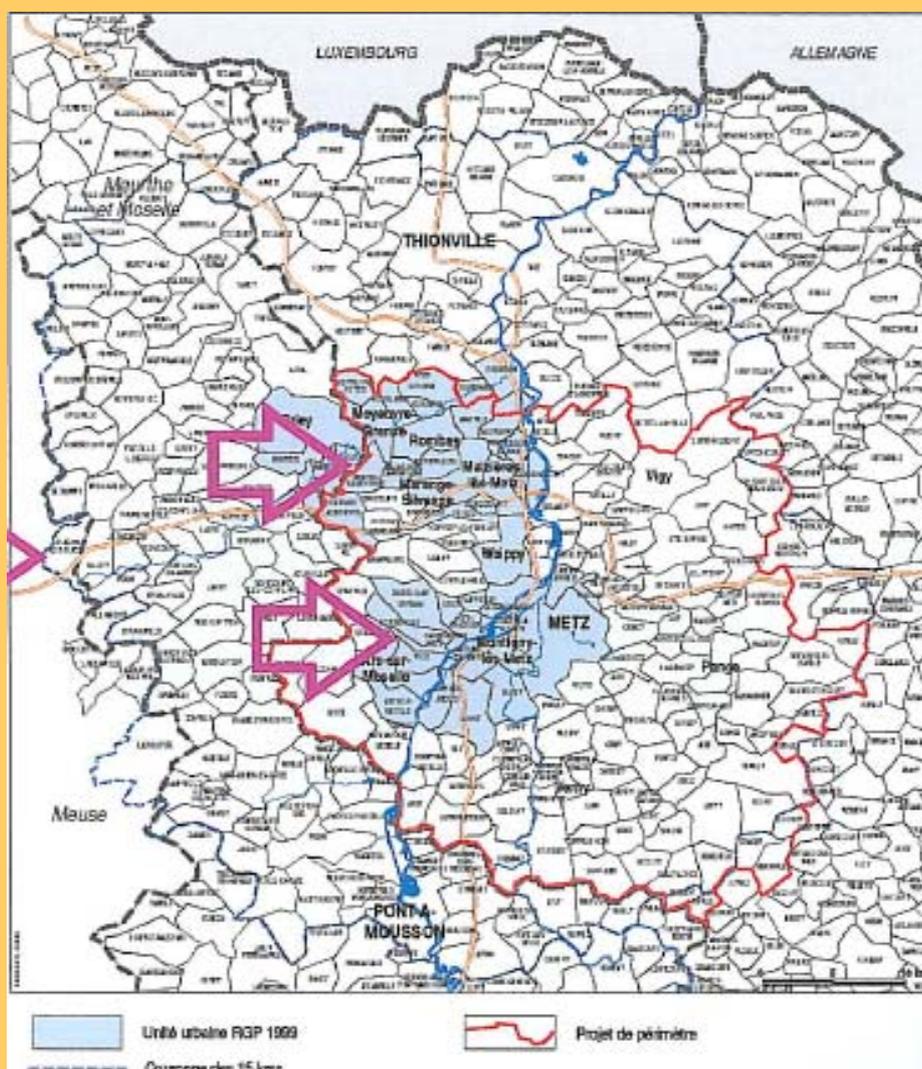
Le périmètre de la ZAC englobe des zones agricoles (NC et NCa) et des zones d'urbanisation future (1 NAX).

Or, il semble que la délimitation du périmètre opérationnel de la ZAC ne serait pas en cohérence avec les orientations de la DTA des bassins miniers Nord-Lorrains avec laquelle le SCoT devra être compatible et qui prévoit une coupure verte à préserver pour le maintien de corridors écologiques entre le bois de la plaine et les bois de la côte.

Il convient, à cet effet, d'attendre les conclusions définitives de ce syndicat pour les transcrire dans ce document et évaluer leur impact sur le projet.



Cette compétence va permettre à la CCPOM de participer à l'élaboration du SCoT de l'Agglomération messine pour laquelle un syndicat mixte a été créé par arrêté préfectoral du 20 octobre 2006 (modifié par arrêté du 24 janvier 2007).



Le schéma de cohérence territoriale :

- ✚ est un **document d'urbanisme**, qui a été mis en place par la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » (Loi SRU) de décembre 2000, il vient remplacer les anciens Schémas Directeurs (SDAU),
- ✚ est un **document de planification** stratégique intercommunale, devant permettre, au niveau des agglomérations et des aires urbaines, de mettre en cohérence les politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacement et d'équipements commerciaux, d'environnement...
- ✚ est un **document s'imposant aux PLU** (Plan local d'urbanisme), **PLH** (Programme local d'habitat) **PDU** (plan de déplacement urbains) et **SDC** (Schéma de développement commercial) au nom du principe de compatibilité.

Le périmètre du syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine, qui correspond au périmètre du SCoT de l'Agglomération messine fixé par arrêté préfectoral du 31 Décembre 2002, comprend :

- ✚ 11 E.P.C.I. : la CA2M, la CC du Pays Orne Moselle, la CC du Sillon mosellan, la CC de Maizières-Lès-Metz, la CC du Val de Moselle, la CC du Vernois, la CC du Haut Chemin, la CC de Rémillly et Environs, la CC du Val Saint-Pierre et des communes d'Accueil de l'Aéroport de Lorraine et la CC du Canton de Pange,
- ✚ Et une commune isolée : Les Etangs.

La Communauté de communes du Pays Orne Moselle est représentée par :

✚ 6 délégués titulaires

- M. FOURNIER
- M. VOLLE
- M. DROUIN
- M. BRUM
- M. DIEDRICH
- M. KLAMMERS

✚ 6 délégués suppléants

- M. CORRADI
- M. ZIMOGH
- M. SERREDSZUM
- M. MATELIC
- M. HALTER
- M. ARGUELLO

Désignés par le Conseil communautaire du 16 Juin 2006 (délibération n°2006-15).

Le Comité du Syndicat mixte s'est réuni pour la première fois le 19 mars 2007 afin de procéder à l'élection du Président et des membres du Bureau.

Il s'est ensuite réuni à plusieurs reprises afin :

- ✚ D'émettre un avis dans le cadre de procédures d'élaboration de P.L.U.
- ✚ Et de statuer sur les demandes de dérogations au titre de l'article L122-2 du Code de l'Urbanisme concernant les projets de révision de POS et de PLU.

Le Projet de Territoire

La mise en œuvre du projet de territoire, adopté par le Conseil communautaire lors de sa séance du 12 Octobre 2005 sous la forme d'un « document cadre » de l'action de la Communauté de communes à court, moyen et long termes, s'est poursuivie en 2007 :

<i>Mettre en œuvre une stratégie d'accueil des entreprises sur le territoire</i>	Mise en place d'un observatoire économique	<i>En complément de l'observatoire économique réalisé en 2006, l'AGURAM a réalisé en 2007 un observatoire des Zones d'Activités recensant l'ensemble des zones d'activités développées sur le territoire ainsi que les disponibilités sur ces dernières.</i>
	Promouvoir les capacités économiques du territoire	<i>La CCPOM a adhéré au Club entrepreneurial situé à Joef afin de permettre un accompagnement des PME PMI par une structure compétente. La CCPOM travaille également avec HOMEGAL et la PFIL pour accompagner les porteurs de projets économiques. Un annuaire des activités du territoire est en cours de réalisation, ce dernier sera accessible via le site internet de la CCPOM.</i>
<i>Mise en œuvre du PLH</i>	OPAH	<i>Le bureau communautaire s'est prononcé favorablement sur le principe de lancer une OPAH en 2007. Une modification des statuts a été mise en œuvre afin de permettre à la CCPOM de piloter un tel projet.</i>
	Ravalement de façades	<i>L'opération s'est poursuivie en 2007 avec des réunions de la commission d'attribution des subventions tous les 1^{ers} lundi du mois.</i>
	Etude pour la création d'aires d'accueil des gens du voyage	<i>Des propositions d'aménagement pour le site de Rombas ont été faites. Les autres avant-projets seront réalisés dès que les communes auront notifié à la Communauté de Communes leur choix de site d'implantation pour leur aire d'accueil.</i>
<i>Valoriser l'environnement</i>	Concevoir et mettre en place un plan paysage	<i>Le plan paysage a été élaboré durant toute l'année 2007 grâce au travail du bureau d'études retenu mais également des groupes formés autour de ce projet et des réunions du comité de pilotage.</i>
<i>Favoriser l'identité communautaire</i>	Labelliser certaines manifestations porteuses en termes d'images pour la CCPOM	<i>Conventions passées pour le SMIVO, la Marche du Cœur, le Carnaval de Rosselange, le Circuit de Lorraine, l'open de tennis à Amnéville, les Estivales 2007, la Fête de la St Laurent, la Fête de la vigne, Marange texas, la petite Semaine du Rire et l'expositon d'aéromodelisme.</i>
	Favoriser la mise en réseau de l'offre culturelle : bibliothèque, médiathèque, école de musique,...	
	Valoriser et optimiser la communication vers la population à travers « Enjeux »	<i>Edition de l'enjeux n°7 en février 2007 et l'enjeux n°8 en juillet 2007. le magazine a été redéfini avec la commission communication. Désormais le magazine intercommunal a une maquette fixe avec des couleurs repères et un panel de rubrique mobilisable selon les besoins.</i>
<i>Définir une politique en faveur des personnes âgées</i>	Réaliser une étude de besoins en matière de services et d'hébergement pour personnes âgées et faciliter la mise en réseau	<i>Dans le cadre du suivi animation du PLH et pour approfondir l'axe V : produire des réponses adaptées aux besoins en logements spécifiques, le bureau d'étude Aceif. St a réalisé un diagnostic et un programme d'actions sur cette thématique. Le rendu définitif a été présenté à l'automne 2007.</i>
<i>Engager des actions de développement touristique</i>	Réaliser et valoriser le projet Fil bleu de l'orne	<i>Les travaux de signalétique et de mise en lumière ont été réalisés en 2007. Par ailleurs, le guide autour de ce projet a été publié au cours du dernier trimestre 2007. .</i>
	Elaborer un diagnostic stratégique de développement touristique	

Le Service d'Information géographique (S.I.G)

Au cours de l'année 2007 plusieurs actions ont été mises en œuvre dans le cadre du développement du Système d'Information Géographique de la CCPOM.

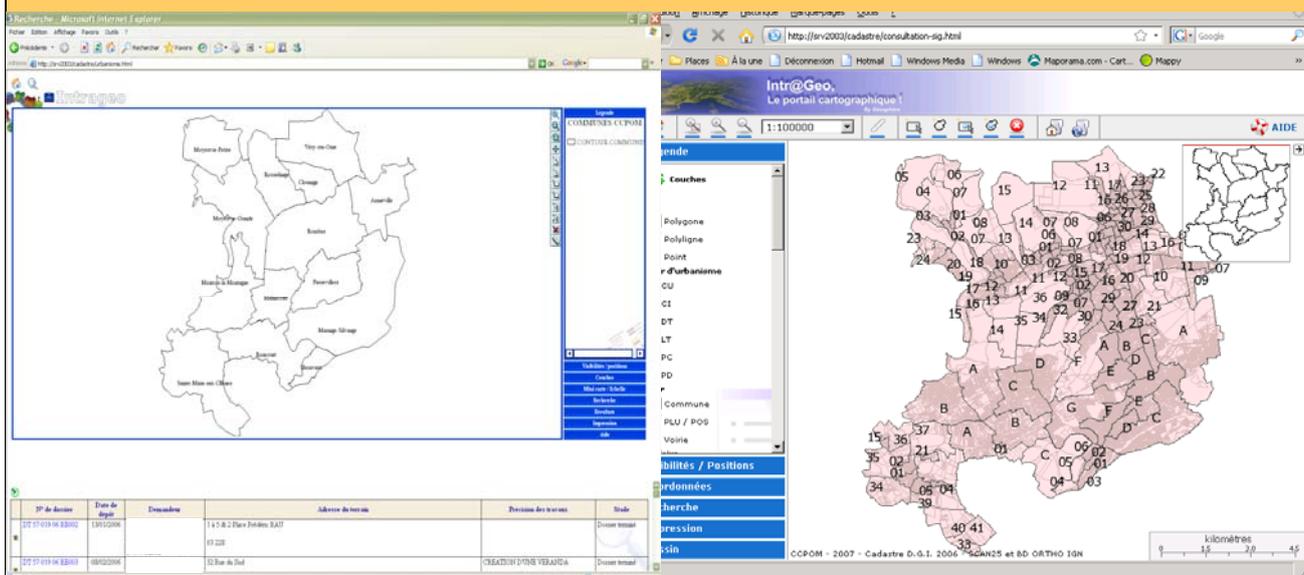
Gestion et mise à disposition des données sur Intragéo

L'outil extranet Intragéo a évolué de manière importante au cours de cette année 2007, tant au niveau de la quantité d'informations mise en ligne que par les mises à jour qui l'ont rendues, d'un avis unanime, plus stable et davantage ergonomique.

Concernant la mise en place des données, les données cartographiques d'urbanisme sur Intragéo (POS/PLU, PPRM, servitudes) ont été vérifiées et publiées.

Des jours de formation ont été dispensés aux personnels des communes pour une meilleure appréhension de l'outil. Toutes les communes ont reçu cette formation au moins une fois.

Ci-dessous les impressions écrans de l'évolution graphique de l'Intragéo.



Élaboration des protocoles

Plusieurs protocoles ont été établis.

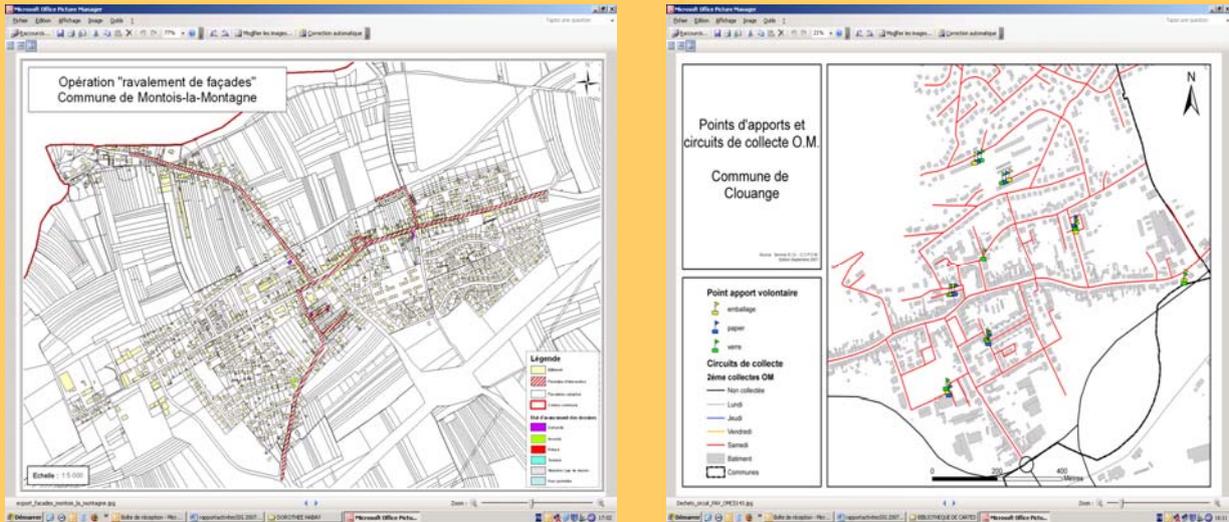
- le protocole d'utilisation du traceur pour les communes,
- celui des demandes de cartes.

Seules deux communes ont demandé l'édition de cartes : Clouange et Pierrevillers.

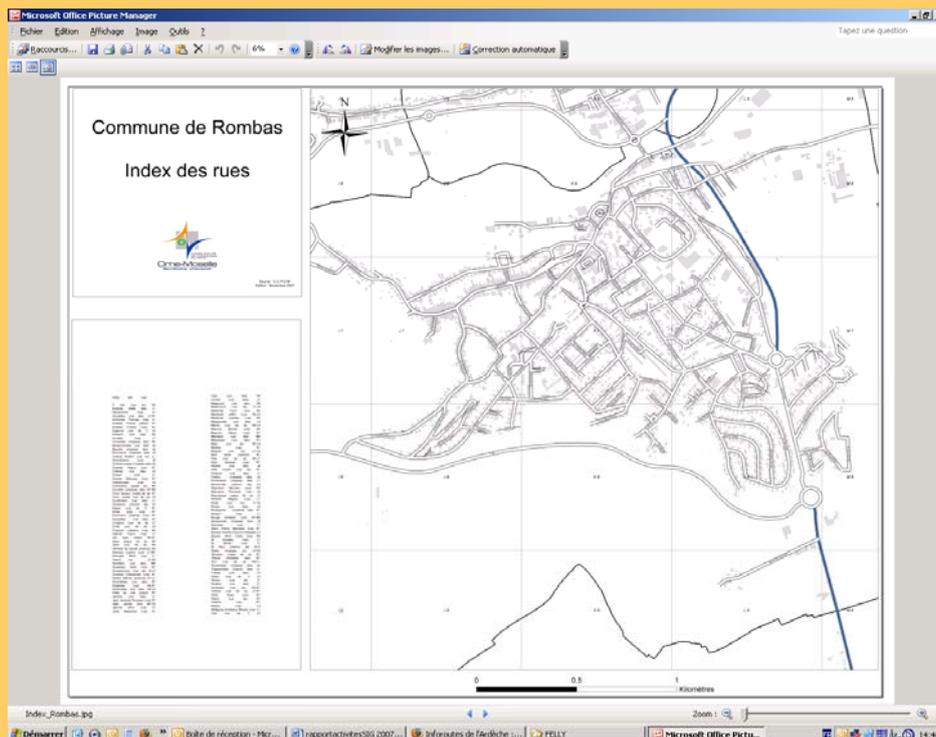
Le Service d'Information géographique (S.I.G) - (suite)

De nombreuses autres communes ont sollicité des cartes dans des formats inférieurs au format AO.

En effet, le SIG fournit des cartes pour les besoins des services de la CCPOM et des communes. Ces cartes concernent l'ensemble des compétences, notamment les ZAC, la voirie, le cadastre, le projet de subvention de ravalement de façades, l'Urbanisme avec l'impression des zones POS.



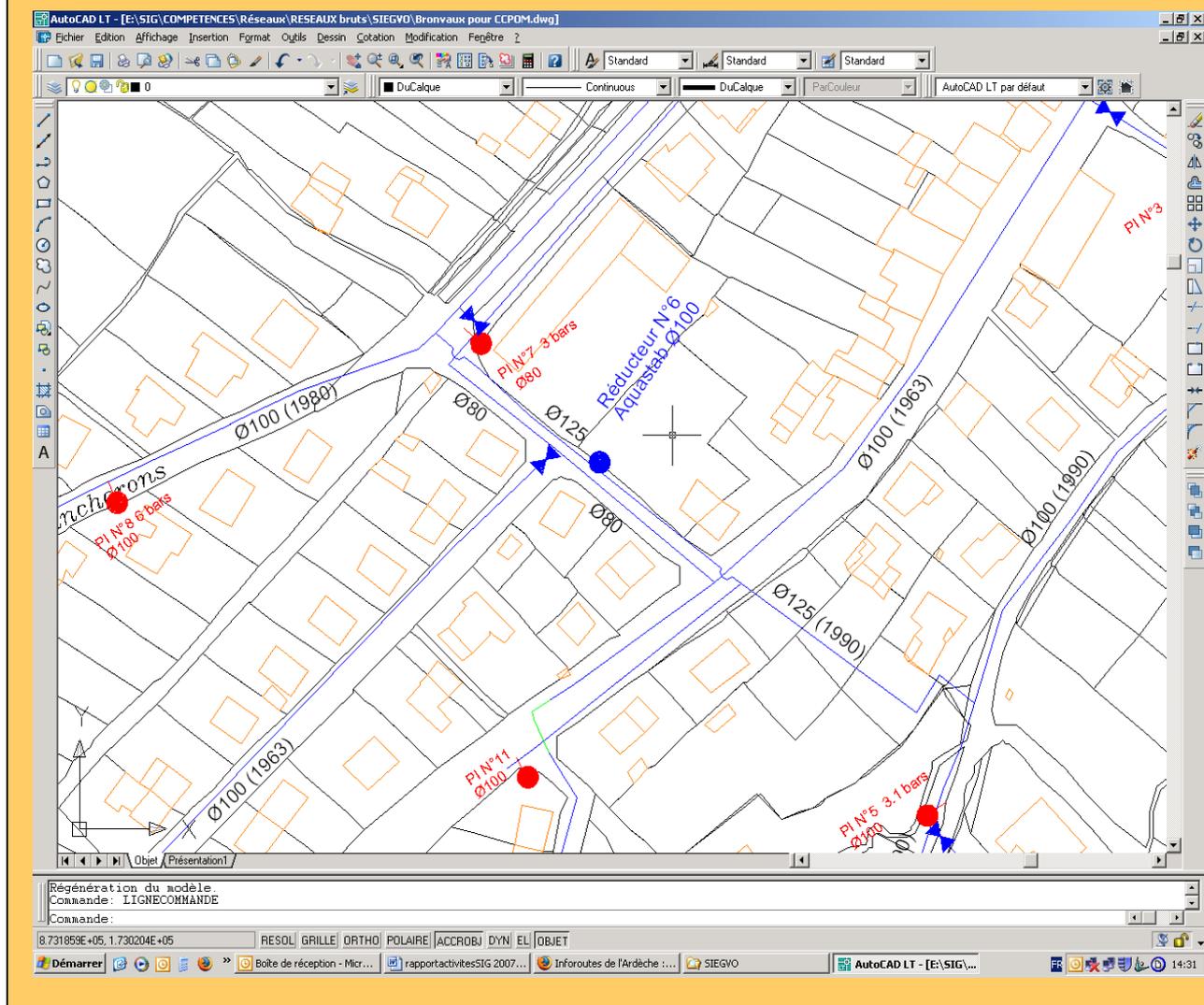
La création d'une bibliothèque de carte a été complétée par des cartes d'index par communes sur l'intranet des élus dont voici une illustration ci-dessous.



Mise en place de partenariats d'échanges avec les prestataires des réseaux d'eau et d'assainissement

Les gestionnaires de réseaux ont été contactés afin d'établir une convention d'échanges de données qui permet au service de disposer des données des réseaux pour la mise à disposition des communes via l'outil internet. Les données fournies par la société VEOLIA (réseau d'eau pour les communes de Moyeuve-Grande et Moyeuve-Petite et réseau d'assainissement pour les communes de Annéville (uniquement Malancourt), Bronvaux, Clouange, Marange-Silvange, Moyeuve-Grande et Moyeuve-Petite, Pierrevillers, Rombas, Rosselange, Vitry-sur-Orne) ont été intégrées en 2007 ainsi qu'une partie de celles fournies par le SIEGVO (réseau d'eau pour les communes d'Annéville (dont Malancourt), Bronvaux, Clouange, Marange-Silvange, Montois-la-Montagne, Pierrevillers, Rombas, Roncourt, Rosselange, Sainte-Marie-aux-Chênes et Vitry-sur-Orne).

La signature avec le SIAOA (réseau d'assainissement pour les communes de Montois-la-Montagne, Roncourt, Sainte-Marie-aux-Chênes) a été réalisée en début d'année 2008.



Le service d'Instruction des Autorisation d'Urbanisme (S.I.A.U)

Le Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) est opérationnel depuis le 1^{er} Janvier 2006. Depuis cette date, il procède à l'instruction des dossiers d'urbanisme, au traitement des taxes d'urbanisme et au suivi des dossiers contentieux.

+ Instruction des dossiers d'urbanisme

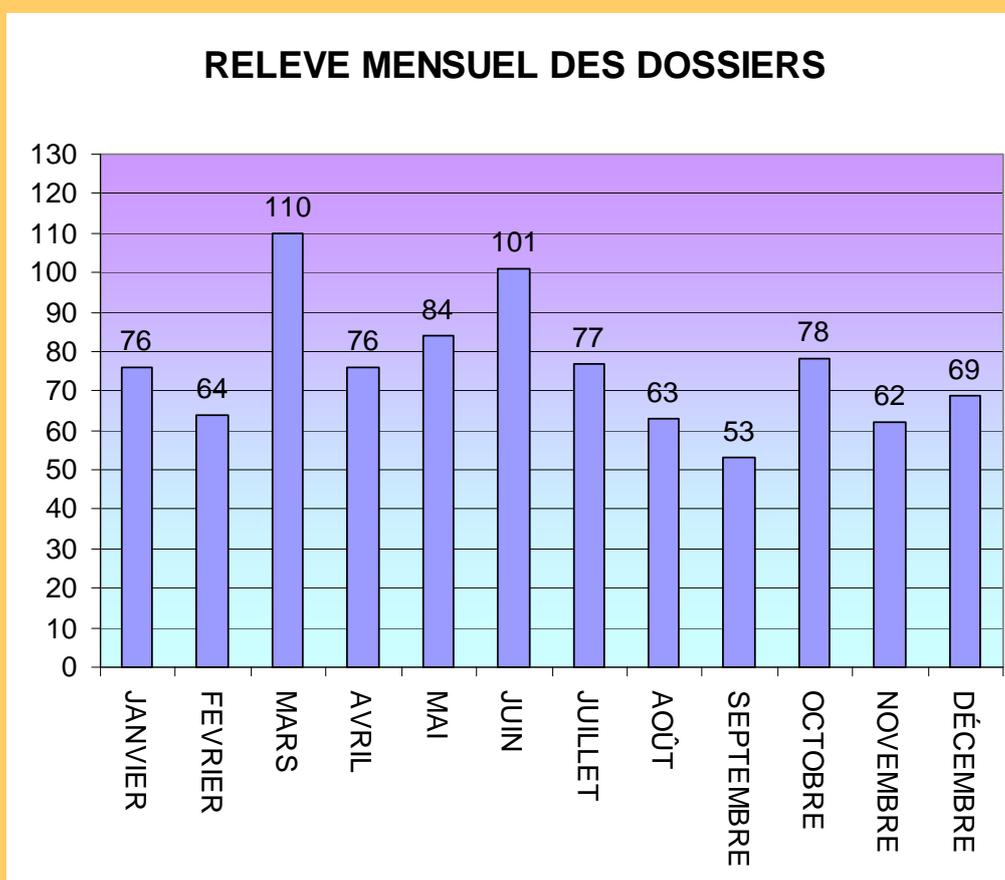
Le SIAU instruit cinq catégories de demandes d'autorisation d'urbanisme :

- Le permis de construire
- La déclaration de travaux (déclaration préalable depuis le 1^{er} Octobre 2007)
- Le certificat d'urbanisme
- L'autorisation de lotir (permis d'aménager depuis le 1^{er} Octobre 2007)
- Le permis de démolir,

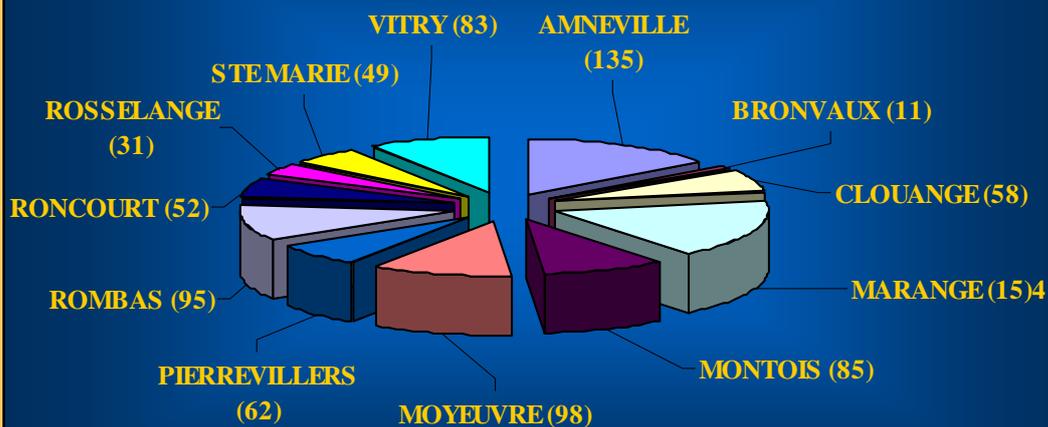
Et délivre les certificats de conformité.

En 2007, 913 demandes d'autorisation d'urbanisme ont été enregistrées par le service pour l'ensemble des treize communes membres de la Communauté de communes du Pays Orne Moselle.

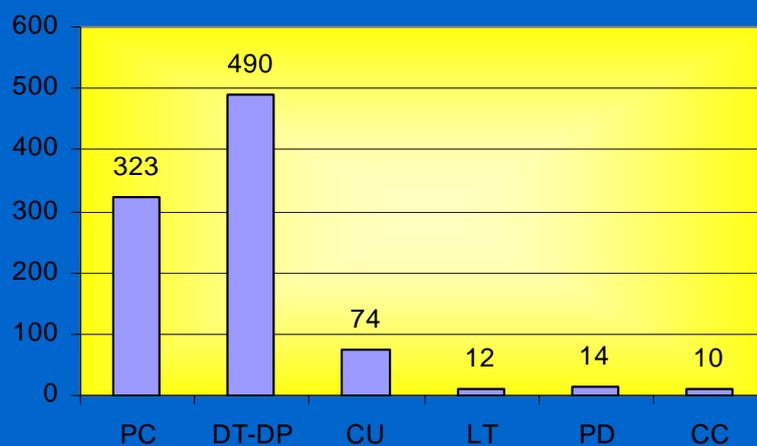
La répartition mensuelle de ces demandes toutes communes confondues, s'établit comme suit :



REPARTITION DES DOSSIERS PAR COMMUNES



REPARTITION DES TYPES DE DOSSIERS



LEGENDE

PC – Permis de construire

DT-DP – Déclaration de travaux – Déclaration préalable

CU – Certificat d'Urbanisme

LT – Lotissement

PD – Permis de démolir

CC – Certificat de conformité

+ Etablissement de l'assiette des taxes d'Urbanisme

Le SIAU établit l'assiette de trois taxes et une redevance d'urbanisme au profit du Conseil général (département) et des communes membres :

- La taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS) reversée au département,
- La taxe départementale pour le financement des dépenses des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement reversée au département (TDCAUE),
- La taxe locale d'équipement (TLE) reversée à chaque commune membre de la CCPOM
- La redevance d'archéologie préventive (RAP).

A cet effet, le SIAU établit les avis de taxation de ces trois taxes, les transmet au Trésor public qui se charge ensuite de procéder à leur recouvrement et de la reverser respectivement au Conseil général pour la TDENS et la TDCAUE, et aux communes membres pour la TLE.

En termes de gestion administrative et financière, cette activité correspond :

- Pour la TDENS : instruction de 321 dossiers représentant une masse financière globale de 412 045 € au profit du département,
- Pour la TDCAUE : instruction de 319 dossiers représentant une masse financière globale de 45 602 € au profit du département,
- Pour la TLE : instruction de 318 dossiers représentant une masse financière globale de 454 037 € au profit des communes membres de la CCPOM,
- Pour la RAP : instruction de 12 dossiers

+ Information et Renseignements aux communes membres et aux pétitionnaires

+ Mise en œuvre de la réforme du Code de l'Urbanisme

L'ordonnance du 8 Décembre 2005 a profondément modifié la partie du Code de l'Urbanisme relative aux permis de construire et aux autres autorisations d'Urbanisme.

Cette réforme est entrée en vigueur le 1^{er} Octobre 2007.

Elle avait pour objectif de simplifier le Code de l'Urbanisme en regroupant les différentes autorisations de construire, en améliorant les procédures d'instruction de ces autorisations et en apportant une meilleure garantie de respect des délais d'instruction.

Afin de mettre en place efficacement cette nouvelle législation le SIAU à procéder à :

- La préparation des nouveaux documents de travail
- L'adaptation du logiciel d'Urbanisme,
- La réorganisation de l'instruction des dossiers (diminution des délais d'instruction...)
- L'information et la communication auprès des mairies.

Le service d'Instruction des Autorisation d'Urbanisme (S.I.A.U) – (suite)

Contentieux

Le SIAU a pris en charge le suivi du contentieux relatif aux autorisations d'Urbanisme.

Deux recours ont été déposés au Tribunal administratif de Strasbourg à l'encontre d'un seul et même permis de construire :

- Un référé suspension (l'exécution du permis a été suspendue)
- Un recours en annulation (le recours n'a pas abouti suite au désistement du requérant).

Suite à un refus de permis de construire, un pétitionnaire a introduit un recours gracieux auprès du maire de sa commune. Cette requête n'a pas abouti, le SIAU a confirmé son avis défavorable.

Le service instructeur a également procédé à la rédaction de courriers en réponse, à diverses interrogations émanant du Sous-préfet, du Procureur de la République, du Délégué du Médiateur de la République, d'huissiers et de pétitionnaires.

Révision de POS/PLU

Le SIAU a formulé des observations dans le cadre des procédures de révision du POS d'Amnéville, du PLU de Moyeuve-Grande, et du POS valant transformation en PLU de Sainte-Marie-aux-Chênes.

Partenariat avec l'AGURAM

Dans le cadre du partenariat avec l'AGURAM, cet organisme a apporté son assistance technique aux services communautaires dans un certains nombre de domaines :

-  Réalisation d'u observatoire de l'habitat,
-  Réalisation d'un observatoire de l'Environnement,
-  Etude sur les opportunités foncières en matière de développement économique,
-  Participation au Comité de pilotage du Plan Paysage.

2.1.2 Le Développement économique

Ce bloc de compétences comprend :

- ✚ la gestion, l'entretien et la commercialisation des zones d'activités économiques existantes,
- ✚ l'étude et la création de nouvelles zones d'activités intercommunales, toute nouvelle zone ou extension de zone existante, d'une superficie égale ou supérieure à 10ha, devenant automatiquement zone communautaire
- ✚ l'aide aux entreprises, notamment par la mise à disposition de bâtiments relais d'accueil.

OPERATIONS MISES EN ŒUVRE EN 2007

Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine »

Parc d'activités communautaire « Champelle »

Parc d'activités communautaire « Deux rivières »

Partenariats

L'emploi sur les Parcs d'activités communautaires

Taxe professionnelle de zone perçue sur les Parcs d'activités communautaires

La Communauté de communes a poursuivi, en 2007, la politique volontariste qui a permis d'obtenir très rapidement des résultats :

- tant ce qui concerne les emplois créés (voir détail page 38),
- que les ressources nouvelles qu'elle a apportées au budget communautaire (voir page 39 « L'évolution du produit de la taxe professionnelle de zone »)

Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine »

V.R.D. Secteur « Est »

Afin de permettre le développement de la partie « Est » du parc d'activités communautaire « Belle fontaine » (à vocation mixte ; commerce et artisanat), la Communauté de communes a entrepris, en 2007, la réalisation d'une voie de desserte d'environ 330 mètres.

Les travaux de voirie primaire ainsi que les trottoirs ont été réalisés en totalité en 2007.

Les réseaux secs et humides ont été réalisés en totalité à l'exception de l'éclairage public qui a été réalisé à hauteur de 80%.

Le bassin de stockage des eaux pluviales a été réalisé en totalité ainsi que les plantations et aménagements périphériques à cet ouvrage.

- Montant de l'Opération : 2 313 099.07 €HT
- Subvention : 505 000 €HT (Département de la Moselle).

Construction du magasin « SUPER U »



En février 2007



En avril 2007



Et en juin 2007

Construction du magasin « CHAUSSEA »



Juin 2007



Août 2007

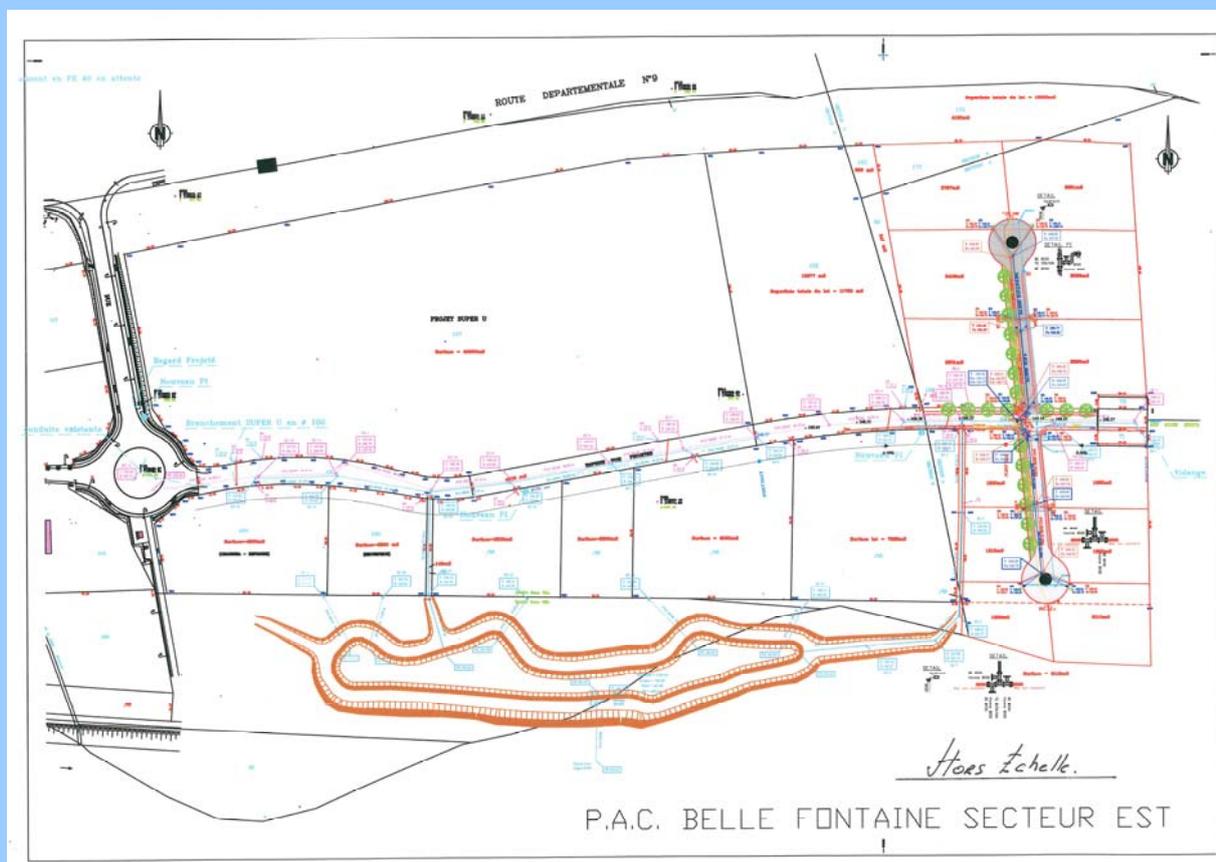
Projet de création d'une voie nouvelle

Le Parc d'activités Belle Fontaine a connu un développement très rapide et une grande partie des parcelles qui ont été viabilisées par la C.C.P.O.M. sont à présent commercialisées.

Seules deux parcelles d'une superficie d'environ 15 000m² pour la première, et 9 500m² pour la seconde, sont encore disponibles.

Cependant que la taille de ces parcelles n'est pas en adéquation avec la demande qui s'oriente plutôt vers des parcelles beaucoup plus petites (entre 1500 et 3000m²).

Le Bureau communautaire a donc pris la décision de procéder au morcellement de ces deux parcelles et d'aménager une voie nouvelle permettant de créer douze parcelles proposées, prioritairement, pour l'implantation d'activités artisanales devant permettre la création à terme d'environ soixante à quatre-vingt emplois.



Le coût des travaux est estimé à 334 448.00 €HT.

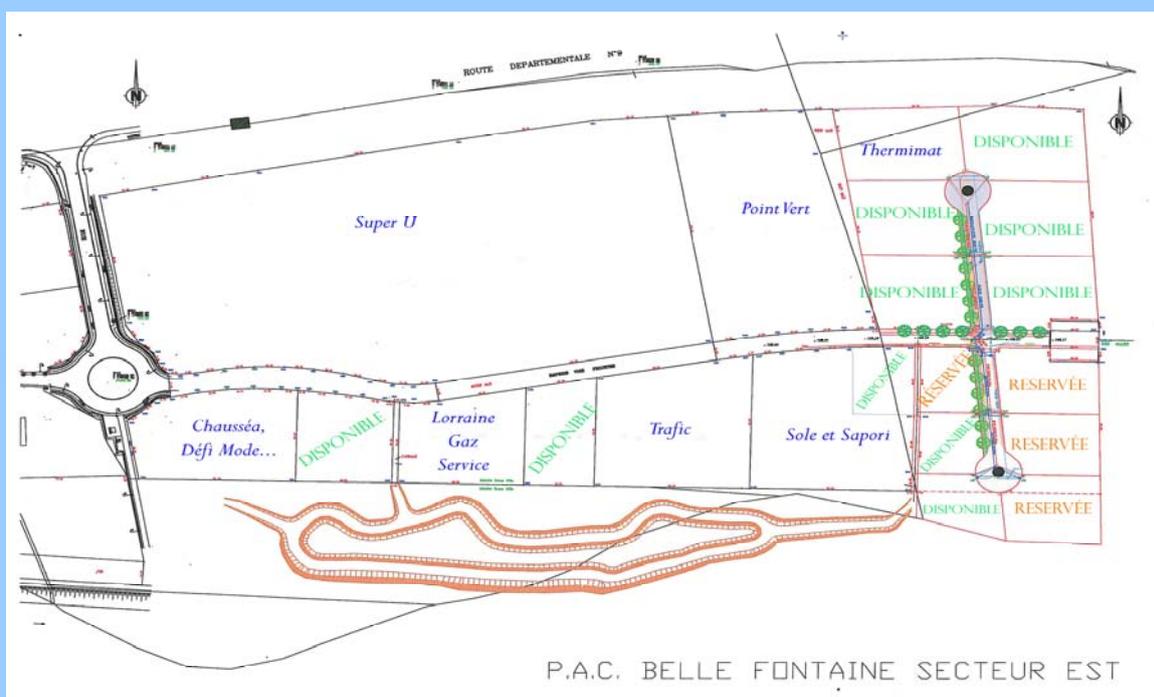
Pour la réalisation de ces travaux, des subventions ont été sollicitées :

- auprès de la Région dans le cadre de la Politique Régionale d'Appui au Développement Territorial,
- et auprès du département de la Moselle dans le cadre de la politique d'Aménagement et de développement des territoires mosellans.

Commercialisation

La commercialisation des terrains s'est poursuivie à un rythme soutenu en 2007.

- Cession d'un terrain à la société « V'MONT Promotion » (Chaussée - Défi mode Santé vision) / Ban de CLOUANGE - Section 6 n° 129, d'une superficie de 45 ares
- Cession à M. WATRIN Yvon de deux parcelles de terrain cadastrées comme suit :
 - Ban de CLOUANGE – Lieudit « L'Orne » - Section 6 n° 118/35, de 34,11 ares,
 - Ban de ROSSELANGE – Lieudit « Croué » - Section 9 n° 158/14 de 15,74 ares,
- Cession à l'auto-école FEGELE d'une parcelle de 3 000 m² (200 mètres/15 mètres) à prendre dans la parcelle cadastrée comme suit / ban de ROSSELANGE - Section 8 n° 228/95 de 1 ha 12 a 00 ca. Cette parcelle sera destinée à l'apprentissage de la conduite de motocyclettes
- Cession à la Société « SOLE ET SAPORI » d'une parcelle d'une superficie d'environ 4 055 m² cadastrée comme suit / Ban de CLOUANGE - Section 4 n° 75/1 de 6 a 55 ca et environ 34 ares à prendre dans la parcelle section 6 n° 159/35 de 66 a 07 ca
- Cession à la Société « Lorraine Gaz Service » d'une parcelle de 3 500 m² cadastrée comme suit / ban de CLOUANGE - Section 6 n° 156/35 d'une superficie de 35 ares
- Cession à la Société Civile Immobilière « La Magie des Petits et des Grands » (Monsieur et Madame SCHEMANN) d'une parcelle d'une superficie d'environ 1.500 m² à prendre dans la parcelle cadastrée comme suit / ban de CLOUANGE - Section 4 n° 77/1, de 8.118 m²



Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - (suite)

Centre d'Accueil des Entreprises

Location du local n° 5 d'une superficie totale de 345 m² à Monsieur Guiseppe MICCICHE, 6, rue des Antonins à VITRY SUR ORNE, afin d'y installer :

- un atelier pour travailler le granit,
- et une salle d'exposition pour cuisines, granit et carrelages.

Il a été proposé de fixer le montant du loyer à 20 700,00 €HT/an.

Parc d'activités communautaire « Champelle »

Travaux d'extension des V.R.D. (Secteur Ouest)

Ces travaux ont démarré fin octobre 2006 et se sont poursuivis en 2007.

Les travaux de voirie primaire ont été réalisés jusqu'au niveau des fondations de la chaussée.



Les réseaux d'assainissement et eaux pluviales ont été réalisés en totalité.

Le bassin étanche pour les eaux pluviales a été réalisé à 80%.

Les fourreaux des réseaux secs ont été posés à 100% (Eclairage public, France Télécom, EDF, GDF, ...).

- Montant de l'Opération : 2 475 117.86 €HT

- Subvention : 432 609 €HT.

✚ Eclairage public

La réhabilitation de l'Eclairage public a été entreprise dans ce parc, comprenant le remplacement, en totalité, des candélabres, sources lumineuses, câbles d'alimentation et armoire principale.

Au 31/12/2007, 80% de ces travaux avaient été réalisés.

La réception de ces travaux interviendra au courant du 1^{er} trimestre 2008.

- Montant de l'Opération : 46 066.00 €HT

✚ Cessions de terrains

- Cession d'un bâtiment industriel à la Société Civile Immobilière de Construction Vente « MG 57 » pour le projet d'implantation du magasin « LIDL »

✚ Achèvement des travaux de construction du magasin « LIDL »



Juin 2007

Partenariats

Convention avec le Club Entrepreneurial

Afin de dynamiser économiquement son territoire, et créer un espace qui permette aux chefs d'entreprises (TPE et PME) implantés sur son territoire de se rencontrer et d'échanger mais aussi d'investir les réseaux d'acteurs économiques, la CCPOM a souhaité développer un partenariat avec l'association Club Entrepreneurial implantée à JOEUF depuis 2002.

Ce club, qui travaille en collaboration avec la pépinière d'entreprises **Homégal** et la **Plateforme d'Initiative Locale** (PFIL), a pour mission d'organiser régulièrement :

- des sessions d'information avec différents intervenants, notamment des chefs d'entreprises, qui font part de leur expérience en rapport avec le thème abordé,
- des sessions de formation de courte durée à visée essentiellement pratique,
- des parrainages, qui permettent à des chefs d'entreprises ou des cadres dirigeants, en activité depuis au moins 5 ans, d'accompagner les créateurs d'entreprises,.....

En 2007, ce partenariat a été formalisé par la signature d'une convention se traduisant financièrement par le versement d'une subvention annuelle de 1 000 € intégrant la cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale de l'association.

Adhésion à l'association de préfiguration de la fondation « ISEETECH »

Lors de sa réunion du 14 mai 2007, le Bureau Communautaire a, dans la perspective de la création d'un Institut Supérieur Européen de l'Entreprise et de ses Techniques (« ISEETECH »), décidé d'adhérer à l'association de préfiguration de cette fondation dont l'objectif est de valoriser et de renforcer les compétences et les synergies entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et le tissu économique.

L'Assemblée générale de cette association, qui s'est réunie le 31 octobre 2007, a fixé le montant des cotisations des membres de l'association pour 2008 et décidé, pour l'année 2007, de fixer le montant de cette cotisation à 50 % du montant 2008.

Pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (hors CA2M) le montant de cette cotisation a été fixé comme suit :

- année 2007 : 1 250,00 €
- année 2008 : 2 500,00 €

✚ Restructuration de la Société « ASCOFORGE SAFE » à HAGONDANGE

Signature de la convention de revitalisation économique entre l'Etat et la Société « ASCOFORGE SAFE » et participation de la CCPOM au Comité de Pilotage

Par lettre en date du 3 juillet 2007, le Sous-Préfet de Metz-Campagne a fait savoir à la CCPOM que, suite à une restructuration, la société « ASCOFORGE SAFE » à HAGONDANGE, qui fait partie du Groupe « ASCOMETAL » est assujettie aux dispositions de l'article L 321-17 du Code du Travail.

Ce texte dispose qu'une entreprise appartenant à un groupe d'au moins 1 000 salariés et ayant un projet de licenciement collectif de grande ampleur est tenue de participer financièrement aux actions de revitalisation économique du ou des bassins d'emploi concernés. Elle peut s'y conformer soit en signant une convention avec l'Etat, soit par un accord collectif d'entreprise.

La direction de l'entreprise ayant opté pour la première solution. Un projet de convention a donc été rédigé en concertation avec les services de l'Etat et les dirigeants de la Société.

Ce projet de convention prévoit, notamment, la constitution d'un comité de pilotage de la revitalisation économique qui doit être mise en œuvre. Les structures de coopération intercommunale présentes sur les bassins d'emploi intéressés, à savoir Metz et Thionville, dont la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, ont été sollicitées pour y participer.

La CCPOM participera ainsi au comité de pilotage de la revitalisation économique devant intervenir dans le cadre du projet de convention entre l'Etat et la Société ASCOFORGE SAFE. M. Serredszum a été désigné pour représenter la CCPOM au sein de ce comité.

Pour information, par courrier en date du 4 avril 2008 le Sous Préfet de la Moselle a informé le Président de la CCPOM que la situation de l'entreprise connaît une évolution suite au changement d'actionnaires qui s'est opéré au 1^{ier} novembre 2007.

L'incidence positive de ce changement réside dans le fait que l'activité d'Ascoforge Safe va être redéveloppée en s'appuyant sur le savoir-faire de la société et ses capacités disponibles.

La prévision d'accroissement du chiffre d'affaires était de 50%, le plan de sauvegarde de l'emploi initié en 2006 a été révisé en forte baisse puisque seuls 55 emplois devraient être supprimés contre 105 initialement prévus et que 39 emplois en CDI ont été pourvus entre le dernier trimestre 2007 et le début de l'année 2008.

Au vu de ces éléments, un avenant est venu modifier la convention initiale et la CCPOM reste conviée à participer au comité de pilotage.

✚ Convention portant sur la création du fonds interentreprises de revitalisation du Nord Lorrain.

Anticipation des effets de la fermeture de la filière liquide d'Arcelor en Lorraine et mise en œuvre du plan de revitalisation sur les vallées de la Fensch, de l'Orne et du Bassin de Thionville.

Le Président rappelle que l'Etat a engagé, depuis l'automne 2003, une démarche afin d'anticiper les effets de la fermeture de la filière liquide d'acier d'Arcelor en Lorraine.

Un Comité de suivi et trois groupes de travail, issus de ce Comité, ont été mis en place à cet effet. Ces groupes de travail ont défini cinq axes majeurs en vue de l'élaboration d'un plan de revitalisation sur les vallées de la Fensch, de l'Orne et du Bassin de Thionville.

Parmi les propositions d'actions et de financement prévues, figure la création d'un fonds interentreprises pour la revitalisation du Nord Lorrain destiné à mutualiser les ressources financières provenant des entreprises soumises aux dispositions du Code du travail qui prévoient que les entreprises qui procèdent à un licenciement collectif affectant par son ampleur l'équilibre d'un bassin d'emploi sont tenues de contribuer à la création d'activités et au développement des emplois sur ce même bassin d'emploi.

En 2007 la CCPOM a signé la convention, rédigée à cet effet par les services de l'Etat, portant sur la création d'un fonds interentreprises de revitalisation du Nord Lorrain.

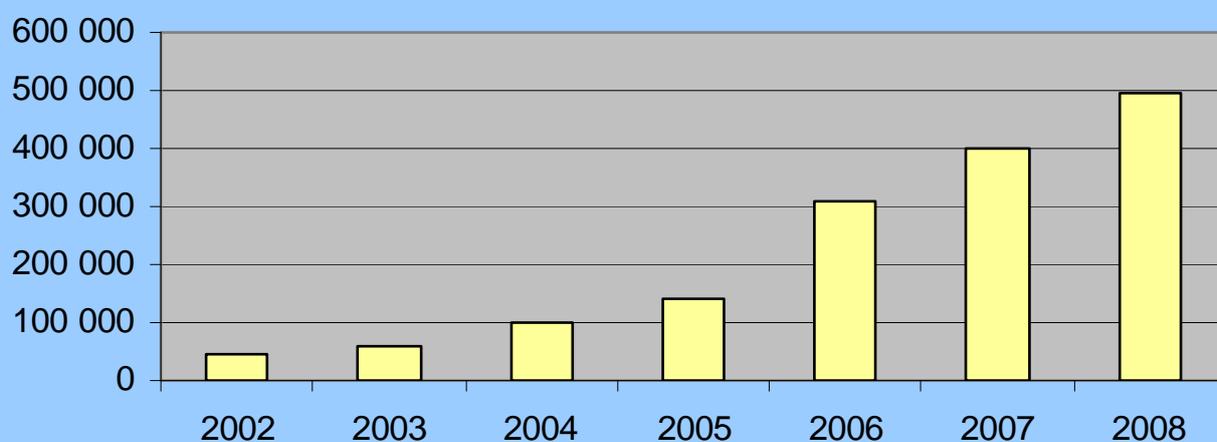
L'emploi sur les Parcs d'activités communautaires

	Entreprises	Nombre de salariés
PAC « Deux Rivières »	Loroutil	9
	Vidor	20
	Sarl STC Casel	4
	Sécurilor	4
	Garage RAMA	3
	AB Serve (Bâtiment Vaglio)	64
	MAT TP	7+1 apprenti
	Garage Avenir Auto	7
	TOTAL	119
	PAC « Belle Fontaine »	WATRIN – Le Fournil
WATRIN – La boulangerie		31
WESTFALEN FRANCE		12
Pays d'Orne Pneus		2,5
Solsi-Tec		10
JMJ		11
SOLED		23 + 5 intérimaires
SUPER U		70
Chausséa		3
Défi Mode		2
Optique Nouvelle		1
Euro Filtech		3
MICCICHE		2
ABC Pro Gallo		6 + 2 apprentis
FALVO		4
MULLER Assainissement		10 +7 intérimaires
TOTAL		234.5
PAC « Champelle »		La Fournée Dorée
	Gruau Laval	30
	TOTAL	198
TOTAL GENERAL		551.5

Taxe professionnelle de zone perçue sur les Parcs d'activités communautaires

2002	43 927 €
2003	57 744 €
2004	100 089 €
2005	140 288 €
2006	309 726 €
2007	397 842 €
2008	495 081 €

Evolution de la Taxe Professionnelle de Zone 2002 - 2008



2.1.3 La Protection et la mise en valeur de l'environnement

Ce bloc de compétences comprend :

- ✚ la prise en compte des problèmes environnementaux,
- ✚ la maîtrise d'ouvrage de grands projets d'aménagements paysagers
- ✚ la prise en compte, en concertation avec l'O.N.F., de certains aménagements forestiers,
- ✚ les actions de lutte contre les pollutions,
- ✚ l'Etablissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement.

OPERATIONS MISES EN ŒUVRE EN 2007

Le Plan Paysage

La Gestion des pelouses calcaires de la Vallée de l'Orne par pâturage ovin

L'observatoire de l'Environnement

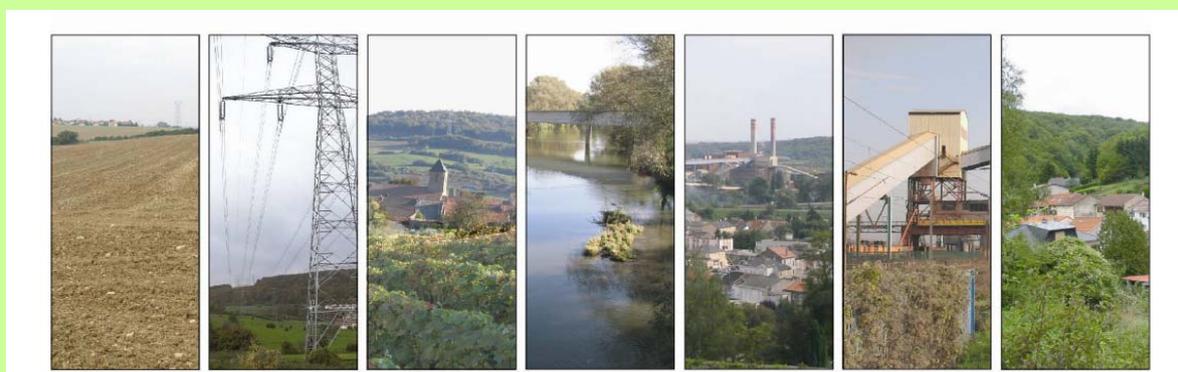
L'Accompagnement paysager des grandes infrastructures routières et Mise en Valeur des principales entrées du territoire communautaire

Aménagement des Berges de l'Orne

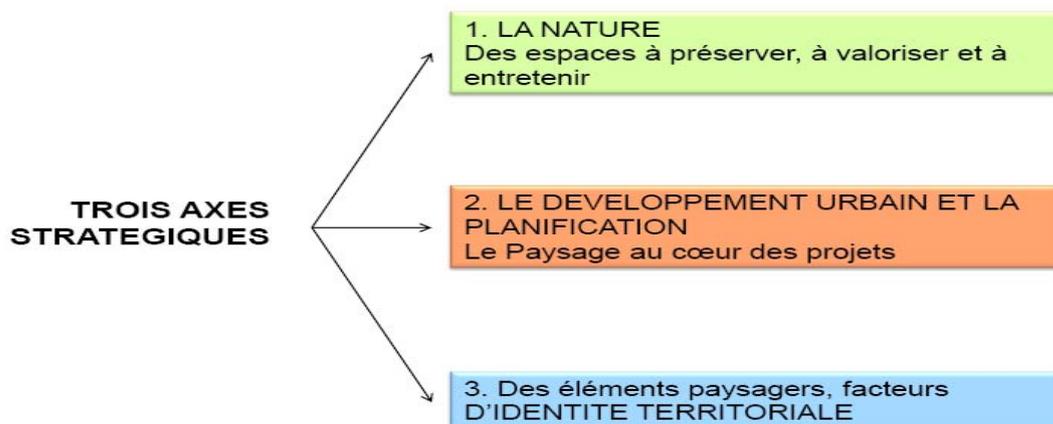
Le Plan Paysage

En 2007, l'activité de la Commission « Protection et Mise en valeur de l'environnement » s'est concentrée sur deux actions principales : l'élaboration du plan paysage et la gestion pastorale des pelouses calcaires.

L'élaboration du plan paysage a été lancée de manière officielle par la première réunion du comité de pilotage le 25 septembre 2006. Entre la fin d'année 2006 et mars 2007 des groupes thématiques ont travaillé par entités paysagères puis de manière collégiale afin de présenter au comité de pilotage leurs conclusions et les pistes d'actions à prendre en compte, et à approfondir, dans le cadre de l'élaboration de ce document de prospective. Ces groupes avaient la particularité de rassembler des élus, des exploitants (agriculteurs, vignerons,...), des amis de la nature (botanistes, randonneurs, chasseurs) et des passionnés d'histoire locale et d'urbanisation. Leurs travaux sont le reflet des attentes de la société locale dans son ensemble.



En parallèle à ces séances de travail, huit réunions du comité de pilotage ont été organisées afin que le bureau d'études, ayant la charge de réaliser cette étude, puisse présenter et faire valider les différents éléments constitutifs du plan paysage à savoir les éléments de diagnostic, les axes stratégiques, les actions mais aussi le contenu des actions, la mise en œuvre proposée, etc...



Le Plan Paysage (suite)

Un plan de communication a également été suivi notamment par la production d'affiches, d'articles pour la presse ou de petites animations pour les télé-locales.

Exemples d'affiches distribuées :



Par ailleurs, sur invitation des communes les écoles de la Communauté de Communes ont été associées pour travailler sur le paysage. Trois ateliers leur étaient proposés :

- le paysage dans lequel les enfants grandissent et évoluent : ce qu'ils aiment, ce qu'ils n'aiment pas, ce qu'ils trouvent laid ou beau...
- l'évolution du paysage pour prendre conscience de l'évolution du paysage urbain et rural au cours du temps. Par une comparaison entre des photos anciennes et récentes de mêmes lieux, les élèves ont pu appréhender les modifications du paysage.
- l'évolution du paysage bâti pour appréhender l'évolution des constructions de bâtiments.

Le Diagnostic définitif du plan paysage a été remis à la CCPOM en novembre 2007 et le programme d'actions a été présenté au comité de pilotage puis au bureau communautaire début 2008. ESPAYS a, pour cela, synthétisé les rendus des groupes, le diagnostic réalisé par ses soins, son avis et sa vision du territoire, les orientations déterminées par le comité de pilotage afin d'obtenir un document relatant la réalité et proposant des actions et orientations répondant aux attentes et besoins locaux.

La Gestion des pelouses calcaires de la Vallée de l'Orne par pâturage ovin

Dans le cadre de sa politique de protection et mise en valeur de l'environnement, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, en collaboration avec la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et la commune de Fontoy, s'est engagée dans la gestion et la protection des pelouses calcaires situées sur son territoire et dont l'intérêt faunistique et floristique a été démontré dans l'étude réalisée par le Conservatoire de Sites Lorrains en 2005.

Un partenariat entre les trois collectivités a été engagé par la signature d'une convention pour la gestion pastorale des pelouses calcaires du complexe « Fensch-Orne-Fontoy » en 2005.

A ce titre, il a été convenu d'une gestion de ces sites par pâturage ovin pour préserver la biodiversité faunistique et floristique de ces milieux remarquables mais également les paysages originels des territoires concernés. Ces pelouses calcaires doivent être entretenues pour être maintenues, la préservation en l'état ne suffit pas ; par ailleurs, une méthode mécanique d'entretien des pelouses calcaires ne permet pas une gestion aussi fine des espèces et habitats à protéger



Depuis 2005, les pelouses calcaires du complexe « Fensch-Orne-Fontoy » sont donc pâturées en période printanière, estivale et automnale et dans le cadre de plans de gestion précis définis par le CSL.

La gestion des sites a été confiée au CSL, les collectivités ont quant à elles accompagné financièrement le projet afin de porter les surcoûts liés à la remise en pâture de ces sites périurbains et à la gestion scientifique de ces derniers.

Les résultats sont peu à peu visibles sur les différents sites pâturés (par ex : on peut constater la diminution de l'enfrichement et donc la réouverture des sites) mais le travail de restauration des sites est long car certains d'entre eux comme celui de Rosselange, accueille des espèces patrimoniales uniques comme l'Euphorbe de Séguier (flore) ou le damier de la Sucisse (faune). Un travail sur le très long terme est donc nécessaire et un pâturage très encadré est indispensable afin de ne pas détériorer ces sites et de ne pas détruire les stations septentrionales d'orchidées ou autres plantes et insectes patrimoniaux.

La Gestion des pelouses calcaires de la Vallée de l'Orne par pâturage ovin - (suite)

En 2007 les moutons ont pâturé pour la seconde fois les pelouses de la vallée de l'Orne, cette fois cent trente brebis ont été conduites tout au long de la période prévue en enclos mobiles. Le pâturage s'est effectué du 28 avril au 17 juin à Rosselange, du 18 juin au 1^{er} août à Clouange et du 2 août jusqu'à la fin septembre à Vitry sur Orne. Il est important de noter que l'ensemble des déplacements d'un site à l'autre s'est fait « à pieds ». Au vu des conclusions rendues par le Conservatoire des Sites Lorrains, le projet a été respecté malgré un effectif trop faible pour atteindre les objectifs zootechniques fixés pour 2006, dès 2007 ce problème de sous pâturage a été réglé afin d'entretenir les sites de façon plus adaptée.

Concernant la communication autour de ce projet, une semaine de sensibilisation autour du pâturage a été organisée en collaboration avec la mairie de Rosselange, les scolaires ont été sensibilisés par des visites sur sites, une expo-photo s'est tenue dans la salle du Fort Chabrol et la semaine s'est clôturée par une visite ouverte au grand public de la pelouse de la Rappe. Enfin une seconde visite ouverte au public a été organisée par le CSL sur les pelouses de Clouange le 12 août.



Exposition Photos à Rosselange



Sortie sur le site de la pelouse de la Rappe à Rosselange

L'accompagnement financier de cette opération globale est porté par l'AREL, la DIREN, la CAVF, la commune de Fontoy et la CCPOM. La Communauté de Communes a engagé 12810.75€ pour soutenir cette action de sauvegarde d'une biodiversité locale.

L'expérience des trois années précédentes a poussé le CSL à alerter les collectivités quant à la nécessité de poursuivre l'accompagnement financier de ce projet au delà des trois années initialement prévues par la première convention. En effet, grâce à cette expérience triennale il apparaissait impossible pour l'agriculteur, lié au CSL par convention, de porter financièrement le pâturage du fait des contraintes spécifiques à la gestion de ces sites : pâturage en clôture semi fixe, plan de gestion précis, impossibilité de traiter les troupeaux comme dans un élevage standard, nécessité de gardiennage par un berger,... En réponse, à ces conclusions le Bureau Communautaire a décidé, lors de sa réunion du 12 novembre 2007, de reconduire l'opération pour trois ans.

L'observatoire de l'Environnement

La mise en œuvre d'un observatoire de l'environnement a été motivée par la nécessité de se doter d'un outil d'observation, de suivi et d'évaluation des actions réalisées dans le cadre de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement »

Enfin, ce dernier aura pour objectifs de se positionner comme

- la base d'un dispositif de concertation entre les élus et les acteurs de l'environnement
- un outil technique pour les élus en produisant une analyse de données réactualisées
- un outil de suivi et d'évaluation des actions menées



L'AGURAM a rendu l'observatoire de l'environnement basé sur l'analyse des chiffres et données de 2006 en fin d'année 2007. Ce travail a été réalisé dans le cadre de la convention qui lie l'AGURAM à la CCPOM.

L'Accompagnement paysager des grandes infrastructures routières et Mise en Valeur des principales entrées du territoire communautaire

Les Conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes ont été amenés, dans le courant de l'année 2002, à définir l'intérêt communautaire pour un certain nombre de compétences exercées par la C.C.P.O.M.

C'est ainsi que pour la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » ont été déclarés d'intérêt communautaire :

- ✚ l'accompagnement paysager des grandes infrastructures routières,
- ✚ la mise en valeur des principales entrées du territoire communautaire.

La Communauté de communes, en 2007, a accompagné financièrement deux opérations dans le cadre de cette compétence.

1° - ENTREE « EST » DE ROMBAS

La Ville de ROMBAS a informé la Communauté de Communes, début 2007, qu'elle souhaitait, dans le cadre de cette compétence, bénéficier du soutien financier de la C.C.P.O.M. pour les travaux d'amélioration de l'éclairage de l'entrée Est de la Ville, travaux complémentaires à l'opération de requalification des espaces délaissés par la sidérurgie rue Poincaré.

Cette opération entre dans le cadre général de la requalification urbaine du quartier Poincaré qui fait objet de subventions de la part des fonds européens et du Conseil Régional.

Les travaux, pour lesquels la C.C.P.O.M. a apporté son soutien financier ont consisté :

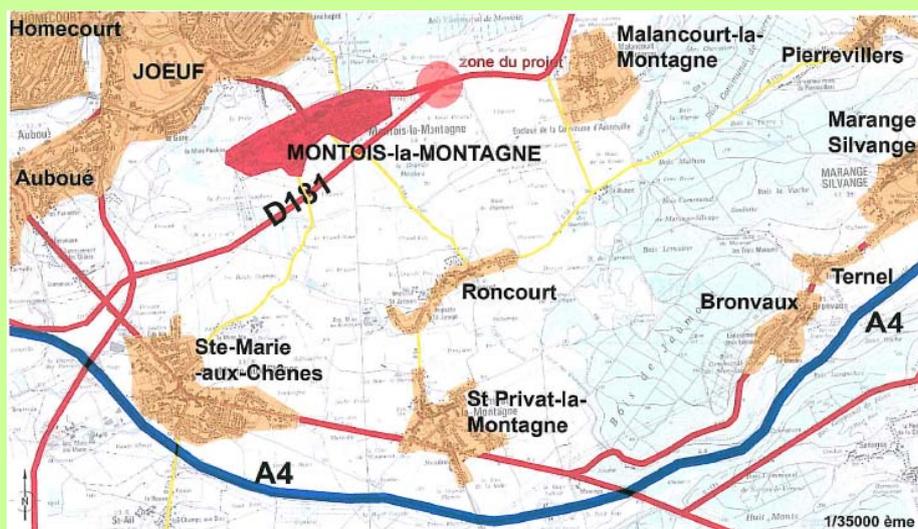
- ✚ à mettre en place, le long de la route départementale 47, 14 candélabres similaires à ceux déjà posés sur la R.D. 9 aux giratoires « Chenet » et « Jamailles », afin de renforcer l'identité du territoire communautaire,
- ✚ et réaliser quatre fosses équipées de projecteurs d'une puissance de 400 w qui doivent mettre en valeur la structure métallique de la tour support du transporteur de l'usine d'agglomération située à proximité du giratoire d'entrée de ville.

La participation financière de C.C.P.O.M., pour la réalisation de ces travaux, s'est élevée à 75.493,17 €

L'Accompagnement paysager des grandes infrastructures routières et Mise en Valeur des principales entrées du territoire communautaire – (suite)

2° - ENTREE DE LA COMMUNE DE MONTOIS LA MONTAGNE

La Ville de MONTOIS LA MONTAGNE a également informé la Communauté de Commune, courant 2007, qu'elle souhaitait, dans le cadre de cette compétence, bénéficier du soutien financier de la C.C.P.O.M. pour les travaux de requalification et d'aménagement du carrefour d'entrée de Ville.

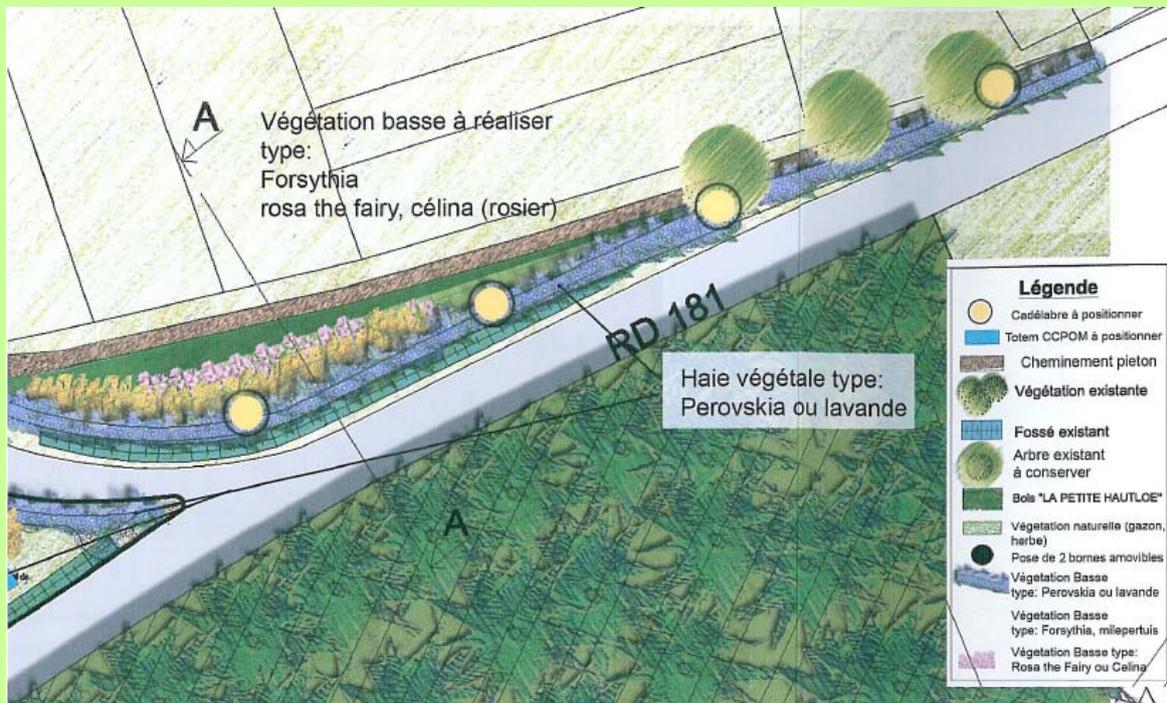


Cette opération a pour objet de marquer l'entrée de ville et de la sécuriser en y développant un aménagement paysager.

Les travaux, qui ont démarré fin 2007, consistent à

- ✚ créer une haie végétale continue de part et d'autre de la voie d'accès « entrante » afin de marquer cet accès,
- ✚ Supprimer la végétation sur l'îlot central et à l'entrée de la zone,
- ✚ Création d'un talus planté entre la haie végétale et le cheminement piétonnier, afin de marquer le carrefour,
- ✚ Création d'un cheminement piétonnier,
- ✚ Mettre en place un Totem « Communauté de Communes du Pays Orne Moselle » sur l'îlot central,
- ✚ Planter de la végétation basse afin de renforcer l'aménagement paysager de la zone et de marquer le carrefour,
- ✚ Mettre en place de six candélabres d'éclairage public afin de renforcer l'impact visuel du carrefour et de prévenir l'usager de la route de l'approche du carrefour,
- ✚ Renforcer la signalétique du carrefour.

**L'Accompagnement paysager des grandes infrastructures routières
et Mise en Valeur des principales entrées du territoire communautaire – (suite)**



La C.C.P.O.M. s'est engagée à verser à la Ville de MONTOIS LA MONTAGNE une participation financière correspondant au coût H.T. des travaux ainsi que de la mission de maîtrise d'œuvre, soit :

✚ travaux de requalification et d'aménagement :	81.902,00 €HT,
✚ mission de maîtrise d'œuvre :	5.000,00 €HT,

soit au TOTAL : 86.902,00 €HT.

D'autres opérations sont financées en 2008 et 2009 dans le cadre de cette compétence :

- ✚ giratoire d'Annéville
- ✚ giratoire de Marange-Silvange
- ✚ giratoire de Moyeuve-Grande
- ✚ giratoire de Sainte-Marie-aux-Chênes.

Aménagement des Berges de l'Orne

Eclairage des Berges de l'Orne

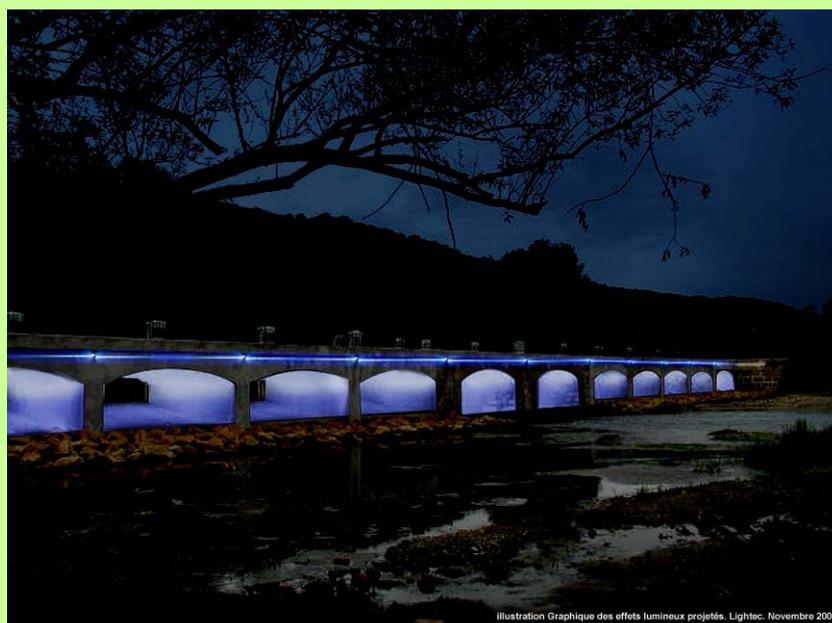
Les travaux d'éclairage de la promenade des Berges de l'Orne, menés conjointement par les deux EPCI, CCPO et CCPOM, sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la CCPO se sont achevés le 5 mars 2007.

Ces travaux ont été réalisés conformément au cahier des charges établi par les deux EPCI.

- Montant du marché : 464 996.75 €HT (dont part CCPOM – 190 078.20 €TTC)
- Subvention : 224 796.65 €HT



Pont de Clouange / Rombas



Pont de Vannes (Rosselange)

Signalétique

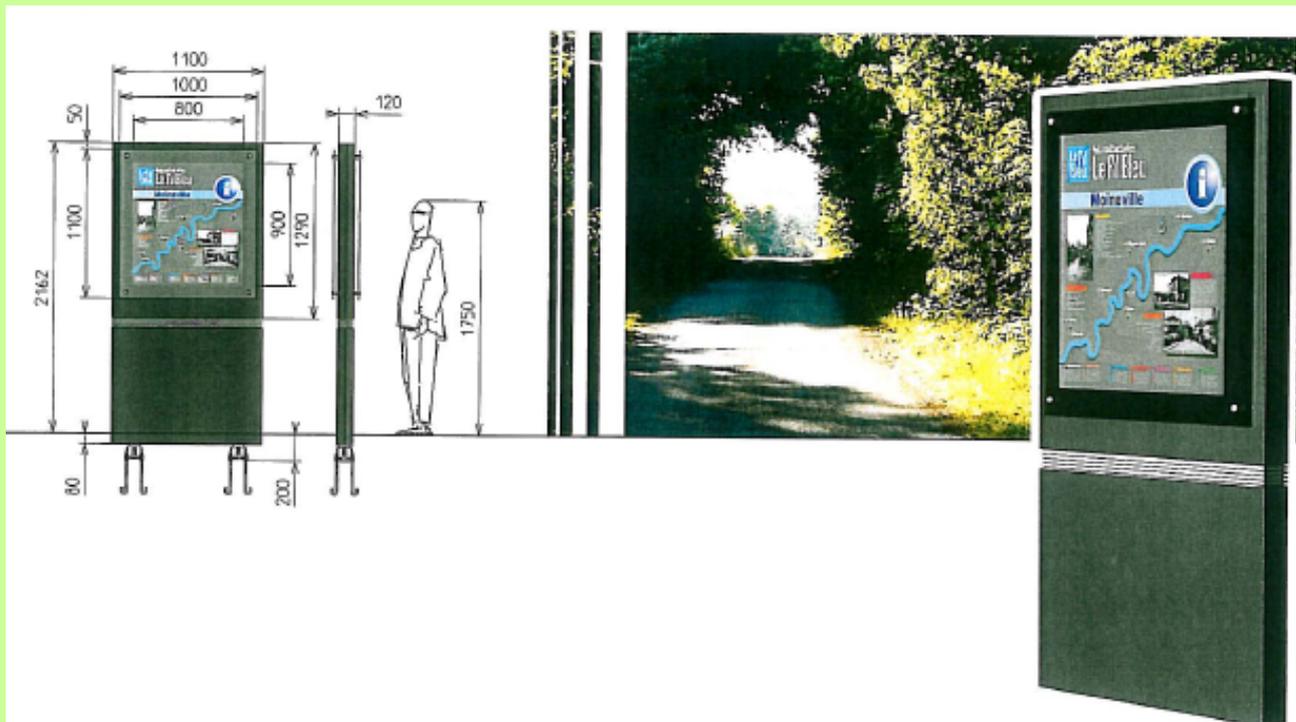
Les travaux de signalétique de la promenade des Berges de l'Orne, menés conjointement par les deux EPCI, CCPO et CCPOM, sous maîtrise d'ouvrage déléguée CCPOM, étaient réalisés à hauteur de 80% au 31/12/2007.

La signalétique verticale (panneaux de police) était réalisée en totalité à cette date.

Il reste à mettre en place les R.I.S. (relais d'information service) ainsi que la signalétique horizontale (marquage à la peinture routière) qui sera réalisée au printemps 2008.

- Montant du marché : 221 413.13 €TTC (dont part CCPOM - 90 407.65 €TTC)

- Subvention : 106 010.03 €HT



Exemple de Panneau R.I.S. (relais d'information service)

2.1.4 La gestion, l'élimination et la valorisation des déchets

Ce bloc de compétences comprend :

- ✚ la collecte des déchets ménagers,
- ✚ la réalisation de déchèteries et de points de tri.

OPERATIONS MISES EN ŒUVRE EN 2007

Les opérations réalisées en 2007 sont détaillées dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte, d'évaluation et de traitement des déchets ménagers qui est annexé au présent rapport d'activités conformément aux dispositions de l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales (voir à partir de la page 66).

2.1.5 La politique du logement

Ce bloc de compétences comprend :

- ✚ l'élaboration, la mise en œuvre du programme d'actions et le suivi des programmes locaux de l'habitat pour l'espace communautaire.

OPERATIONS MISES EN ŒUVRE EN 2007

Opération Ravalement de façades

L'observatoire de l'Habitat – Numéro 2

Diversification de l'offre de logements

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

L'Espace Info Energie

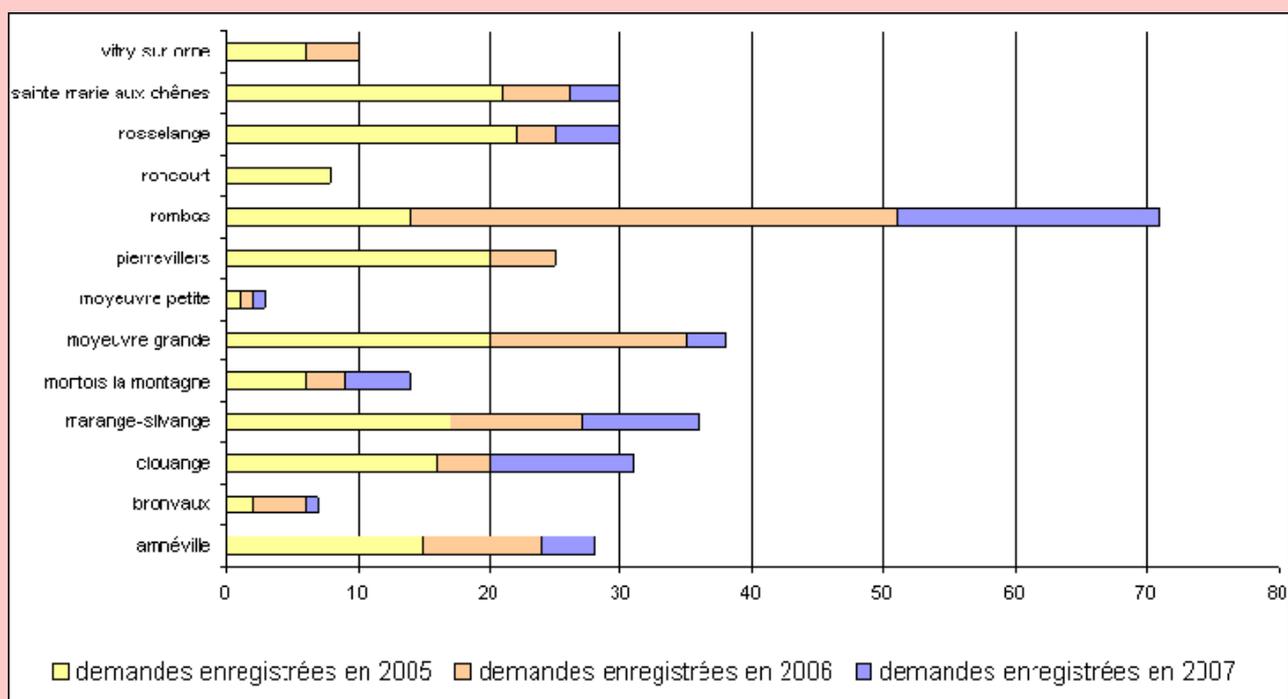
Le Programme Local de l'Habitat a commencé à être mis en œuvre courant 2004. Il a été approuvé par le Préfet en juin 2006. Désormais la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a six ans pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés en matière de logement à l'échelle intercommunale à savoir:

- ✚ tendre vers un équilibre entre zone d'emploi et zone résidentielle dans le développement futur,
- ✚ maintenir voire augmenter la population,
- ✚ prendre en compte la qualité environnementale et urbaine comme des éléments fondamentaux des projets de développement futur,
- ✚ et enfin assurer des conditions de logements décentes à toute la population.

Opération Ravalement de façades

L'opération a été lancée en juin 2005. Pour l'année 2007, la Communauté de Communes a enregistré une soixantaine de nouvelles demandes de subventions, 50 dossiers ont été retournés complétés à la Communauté de Communes et ont pu être examinés par la commission d'attribution des subventions qui se réunit en moyenne une fois par mois. Enfin, 74 propriétaires ayant réalisé leurs travaux, conformément au projet présenté à la commission, ont adressé leur facture à la Communauté de Communes afin de percevoir la subvention qui leur a été attribuée.

Etat des demandes de subvention au 31/12/2007



Les dossiers de demandes de subvention ayant reçu un avis favorable totalisent un coût de travaux de 552 546.51€ pour lesquels 86 547.03€ de subvention ont été accordés. Pour l'année 2007, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a subventionné seule cette opération.



Avant réalisation des travaux



Après réalisation des travaux

Annéville – Rue du Viel Annéville

Le CALM suit et accompagne les propriétaires dans leurs démarches pour un coût de 200€ par dossier remis à la CCPOM.

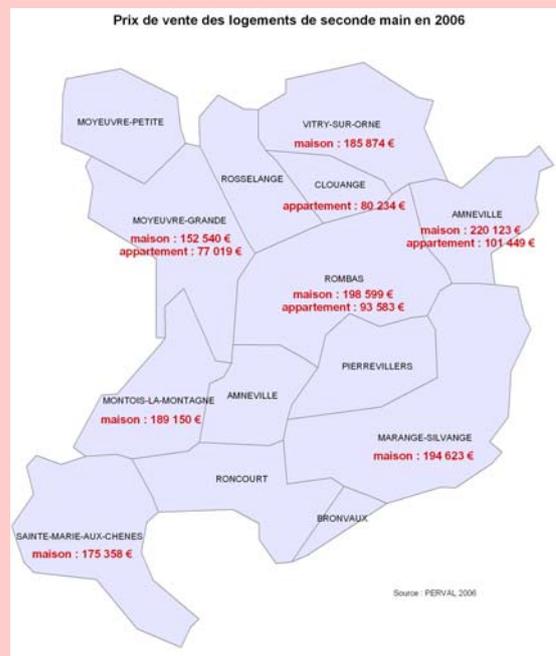
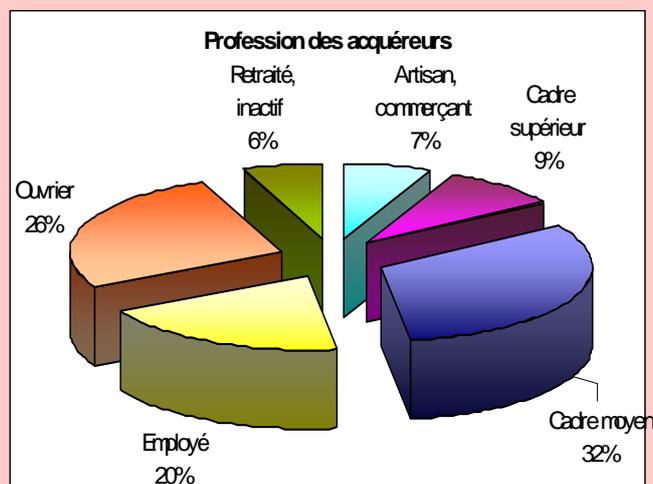
L'observatoire de l'Habitat – Numéro 2

L'observatoire du logement permet à la Communauté de Communes de disposer d'un outil actualisé de connaissance de son territoire. Il permet une mise en œuvre plus efficace des axes stratégiques d'orientation définie dans son Programme Local de l'Habitat, par la mise en relation des objectifs de la politique du logement, des réalisations récentes, et du chemin restant à parcourir.

L'observatoire du logement s'inscrit par ailleurs pleinement dans les objectifs du PLH puisqu'il en constitue l'axe stratégique n°1 : « se doter d'outils pour un développement cohérent à l'échelle des sous secteurs et à l'échelle de la Communauté de Communes ». Rappelons qu'il est censé être « la base d'un dispositif de concertation entre élus et professionnels, un outils technique pour les élus en produisant une analyse de données réactualisées » et « suivra les actions engagées tout en permettant de les évaluer ».

Basé sur un large réseau partenarial, le fonctionnement du marché de l'habitat est abordé à travers huit grandes thématiques : la production et le marché du logement neuf ; le foncier ; le marché de l'ancien ; le locatif ; le parc social ; les réhabilitations ; le logement des populations spécifiques ; la demande.

Exemples de données figurant dans l'Observatoire de l'Habitat



Comme chaque année, la nouvelle édition permet une mise à jour des éléments nécessaires au travail de l'intercommunalité dans le cadre de sa compétence logement, par ailleurs cette année un volet est consacré au développement durable dans l'habitat afin de mieux comprendre cette problématique, la nécessité de mettre en place un espace info énergie à la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et d'orienter certaines actions en ce sens.



Extraits d'analyse de l'observatoire du logement

Pour la deuxième année consécutive, le volume de constructions de logements locatifs dépasse largement les objectifs du PLH (de 30 à 50 logements par an). En 2006, le parc locatif social s'est en effet accru de 111 unités. Ces nouveaux chiffres, ajoutés à ceux de 2005 (98 logements), permettent à la CCPOM de rattraper le retard des années précédentes, et de dépasser ainsi sur les quatre dernières années les objectifs du PLH, avec 220 nouveaux logements.

La production de 2006 est relativement concentrée puisqu'elle est le fruit de deux opérations, menées par deux bailleurs : Logiest à Vitry-sur-Orne (53 unités), et Moselis à Rombas (58 unités). Tous les logements concernés ont été financés en PLUS, soit en logements locatifs standards.

Quatre communes sont, conformément aux dispositions de la loi S.R.U., soumises à l'obligation de disposer d'au moins 20% de logements sociaux sur leur territoire : Moyeuvre-Grande, Clouange, Rombas, et Marange-Silvange. Au 1^{er} janvier 2006, le déficit en logements sociaux est encore estimé à 675. Il y a donc une légère amélioration de la situation par rapport à 2005, surtout pour Rombas et Moyeuvre-Grande. Toutefois, il reste nécessaire de fournir un effort important pour atteindre les 20% de logements sociaux dans les communes concernées.

Diversification de l'offre de logements

A la suite de la décision prise par le Bureau Communautaire en décembre 2006, la commission « logement cadre de vie » a travaillé à l'élaboration d'un règlement d'intervention d'aide au surcoût foncier. En effet, une première étude avait démontrée la corrélation entre problème du coût du foncier et absence d'opérations de logements sociaux sur le territoire intercommunal. Saisis de cette problématique, les élus ont souhaité agir pour aider les bailleurs sociaux à produire des logements sociaux pour répondre à un réel besoin local.

En effet, cette insuffisance (seuls 16.5% des logements situés sur l'intercommunalité sont des logements sociaux) engendre des problèmes pour répondre aux besoins et attentes des populations locales et notamment celles des jeunes. Pour rappel, les $\frac{3}{4}$ des ménages de la CCPOM sont éligibles au logement social si on considère leur revenu et 84% des locataires du parc privé ont des ressources inférieures aux plafonds HLM.

Le règlement définissant les modalités d'attribution de l'aide, les opérateurs et les programmes éligibles et les modalités d'intervention a été rédigé en accord avec les services de l'Etat.

Ce nouveau dispositif, qui permet la prise en charge par la Communauté de communes d'une part du surcoût foncier d'une opération de construction de logement sociaux, est applicable depuis Octobre 2007.

Ainsi, si une opération de logements sociaux enregistre une surcharge foncière (selon la définition publiée au Journal Officiel) la CCPOM peut désormais en subventionner une partie.

Deux demandes ont été déposées en 2007 dans le cadre de ce nouveau dispositif.

Les aides attribuées à ces deux opérations seront versées en 2008 :

- ✚ La première d'un montant de 13 095.00€ pour la construction de 8 logements sociaux à Rombas.
- ✚ La seconde d'un montant de 29 592.00€ pour la construction de 12 logements sociaux à Roncourt.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a décidé, en février 2007, de s'engager dans la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat afin d'Améliorer la qualité de son bâti existant (axe IV du PLH intercommunal).

Suite à la réalisation en Mars 2007 d'une étude pré opérationnelle visant à :

- ✚ définir les objectifs quantitatifs et qualitatifs,
- ✚ vérifier la faisabilité de l'OPAH,
- ✚ et évoquer les moyens à mettre en œuvre pour en favoriser le succès pendant ses trois années de mise en œuvre, il s'avère que la conduite d'une telle opération sur le territoire intercommunal se justifie afin de produire des logements locatifs aux loyers abordables et sortir des logements occupés par les propriétaires occupants de situation d'inconfort.

Les travaux envisagés devront favoriser:

- ✚ la remise à niveau complète d'un ou plusieurs logements par création ou remplacement lié à l'obsolescence des éléments de confort (WC, salle de bain, Chauffage) et d'autres éléments (isolation, menuiseries extérieures, électricité, sanitaire, carrelage, mur et sol, ...) afin de permettre aux propriétaires de disposer dans le logement qu'ils occupent ou qu'ils louent de tout le confort,
- ✚ la remise sur le marché des logements actuellement vacants et répondant à l'ensemble des normes de confort après travaux,
- ✚ la transformation d'usage des bâtiments non affectés au logement,
- ✚ l'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées et handicapées,
- ✚ la réduction du nombre de logements indignes,
- ✚ la mise en conformité des installations électriques et gaz
- ✚ les actions en faveur du développement durable

Pour les logements locatifs, les travaux devront concourir à la mise sur le marché de logements de qualité et afin de contenir une éventuelle inflation des loyers après travaux, le conventionnement sera recherché prioritairement.

Pendant la durée de l'opération (3 années), les objectifs à atteindre ont été fixés avec l'ANAH comme suit:

- 240 logements occupés par leur propriétaire
- 105 logements locatifs (y compris les P.S.T.) dont une vingtaine de logements vacants et une vingtaine de logements créés par transformation d'usage.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – (suite)

Récapitulatif des aides octroyées :

		Subvention ANAH	Collectivité abonde de...	alors ANAH abonde de	Total subvention
Propriétaires Bailleurs	Conventionnement seul Transformation d'usage	45% (zone B) 30% (zone C)	5% (zone B) 20% (zone C)	5%	55 %
	Conventionnement de logements vacants depuis plus d'un an	45% (zone B) 30% (zone C) + prime vacance	5% (zone B) 20% (zone C)	5%	55 % + prime vacance
	Conventionnement de logements indignes Insalubrité	45% (zone B) 30% (zone C) Taux + 20% et plafond de travaux majoré sous conditions	5% (zone B) 20% (zone C)	5 %	55% Taux + 20% et plafond de travaux majoré sous conditions
	Programme Social Thématique (PST)	70% (zone B) 50 % (zone C)	5% (zone B) 25% (zone C)	5 %	80% (5 % du CG57 sous conditions)
Propriétaires Occupants	P0 (conditions de ressources)	Standard 20% de 13 000€ Très social 35% de 13 000€	5% si modeste 10% si modeste et âgé		De 25% à 45% de 13 000€
	Adaptation du logement	70 % de 8000 € (sous conditions)	5% si modeste 10% si modeste et âgé	-	De 75 à 80% de 8000 € (sous conditions)
	Logements indignes Insalubrité	50% + plafond de travaux majoré	5% si modeste 10% si modeste et âgé	-	De 55% à 60% + plafond de travaux majoré

La mise en œuvre de cette opération a été retardée en raison de la nécessité de modifier les statuts de la Communauté de communes. La convention d'opération a été signée avec l'ANAH en février 2008. Les propriétaires peuvent désormais soumettre leurs dossiers de demande de subvention sous réserve qu'ils rentrent dans les critères d'éligibilité (revenu annuel plafonné pour les propriétaires occupants et conventionnement des logements pour les propriétaires bailleurs).

L'Espace Info Energie

En 1999, le programme national d'amélioration de l'efficacité énergétique a remis la priorité sur la maîtrise de l'énergie. Il s'articulait autour de 4 grands axes:

- Maîtrise des dépenses énergétiques dans l'habitat,
- Promotion des énergies renouvelables
- Développement des transports collectifs et des modes de transports propres
- Encouragement des investissements d'efficacité énergétique dans les entreprises.

Dans ce cadre, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a été chargée de mettre en place une information auprès du grand public.

L'ADEME développe et anime, en partenariat, ce réseau d'information de proximité: les Espaces Info Energies.

Dans l'optique d'informer les particuliers aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle s'est engagée dans la mise en place de permanences d'espace info énergie au sein de sa structure.

En effet, la maîtrise de la consommation de l'énergie passe par une information du public et un accompagnement de ce dernier dans des démarches d'économie d'énergie. Grâce aux permanences proposées, les habitants de l'intercommunalité peuvent rencontrer un conseiller qui leur apporte des conseils pratiques et gratuits sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables.

Les permanences ont lieu tous les premiers et troisièmes mardis du mois de 14H à 16H au siège de la CCPOM. La CCPOM contribue financièrement au fonctionnement de ces permanences à raison de 10 000 € HT/an.

En accompagnement de ces permanences, des **réunions publiques ont été** organisées sur le thème de "la maîtrise de l'énergie et l'habitat" à l'initiative de la CCPOM et du CALM. Ces réunions qui ont permis de sensibiliser le grand public aux économies d'énergies et aux énergies renouvelables :



☞ Réunion à Vitry sur Orne le 16/11/2007 ☜



☞ Réunion à Pierrevillers le 23/11/2007 ☜

2.2 Actions transverses

2.2.1 Communication

OPERATIONS MISES EN ŒUVRE EN 2007

Soutien de la CCPOM aux manifestations

Magazine ENJEUX

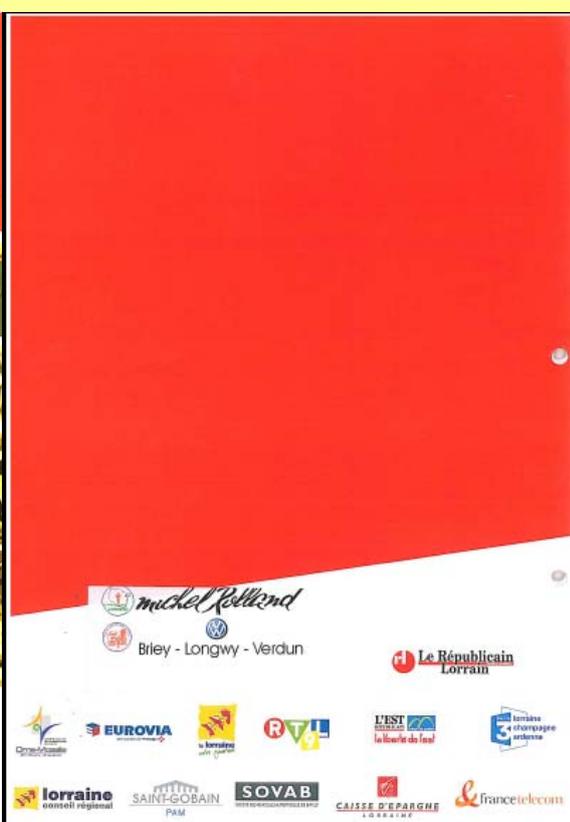
Le Guide – Le Fil Bleu de l’Orne

Reconduction de l’opération « Prêt à Poster »

Soutien de la CCPOM aux manifestations

Au cours de l'année 2007, la Communauté de communes du Pays Orne Moselle a apporté son soutien à diverses manifestations locales, dans le cadre de la promotion de l'identité communautaire :

- ✚ Semi-marathon intercommunal de la Vallée de l'Orne
- ✚ Carnaval de Rosselange
- ✚ Marche du Cœur
- ✚ Course cycliste « Circuit de Lorraine »
- ✚ Festival d'humour professionnel « La Petite Semaine du Rire »
- ✚ Fête de la Saint Laurent
- ✚ Marange Texas
- ✚ Fête de la Vigne
- ✚ Estivales 2007
- ✚ Tournoi annuel – Open de Tennis
- ✚ Exposition d'Aéromodélisme



Magazine ENJEUX

En 2007, la conception du bulletin intercommunal et plus précisément la mise en page, les codes couleurs, les thèmes abordés, la périodicité de parution ont été redéfinis par la commission Communication.

Il y a eu deux parutions du bulletin intercommunal « Enjeux » pour un coût de 10 744,42€

La première a eu lieu en février 2007
avec 22 000 exemplaires imprimés

et la seconde en juin 2007
avec 25 000 exemplaires imprimés



Edition Février 2007

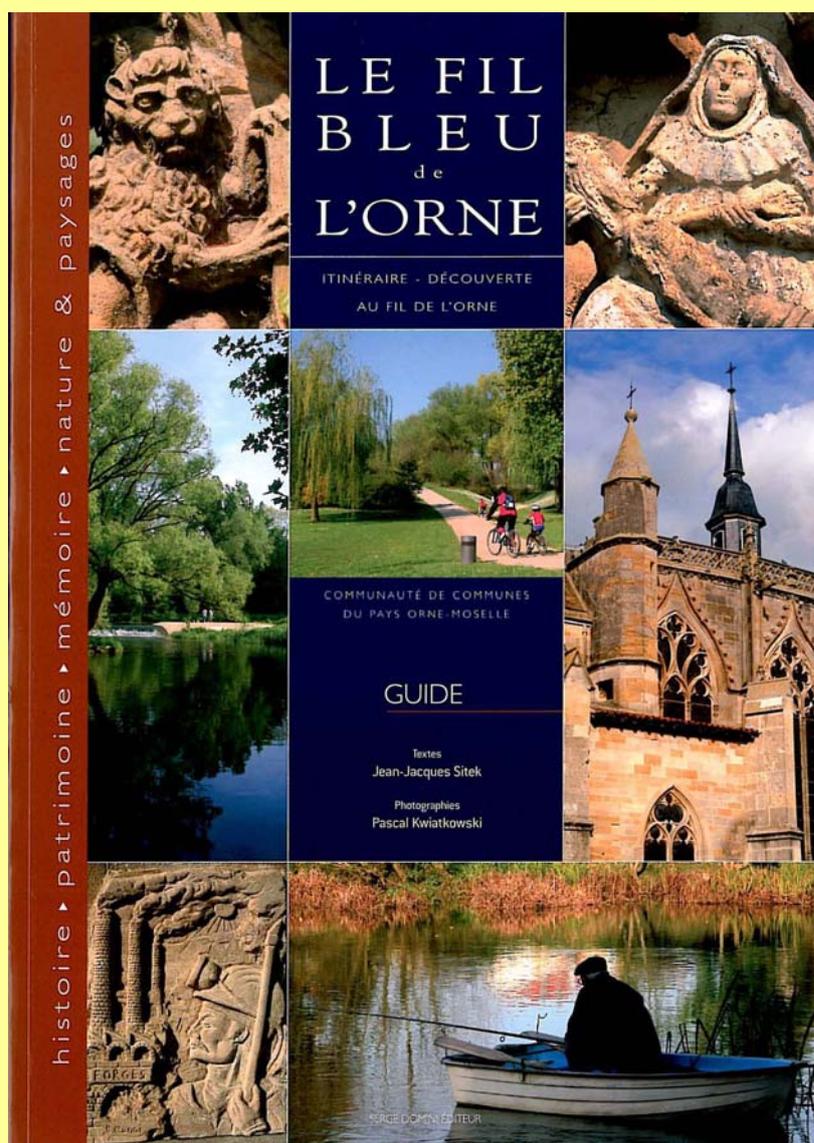


Edition Juin 2007

Le Guide – Le Fil Bleu de l’Orne

La Communauté de Communes a fait réaliser un ouvrage intitulé « Le fil bleu de L’Orne ».

Après l’aménagement d’une promenade le long des Berges de l’Orne allant de Moineville/Valleroy à Rombas, c’est un ouvrage de plus d’une centaine de pages qui reprend les étapes du cheminement, réel guide culturel à travers les trois départements de Meurthe-et-Moselle, de Meuse et de Moselle, le long de la rivière Orne.

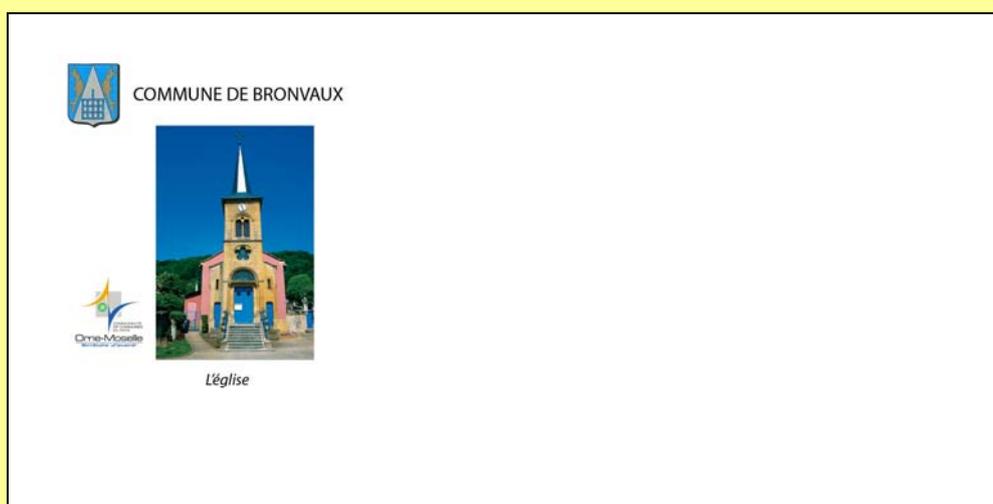


« Le Fil Bleu de L’Orne »
Éditeur Serge DOMINI

Reconduction de l'opération « Prêt à Poster »

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a signé une convention avec la Poste pour une nouvelle édition des enveloppes « Prêt-à-Poster » à l'effigie des sept communes ayant souhaité y participer (Bronvaux, Marange-Silvange, Moyeuvre-Grande, Moyeuvre-Petite, Rombas, Roncourt et Rosselange).

Ces enveloppes, utilisées par les mairies de ces communes, ont également été mises en vente dans certains bureaux de Poste du territoire communautaire.



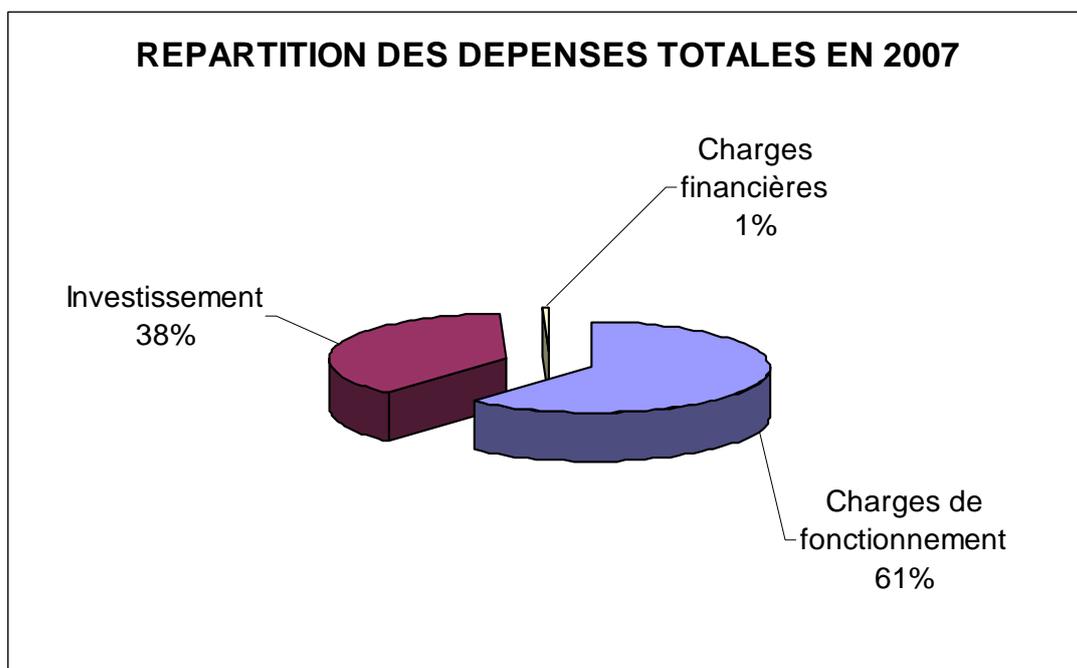
2.2.2 Finances

LA STRUCTURE DES COMPTES 2007

Le Budget 2007 a été adopté le 26 Mars 2007 et a fait l'objet de deux décisions modificatives (Décision modificative n° 1 adoptée le 3 Juillet 2007 et Décision modificative n° 2 adoptée le 12 Octobre 2007).

La présentation synthétique des comptes pour 2007 permet de mieux appréhender la structure du budget communautaire:

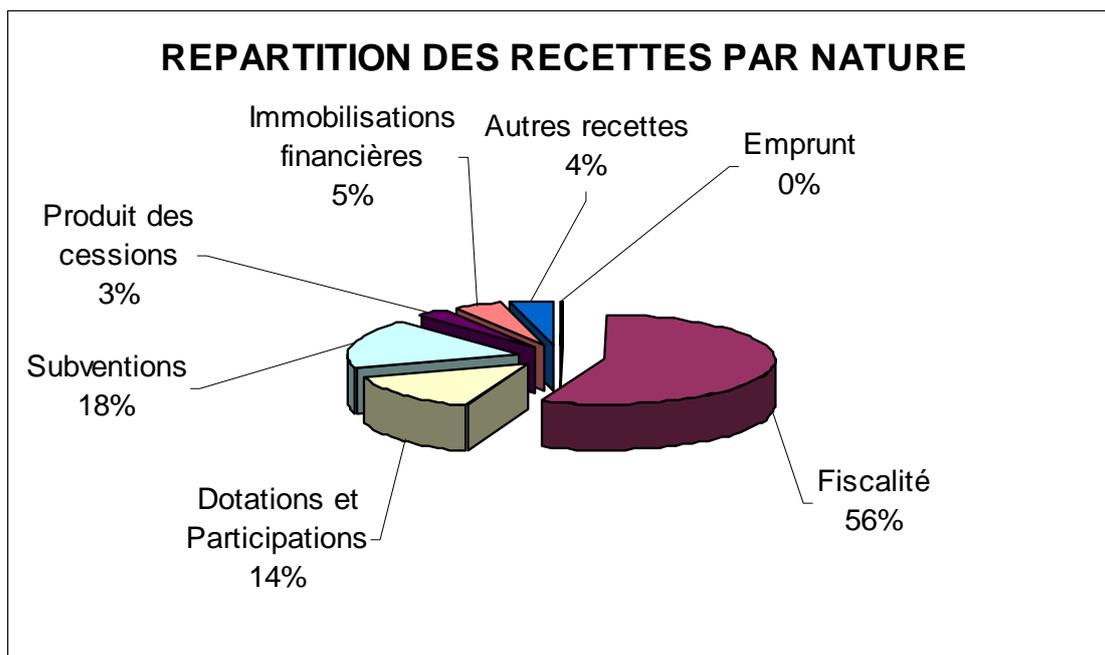
Les recettes réelles réalisées au titre de l'exercice 2007 se sont élevées à 1 037 K€ Elles se répartissent entre			Les dépenses réelles réalisées au titre de l'exercice 2007 se sont élevées à 10 924 K€ Elles se répartissent entre		
	K€	%		K€	%
Recettes de Fonctionnement	7 632	76.04	Dépenses de Fonctionnement	6 781	62.07
			dont dépenses de gestion	6 709	
			dont intérêts de la dette	72	
Recettes d'investissement	2 405	23.96	Dépenses d'Investissement	4 143	37.93
Dont Recettes définitives	2 405		dont Dépenses définitives	4 033	
Emprunts souscrits	0		Remboursement de la dette	218	

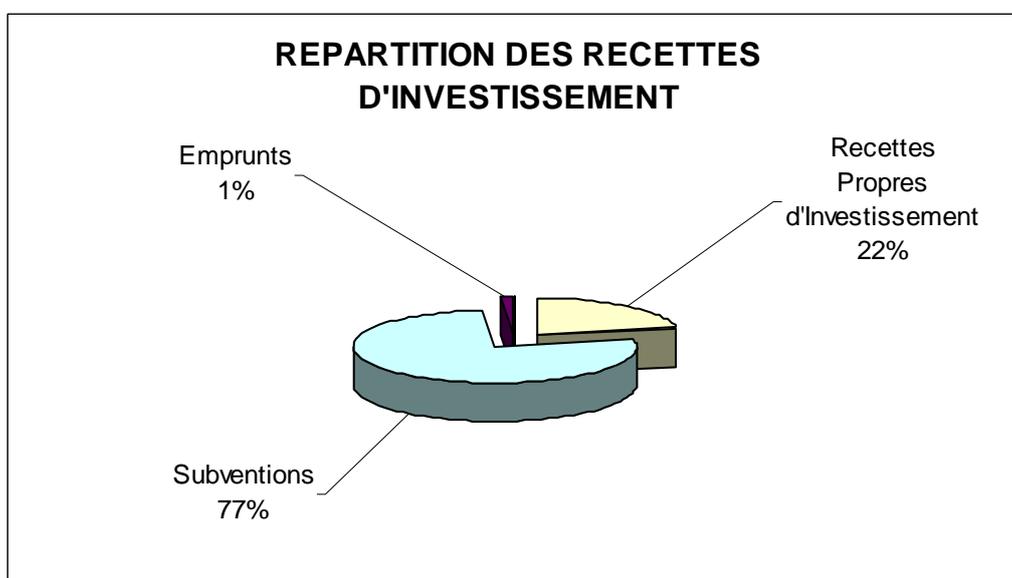
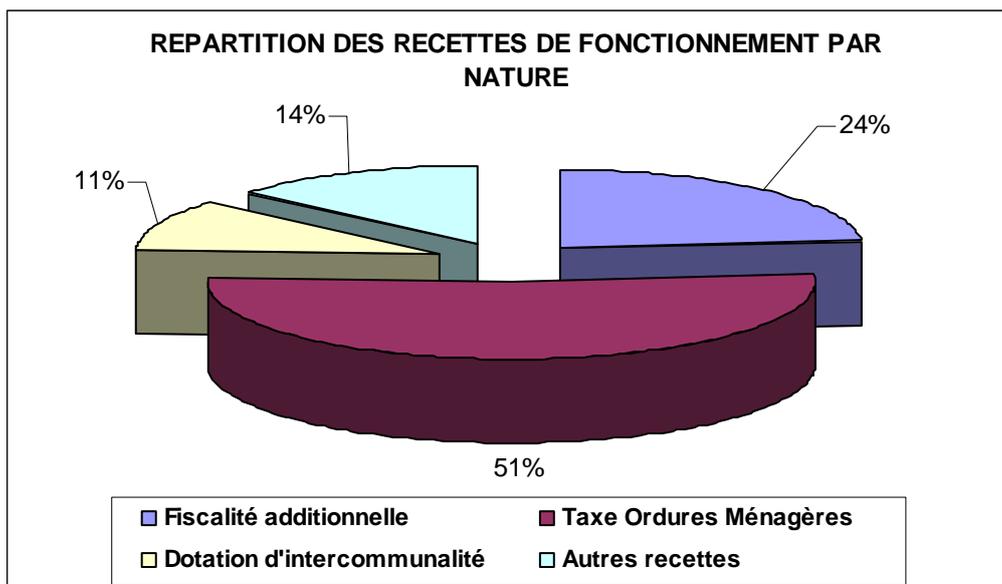


LES RECETTES BUDGETAIRES ET LA FISCALITE COMMUNAUTAIRE

Les recettes réelles (hors emprunts) de la Communauté de Communes proviennent :

- des contribuables locaux, par le biais du produit:
 - des quatre impôts directs locaux :taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et taxe professionnelle,
 - de la taxe professionnelle de zone
 - de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- de l'Etat, au titre
 - de la dotation globale de fonctionnement (dotation d'intercommunalité),
 - des allocations du Fonds de Compensation de la T.V.A. sur les dépenses d'investissement.
- D'entités diverses
 - Union Européenne,
 - Autres collectivités Département, Région,





En 2007, les contribuables locaux, au travers des impôts directs (1 728 071 €) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (3 828 792 €), ont participé pour 75.71 % (85 % en 2001, 80 % en 2002, 78.5 % en 2003, 75,61 % en 2004, 76,03% en 2005 et 76.26% en 2006) aux recettes de fonctionnement (7 340 095 € hors produits exceptionnels).

Il convient toutefois, de noter que le prélèvement fiscal opéré par la Communauté de Communes sur le contribuable local en 2007 reste faible comparé aux E.P.C.I. de notre catégorie :

	Taux C.C.P.O.M. 2007	Taux EPCI à fiscalité additionnelle 52006
Taxe d'habitation	0.848 %	2.27 %
Taxe sur le Foncier bâti	0.961 %	3.36 %
Taxe sur le Foncier non-bâti	4.72 %	8.89 %
Taxe professionnelle	0.841 %	2.69 %

Comme pour tous les groupements de communes à fiscalité propre qui l'ont instauré, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est une recette fiscale conséquente pour la Communauté de Communes.

En 2007, son produit s'est élevé à 3 828 792 € soit 50.16 % (60 % en 2001, 57% en 2002, 56.44 % en 2003, 54,04 % en 2004, 52,92% en 2005 et 53.03 % en 2006) des recettes de fonctionnement.

La dotation globale de fonctionnement s'est quant à elle élevée à 781 565 € et représente 10,24% des recettes de fonctionnement (13 % en 2002, 14,28% en 2003, 12,76% en 2004, 11,25 % en 2005 et 10,23% en 2006).

LES DEPENSES

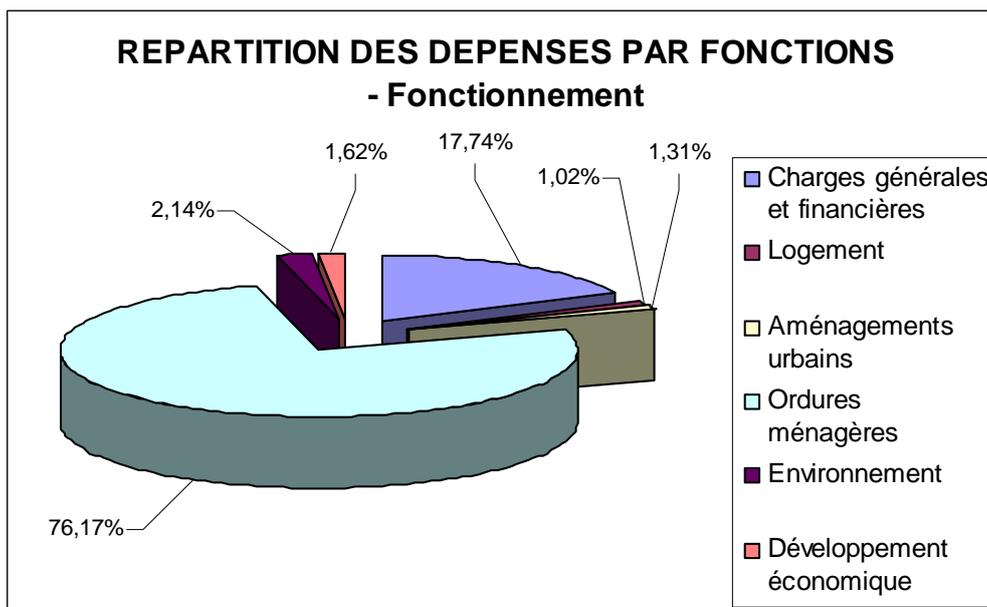
En opération réelles, le total des dépenses de la Communauté de Communes s'est élevé, en 2007, à 10 924 973.88 €

Elles sont constituées :

- des dépenses de fonctionnement pour 6 781 474.15 €
- des dépenses d'investissement pour 4 143 499.73 €

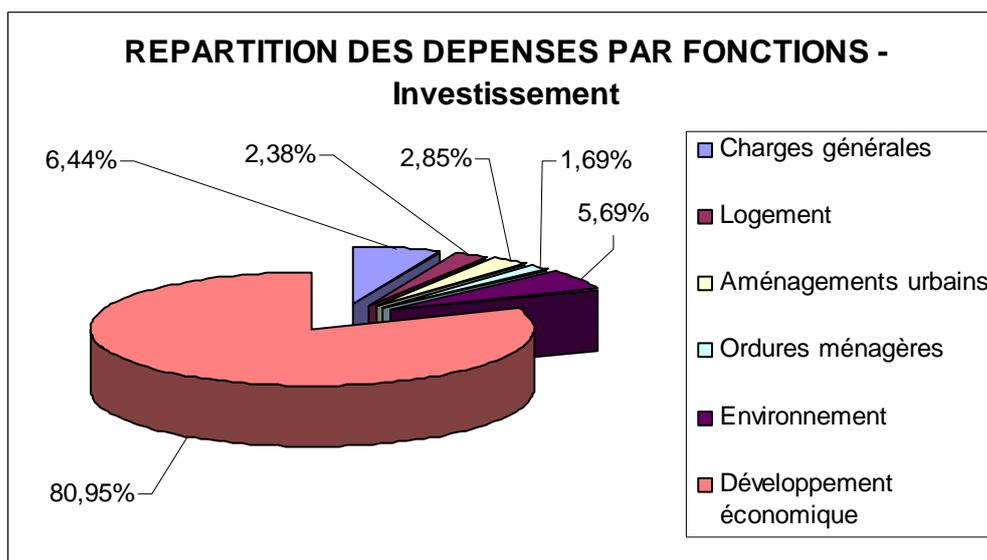
Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit:

- Charges générales et Charges financières	1 203 212 €	17.74%
- Collecte et traitement des déchets	5 165 426 €	76.17%
- Interventions économiques	109 892 €	1.62%
- Logement	69 142 €	1.02%
- Environnement	144 994 €	2.14%
- Aménagement de l'espace	88 808 €	1.31%



Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit:

- Charges générales (y compris le remboursement du capital de la dette	221 286 €	5.34%
- Logement	99 604 €	2.40%
- Collecte et traitement des déchets	71 015 €	1.71%
- Interventions économiques	3 393 558 €	81.90%
- Environnement	238 440 €	5.75%
- Aménagement de l'Espace	119 597 €	2.89%



Les charges financières (intérêts de la dette) s'élèvent à 72 267 €

Le Remboursement du capital de la dette s'élève à 217 704 €

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Ce rapport est établi conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères destiné, notamment, à l'information des usagers.

Ce rapport doit être présenté, au plus tard, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

1 Les indicateurs techniques

1.1 La collecte des déchets

1.1.1- L'organisation de la collecte des déchets résiduels

Le nombre d'habitants desservis en porte à porte est de 52 792 (RGP 1999).

COMMUNES	Nombre d'habitants
AMNEVILLE	9314
BRONVAUX	595
CLOUANGE	3 643
MARANGE SILVANGE	5402
MONTOIS LA MONTAGNE	2616
MOYEUVRE GRANDE	8994
MOYEIJVRE PETITE	560
PIERREVILLERS	1 346
ROMBAS	10 743
RONCOURT	818
ROSSELANGE	3 101
SAINTE MARIE AUX CHENES	3328
VITRY SUR ORNE	2332
TOTAL	52792

Le service est assuré par la Société SITA qui a été retenue à l'issue de l'appel d'offres lancé en juillet 2003.

Le contrat en cours, d'une durée de 5 ans, arrivera à échéance le 31 octobre 2008.

Description du service

Depuis la généralisation de la collecte sélective à l'ensemble du territoire communautaire, la collecte des ordures ménagères est organisée une fois par semaine (sauf pour les secteurs d'habitat collectif et les centres-villes).

Les moyens matériels

- 4 Bennes de 26 tonnes
- châssis Renault Premium
- 3 Bennes SEMAT, lève conteneurs automatiques
- 1 Benne EUROVOIRIE, lève conteneurs semi- automatiques

Les moyens humains

- 4 chauffeurs
- 8 ripeurs

Les tonnages collectés

Année	O.M.		Encombrants		Total	
	Tonnages	Kg/an/hab	Tonnages	Kg/an/hab	Tonnages	Kg/an/hab
2007	16 172.85	301.95	92.10	1.74	16 264.95	308.09
2006	15 940,62	306.35	94.84	1.80	16 035.46	303.75
2005	15 407,95	291,86	111,84	2,12	15 519,79	293,98
2004	15 387,81	291,48	121,89	2,31	15 509,70	293,79

Les unités d'œuvres en 2007

- ✚ km de service : 113 237
- ✚ marche-arrières : 256
- ✚ gas-oil utilisé pour le service : 77 418 litres
- ✚ heures de service : 8 815

La sécurité

En 2007, un accident du travail dont 6 jours d'arrêt.

1.1.2- L'organisation de la collecte des autres déchets ménagers

La collecte des autres déchets ménagers est organisée, soit en porte à porte, soit en apport volontaire

1.1.2.1 La collecte sélective en porte à porte

Description du service

Une collecte sélective en porte à porte est organisée sur l'ensemble du territoire une fois par semaine. Cette collecte est effectuée en caissettes pour les 13 communes.

Le service est assuré par la Société VIDOR qui a été retenue à l'issue de l'appel d'offres lancé en juillet 2003.

Le contrat en cours, d'une durée de 5 ans, arrivera à échéance le 31/10/2008.

Différents types de matériaux sont collectés

- ✚ Le papier,
- ✚ Le verre,
- ✚ Les emballages plastiques, métalliques, tétrabriques, cartonnettes.

Les moyens matériels

- ✚ 6 bennes de type « LEGRAS », châssis VOLVO
- ✚ 1 benne de type « LABRY », châssis RENAULT.

Les moyens humains

- ✚ 8 chauffeurs
- ✚ 8 Ripeurs (7 salariés et 1 fonctionnaire détaché)

Les tonnages collectés

Année	Verre	J.R.M	Cartons	Corps creux	Tonnage total	Ratio kg/an/hab
2007	1 431.23	1 322.27	310.63	507.06	3 571.19	67.65
2006	1 485.02	1 263.18	303.02	503.91	3 555.13	67.34
2005	1 503.82	1 282.41	355.40	508.81	3 650.44	69.15
2004	1 445.81	1 290.27	375.13	504.81	3 616.02	68.50

Les unités d'œuvre en 2007

- ✚ Km de service : 94 937
- ✚ Gas-oil utilisé : 49 115 litres

1.1.2.2 L'apport volontaire

Les déchèteries

Pour permettre aux habitants de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle de se débarrasser de leurs déchets encombrants ou de leurs déchets spéciaux ne pouvant pas être ramassés lors des tournées normales de collecte des ordures ménagères. la C.C.P.O.M. dispose de quatre déchèteries implantées à AMNEVILLE, MARANGE SILVANGE, MOYEUVE GRANDE et SAINTE MARIE AUX CHENES.

A la suite d'un appel d'offres qui a été lancé en 2005, l'exploitation de ces déchèteries a été confiée :

- ✚ A la société BARISIEN pour les déchèteries de Marange-Silvange, Moyeuve-Grande et Sainte Marie aux Chênes,
- ✚ A la société VIDOR pour la déchèterie d'Amnéville Moulin Neuf.

DECHETTERIE D'AMNEVILLE « MOULIN NEUF»

Situation

Elle est implantée sur un terrain situé à la limite des bans communaux d'AMNEVILLE et de VITRY-SUR-ORNE, au lieudit « Moulin Neuf ».

Jusqu'au 11 mars 2006, elle était aménagée sommairement sur une plate-forme gravillonnée et clôturée. Depuis le 12 mars 2006, elle a été transférée sur le nouveau site qui a été aménagé au pied du Pont de Vitry.

Son fonctionnement est assuré par la Société VIDOR depuis le 1^{er} novembre 2005.

Equipement

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION
Bennes de 18m³	18	4 pour les déchets verts
		4 Tout venant
		3 Pour les D3E (déchets des équipements électriques et électroniques)
		2 pour la ferraille
		2 Pour les pneus
		2 Réserve
		1 Pour les cartons (benne couverte)
Bennes de 8 m³	3	pour les gravats
Benne de 15 m³ couverte	1	pour les bidons vides
Borne	1	pour l'huile de moteur
Borne	1	pour l'huile végétale
Fûts	Plusieurs	pour récupération des piles

Fonctionnement

Suite à l'harmonisation des horaires d'ouverture des quatre déchèteries et de la mise en place d'horaires d'hiver et d'horaires d'été lors de la conclusion des nouveaux marchés, un avenant a été passé pour modifier le passage horaire d'hiver / horaire été suivant l'alternance officielle des changements d'heures d'Hiver/Été. Ils s'établissent comme suit, pour 2007

	HIVER	ETE
	Du 1 ^{er} Octobre 2006 au 25 Mars 2007	Du 26 Mars 2007 au 28 Octobre 2007
LUNDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
MARDI	14H00 - 16H00	14H00 - 18H00
MERCREDI	9H30-12H00	9H30-12H00
JEUDI	9H30-12H00 14H00-16H00	9H30-12H00 14H00-18H00
VENDREDI	9H30-12H00 14H00-16H00	9H30-12H00 14H00-18H00
SAMEDI	9H30-12H00 14H00-16H00	9H30-12H00 14H00-18H00

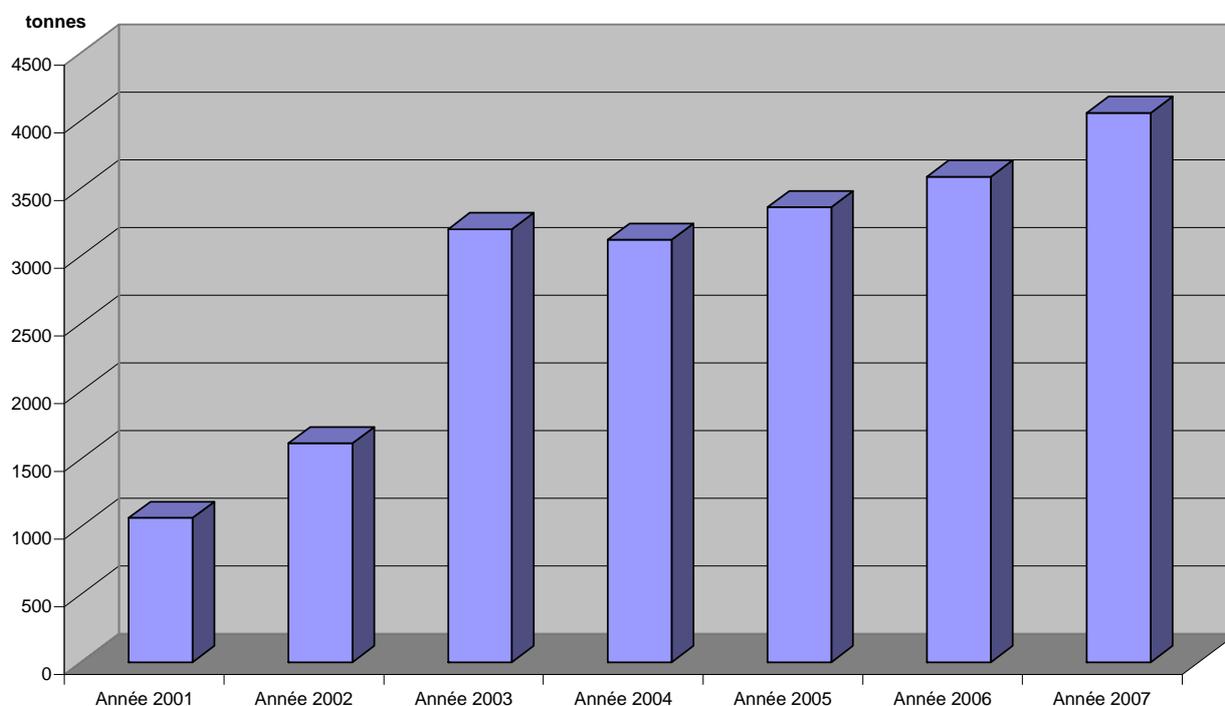
L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement, sont assurés par un employé du prestataire de service.

Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

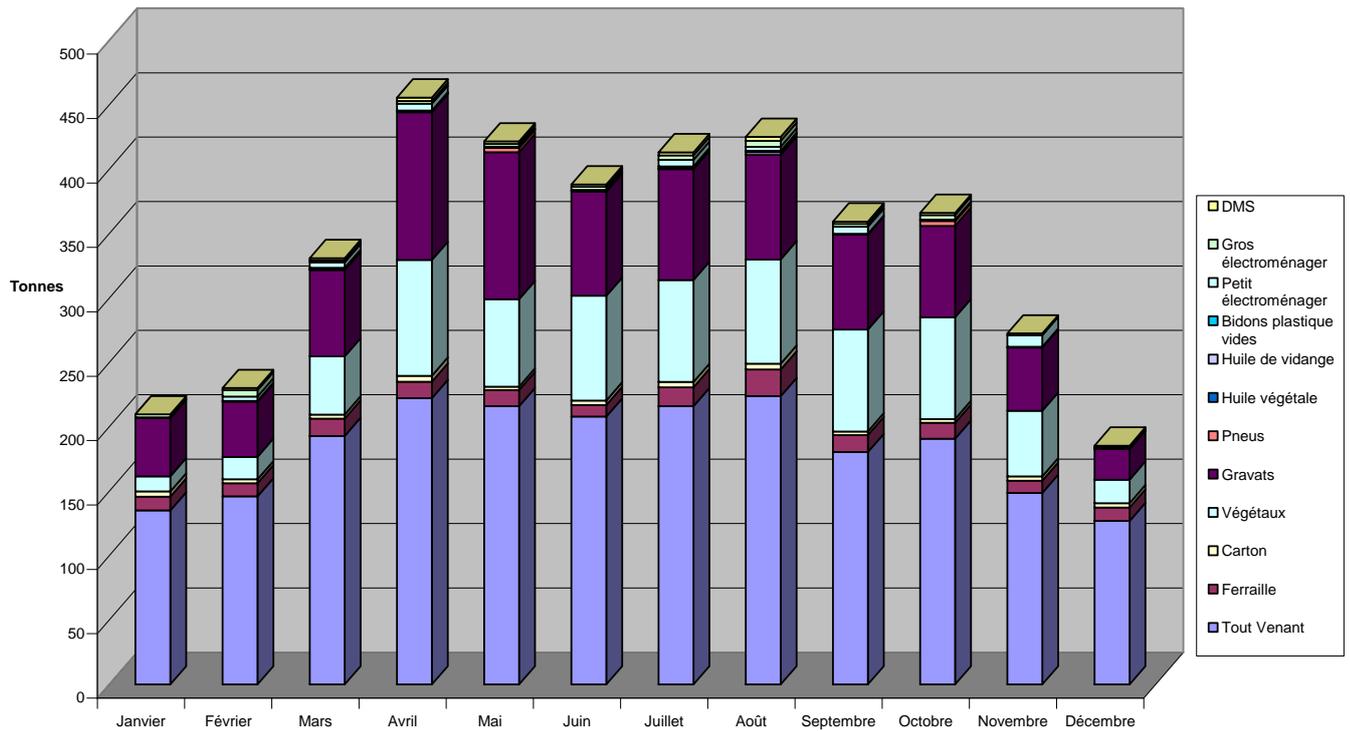
Tonnages collectés en 2007

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés						
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Tout Venant	524,07	749,17	1 508,84	1 427,09	1 671,96	1 825,19	2206,81
Végétaux	193,55	230,75	515,30	546,95	509,75	629,74	700,38
Gravats	332,14	436,30	827,80	817,02	864,70	829,74	849,58
Huile moteur	3,69	3,37	10,38	12,42	11,43	0	6,77
Huile végétale		1,04	3,66	1,60	1,41	1,86	1,11
Pneus	1,96	15,84	18,50	15,10	7,98	7,4	7,02
Ferraille	9,74	168,26	266,30	238,13	230,89	181,93	149,63
Carton	0,00	12,04	23,40	35,87	36,21	35,66	42,38
Déchets Ménagers Spéciaux	0,00	0,00	20,15	21,83	22,77	35,73	21,86
Bidons vides	0,00	0,00	5,20	4,74	3,52	5,16	6,86
Petit électroménager							35,29
Gros électroménagers						33,75	30,44
TOTAL	1 065,15	1 616,77	3 199,53	3 120,75	3360,62	3 586,16	4 058,13

Evolution des tonnages de 2001 à 2007



**Tonnages collectés mensuellement en 2007
(par catégories de déchets)**



Equipement

Cette déchèterie a été réalisée sur une plate-forme modulaire en béton équipée de 16 quais.

Elle est par ailleurs dotée d'un local de gardien avec douche et WC ainsi que d'un local DMS.

L'accueil des Professionnel à la déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf

Le Bureau communautaire a décidé d'autoriser les professionnels à accéder à la déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf, en contrepartie de l'achat de tickets.

Les tickets sont valables uniquement pour un passage et sont fonction du véhicule utilisé :

- ✚ Forfait catégorie 1 : 20€le ticket
(Véhicule dont la charge utile est inférieur à 800Kg)
- ✚ Forfait catégorie 2 : 35€le ticket
(Véhicule dont la charge utile est comprise entre 801Kg et 1500Kg)

Les tickets sont vendus sous la forme de carnet de 5 tickets et leur vente a débuté le 1^{er} juin 2006.

Bilan de la vente de Tickets d'accès des professionnels à la Déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf pour l'année 2007

Type de carnet	Quantité vendue	Total 2007	Total 2006
Carnet catégorie 1	12	1 200€	200 €
Carnet catégorie 2	36	6 300€	3 325 €
Total général		7 500 €	3 525 €

DECHETTERIE DE MARANGE SILVANGE

Situation

Cette déchèterie est implantée sur un terrain de 3 500 m² situé dans la zone artisanale de JAILLY

Equipement

Cette déchèterie a été réalisée sur une plate-forme équipée de sept quais, surélevés, avec piste périphérique en macadam.

Elle est constituée de :

- 7 quais et un 5^{ème} IIV de réserve pour recevoir les bennes de 10 ou 33m³ suivant les besoins,
- 1 aire béton prévue pour recevoir 2 bennes : 1 pour la récupération des pneumatiques (15m³) et 1 pour la récupération des pots vides (15m³ couverte),
- 2 plates-formes en béton pour recevoir du mobilier urbain ou réfrigérateurs,
- 1 emplacement pour les huiles (mobilier urbain),
- 1 point d'eau extérieur,
- Un éclairage public de l'ensemble,
- Signalisation interne.

Elle est équipée d'un local de gardien avec douche et WC, ainsi que d'un local DMS (déchets ménagers spéciaux) d'une surface d'environ 15m² par local.

Equipement physique de la déchèterie

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION	
Bennes de 30m ³	7	2	pour les déchets verts
		2	Tout venant
		1	pour la ferraille
		1	Réserve
		1	pour les cartons (benne couverte)
Benne de 25m ³	1	pour les pneumatiques	
Benne de 15m ³	3	1	pour les emballages souillés
		2	pour les D3E (déchets des équipements électriques et électroniques)
Benne de 9m ³	2	1	pour les gravats
		1	Réserve
Benne ECO-DEI	1	pour les bidons de peinture vides	
Bloc avec conteneur	1	pour l'huile de vidange et bac récupérateur de bidons vides	
Conteneur	1	pour bidons vides	
Fûts	Plusieurs	pour récupération de l'huile végétale des piles	

Elle dispose d'un local pour les déchets ménagers spéciaux (DMS).

Fonctionnement

La déchèterie de Marange-Silvange est ouverte aux horaires suivants :

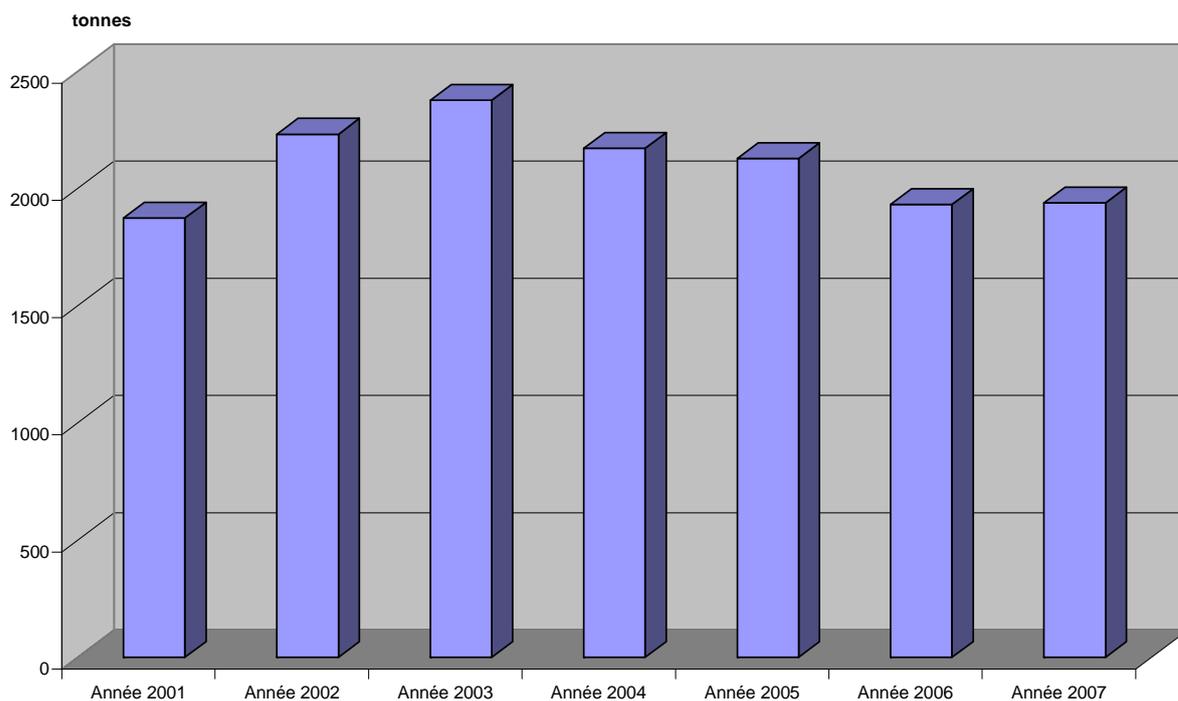
	HIVER	ETE
	Du 1 ^{er} Octobre 2006 au 25 Mars 2007	Du 26 Mars 2007 au 28 Octobre 2007
LUNDI	9H30-12H00	9H30-12H00
MARDI	9H30-12H00 14H00 - 16H00	9H30-12H00 14H00 - 16H00
MERCREDI	14H00 - 16H00	9H30-12H00 14H00 - 16H00
JEUDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
VENDREDI	9H30-12H00 14H00-16H00	14H00-18H00
SAMEDI	9H30-12H00 14H00-16H00	9H30-12H00 14H00-18H00

L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement sont assurés par un employé mis en place par le prestataire de service.

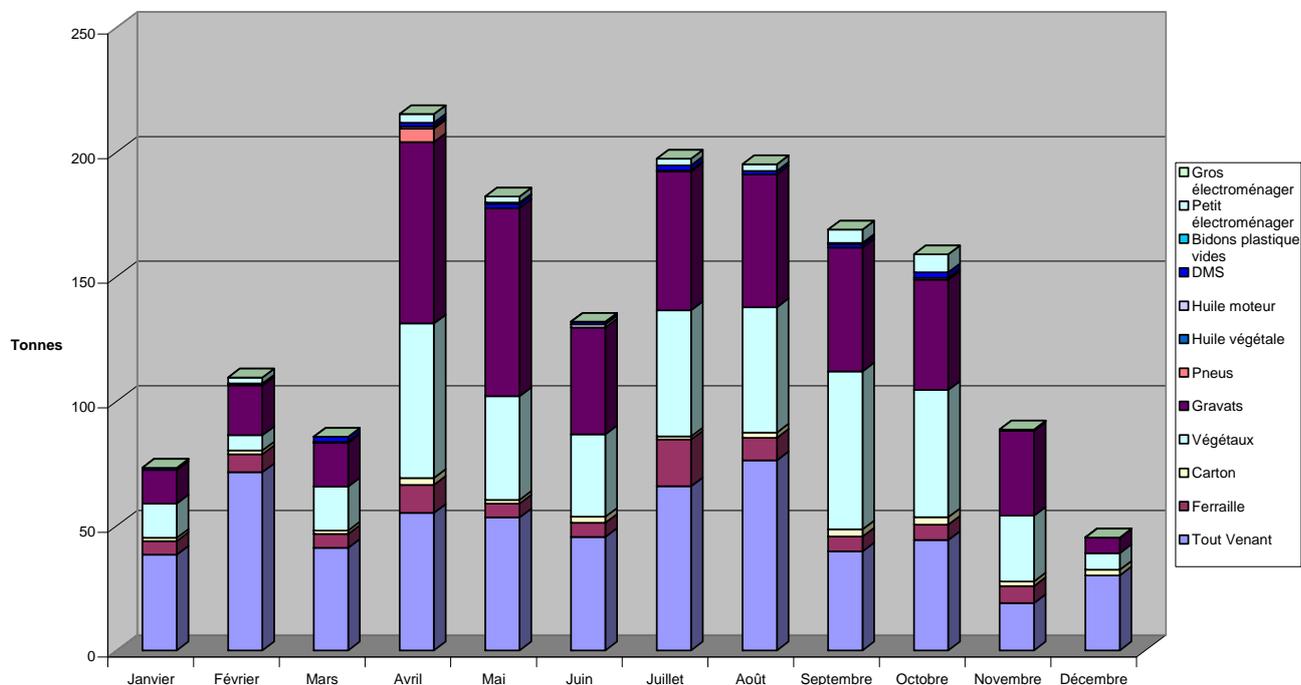
Tonnages collectés en 2007

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés					
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Tout Venant	645,40	829,35	862,31	972,52	722,67	634.25
Végétaux	321,10	361,40	498,05	501,25	420,8	440.85
Gravats	779,06	758,85	637,18	756,33	548,25	602.10
Huile moteur	1,44	18,06	8,82	6,75	5,4	4.95
Huile végétale	0,82	1,06	0,40	0,40	1,6	0.8
Pneus	9,24	13,50	12,58	9,70	0	4.36
Ferraille	167,96	168,91	137,94	138,88	107,57	101.57
Carton	28,86	22,40	22,59	24,10	21,94	27.98
Déchets Ménagers Spéciaux	10,61	6,75	7,61	13,99	27,04	26.77
Bidons vides	2,18	1,64	5,57	0,42	0	1.58
Petit Electroménager					3,36	22.82
Gros Electroménager					17,14	0
TOTAL	1 966,67	2 181,9	2 193,05	2 424,44	1 875,77	1 868.03

Evolution des tonnages de 2001 à 2007



Tonnages collectés mensuellement en 2007 (par catégories de déchets)



DECHETTERIE DE MOYEUVRE-GRANDE

Situation

Cette déchetterie est implantée sur un nouveau site aménagé à la périphérie du parc d'activités communautaire «Deux Rivières » (Rue de l'Avenir).

Réalisée sur une plate-forme aménagée et clôturée, son fonctionnement est assuré par la Société BARISIEN dans le cadre d'un marché passé après appel d'offres lancé par la Communauté de Communes.

Equipement

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION	
Bennes de 30m³	7	2	pour les déchets verts
		2	Tout venant
		1	pour la ferraille
		1	pour les cartons (benne couverte)
		1	pour les pneumatiques
Benne de 15 m³	2	pour les D3E (déchets des équipements électriques et électroniques)	
Benne de 9m³	2	pour les gravats	
Benne ECO-DEI de 15m³	1	pour les emballages souillés	
Benne ECO-DEI de 5m³	1	pour les pots de peinture vides	
Borne	1	pour l'huile de vidange	
Fûts	Plusieurs	pour récupération de l'huile végétale des piles	

Fonctionnement

L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée, suivant les horaires ci-dessous :

	HIVER	ETE
	Du 1 ^{er} Octobre 2006 au 25 Mars 2007	Du 26 Mars 2007 au 28 Octobre 2007
LUNDI	9H30 - 12H00	9H30 - 12H00
MARDI	9H30 - 12H00 14H00 - 16H00	9H30-12H00 14H00 - 18H00
MERCREDI	14H00 - 16H00	9H30-12H00 14H00 - 16H00
JEUDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
VENDREDI	9H30-12H00 14H00-16H00	14H00-18H00
SAMEDI	9H30-12H00 14H00-16H00	9H30-12H00 14H00-18H00

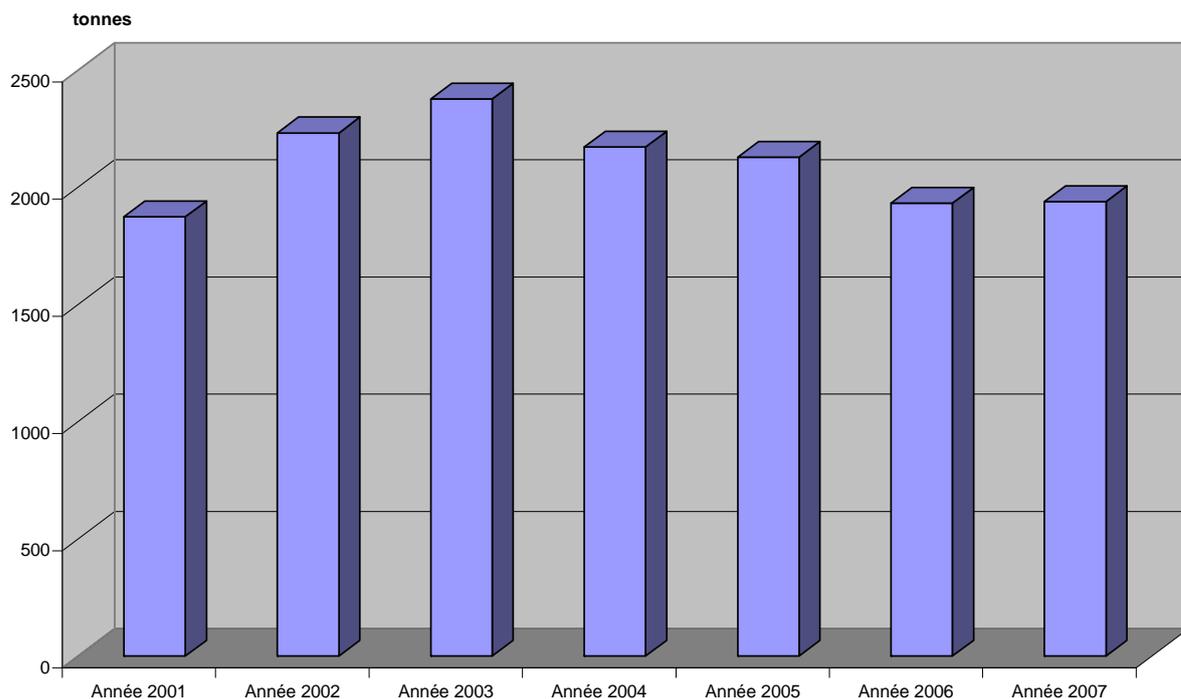
L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement, sont assurés par un employé du prestataire de service.

Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

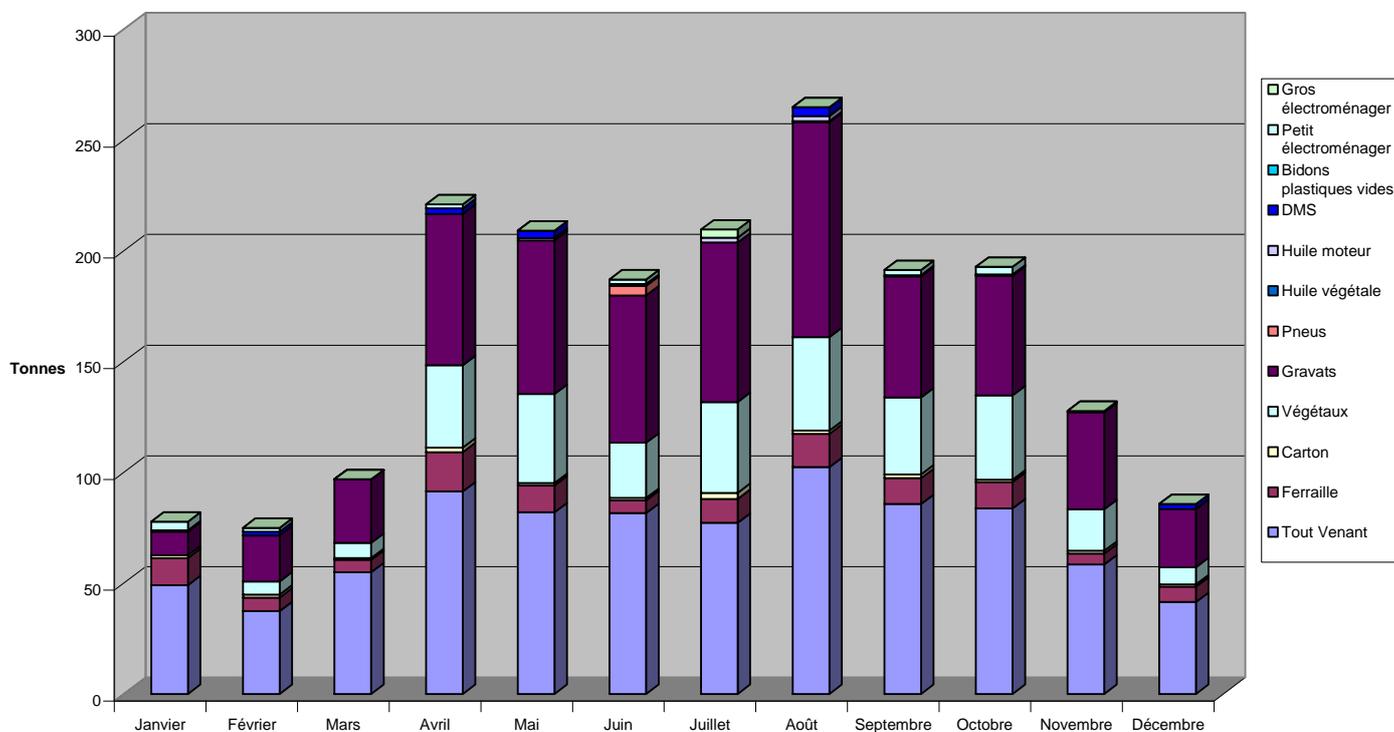
Tonnages collectés

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés						
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Tout Venant	855.99	1 057.40	1 029.83	931.95	975,6	988,52	845.41
Végétaux	219.55	248.86	284.25	285.30	247,6	290,8	297.52
Gravats	568.70	645.12	808.37	745.45	702	476,85	611.98
Huile moteur		9.94	5.44	3.96	2,72	1,26	5.62
Huile végétale		0.82	1.04	1.34	3,14	1,39	0.4
Pneus	4.32	10.92	15.22	9.30	7,98	0	4.3
Ferraille	208.96	226.66	207.15	167.38	160,41	129,72	121.08
Carton	17.20	21.76	18.20	20.14	17,72	15,05	16.67
Déchets Ménagers Spéciaux		10.47	8.10	5.56	7,72	24,49	17.17
Bidons vides				1.16	3,16	0	0
Petit Electroménager						0	15.13
Gros Electroménager						3,54	3.64
TOTAL	1 874.72	2 231.95	2 377.60	2 171.53	2128,05	1931,62	1 938.92

Evolution des tonnages de 2001 à 2007



Tonnages collectés mensuellement en 2007 (par catégories de déchets)



Equipement

Cette déchèterie a été réalisée sur une plate-forme équipée de 9 quais surélevés avec piste périphérique en macadam : 8 quais et le 9^{ème} en réserve pour recevoir des bennes de 30m³.

Elle dispose par ailleurs d'un local gardien avec douche et WC ainsi qu'un local à DMS (Déchets ménagers spéciaux) d'une surface d'environ 12m² par local.

DECHETTERIE DE SAINTE MARIE AUX CHENES

Situation

Cette déchèterie est implantée sur le site de la zone industrielle « IDA » à l'entrée de Sainte Marie aux Chênes, Rue Antoine MENARD.

Equipement

DESCRIPTION	NOMBRE	DESTINATION	
Benues de 30m ³	7	2	pour les déchets verts
		2	Tout venant
		1	pour la ferraille
		1	pour les cartons (benne couverte)
		1	pour les pneumatiques
Benue de 15 m ³	2	1	pour les D3E (déchets des équipements électriques et électroniques)
		1	pour les emballages souillés
Benue de 9m ³	2	pour les gravats	
Benue ECO-DEI de 15m ³	1	pour les emballages souillés	
Benue ECO-DEI de 5m ³	1	pour les pots de peinture vides	
Conteneur	1	pour l'huile de vidange avec bac récupérateur pour bidons vides	
Fûts	Plusieurs	pour récupération de l'huile végétale des piles	

Cette déchèterie dispose par ailleurs d'un local DMS (déchets ménagers spéciaux).

Fonctionnement

L'ouverture de cette déchèterie s'est effectuée selon les horaires suivants :

	HIVER	ETE
	Du 1 ^{er} Octobre 2006 au 25 Mars 2007	Du 26 Mars 2007 au 28 Octobre 2007
LUNDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
MARDI	14H00 - 16H00	14H00-18H00
MERCREDI	9H30-12H00	9H30-12H00
JEUDI	9H30-12H00 14H00 - 16H00	9H30-12H00 14H00 - 18H00
VENDREDI	9H30-12H00 14H00-16H00	9H30-12H00 14H00 - 18H00
SAMEDI	9H30-12H00 14H00-16H00	9H30-12H00 14H00 - 18H00

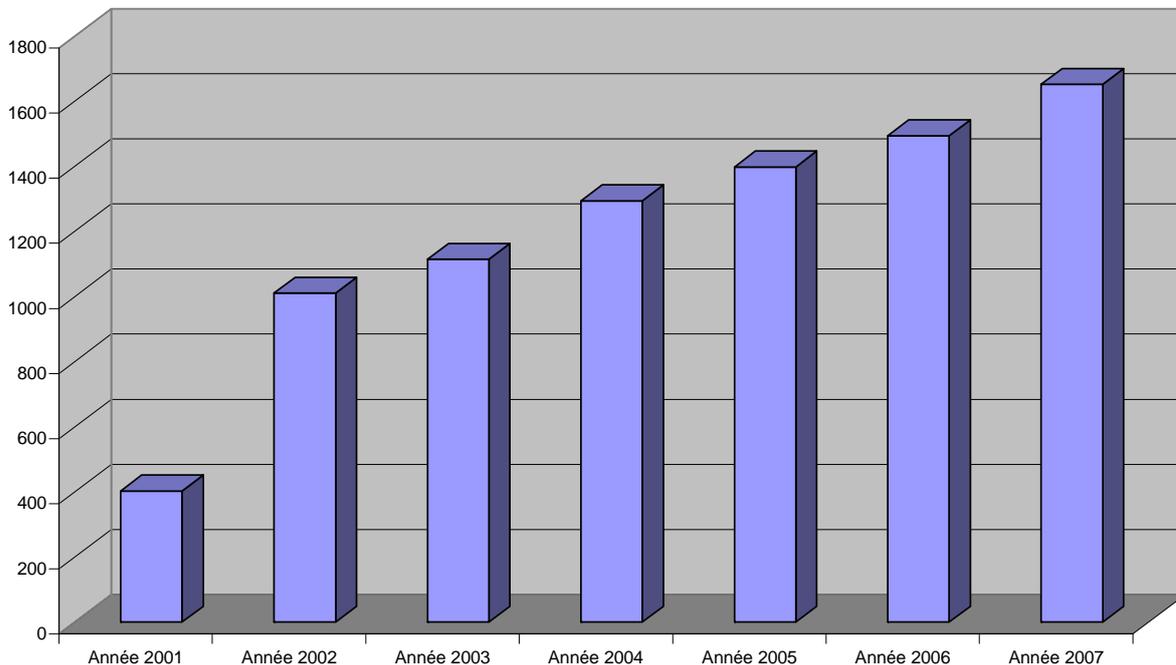
L'accueil, le renseignement, le conseil, le fonctionnement, sont assurés par un employé du prestataire de service.

Pendant son temps de présence, cet agent assure le fonctionnement, le gardiennage, et l'entretien général de la déchèterie, et en particulier le vidage des bennes et conteneurs par appel téléphonique au prestataire, dès qu'il le juge utile.

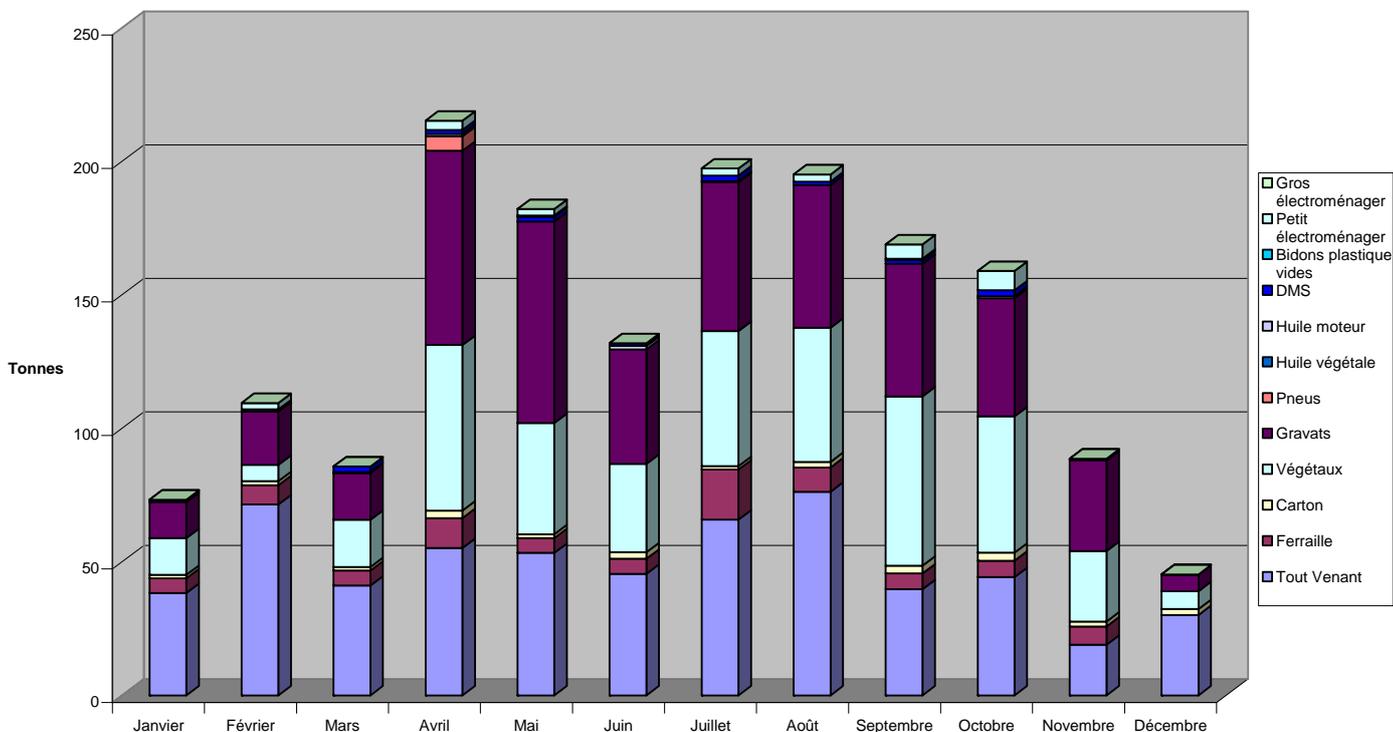
Tonnages collectés

Type de Déchets collectés	Tonnages collectés						
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Tout Venant	179,24	398,41	500,19	468,86	531,29	637,75	580.30
Végétaux	78,54	279,85	242,90	328,70	333,3	378,1	422.65
Gravats	145,28	252,97	309,28	404,91	411,34	360,05	482.70
Huile moteur			1,20	3,33	4,86	3,96	2.97
Huile végétale					0,63	0,4	1.03
Pneus					4,6	0	5.4
Ferraille		79,65	55,47	69,04	81,27	76,87	87.42
Carton				9,62	17,01	16,78	24.15
Déchets Ménagers Spéciaux			4,66	6,60	12,32	11,6	15.11
Bidons vides			0,70	3,11	1,64	0	1.02
Petit Electroménager						0,46	26.30
Gros Electroménager						3.10	0
TOTAL	403.06	1 010.88	1 114.40	1 294.17	1 398.26	1 494.07	1 667.16

tonnes **Evolution des tonnages de 2001 à 2007**



**Tonnages collectés mensuellement en 2007
(par catégories de déchets)**

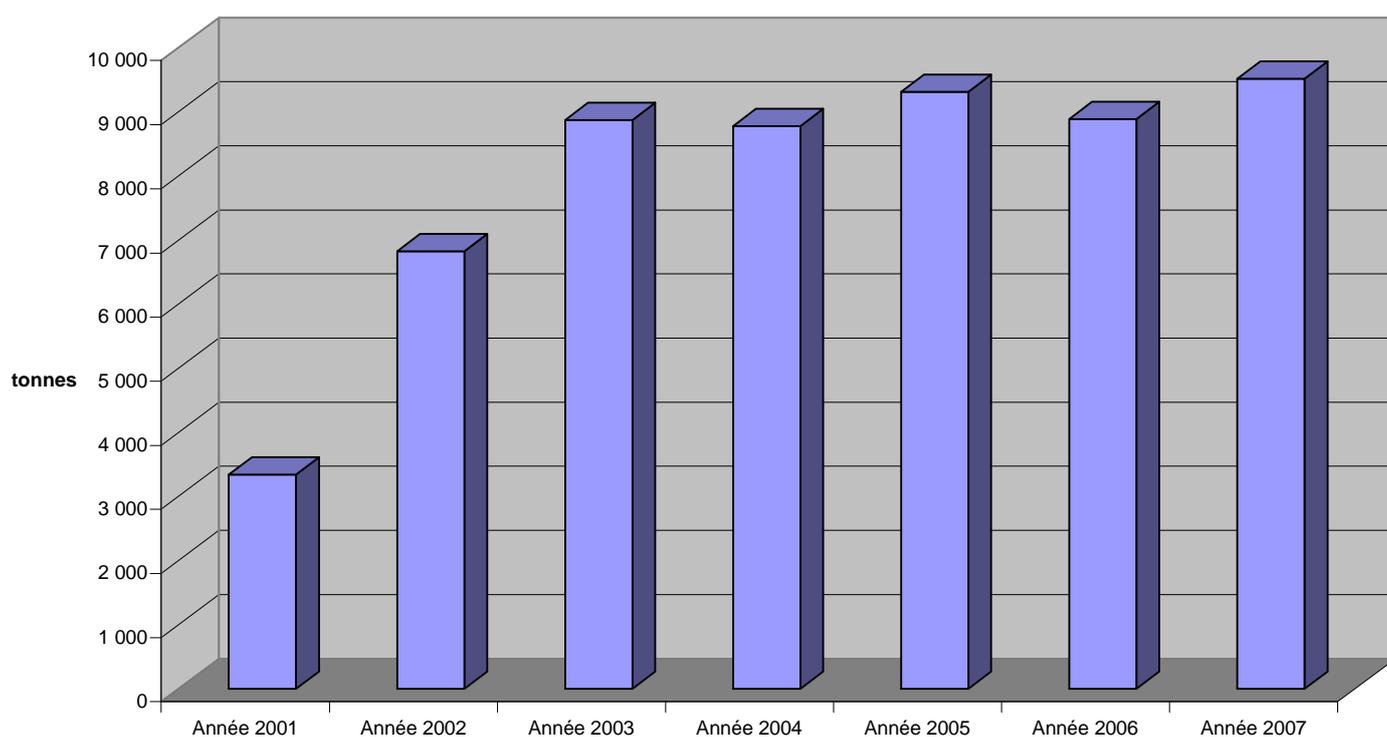


Evolution des tonnages collectés sur l'ensemble des déchèteries communautaires

2001 - 2007

Année	Tonnages
2001	3 343
2002	6 826
2003	8 873
2004	8 780
2005	9 311
2006	8 888
2007	9 517

Evolution des tonnages de 2001 à 2007



Les Points d'apport volontaire

Des points d'apport volontaire sont répartis sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ils sont destinés à recueillir essentiellement le papier et le verre et, pour certaines communes, les emballages ménagers.

Ils sont répartis comme suit:

COMMUNES	VERRE	PAPIER	EMBALLAGES
AMNEVILLE	22	8	3
BRONVAUX	1	1	0
CLOUANGE	8	7	7
MARANGE-SILVANGE	9	12	0
MONTOIS-LA-MONTAGNE	7	6	0
MOYEUVRE-GRANDE	13	9	5
MOVEUVRE-PETITE	2	2	1
PIERREVILLERS	3	3	0
ROMBAS	21	12	12
RONCOURT	3	2	0
ROSSELANGE	7	4	1
SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	6	7	0
VITRY-SUR-ORNE	2	2	2
TOTAL	104	75	31

Et ont permis de collecter les tonnages suivants :

Année	Verre	J.R.M.	Emballages	Tonnage total	Ratio kg/an/hab
2007	400 69	367.18	45.36	813.33	15.40
2006	383.78	343,76	38,74	766,28	14,52
2005	421.57	362,04	34,56	818,17	15.50
2004	486.30	400.34	31.54	918.18	17.39

Les Bennes à Déchets verts

Une opération « Test » de collecte des déchets verts avait été mise en place en 2003.

Compte tenu du résultat positif de cette expérience, il a été décidé de l'étendre à l'ensemble du territoire communautaire en 2004.

Cette expérience a été reconduite en 2005, et vingt bennes ont été mises en place sur le territoire des communes qui en ont fait la demande.

En 2006 le nombre de ces bennes a été ramené à dix.

En 2007, le nombre de ces bennes reste inchangé et se répartit comme suit sur les différentes communes :

 AMNEVILLE	4 en rotation sur différents emplacements
 CLOUANGE	1
 MOYEUVRE PETITE	1
 PIERREVILLERS	1
 RONCOURT	1
 ROSSELANGE	2 en rotation sur différents emplacements

Tonnages et coûts

		MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	TOTAL
Tonnage (tonnes)	2007	44.25	55.58	67.74	87.38	53.48	62.72	371.15
	2006	67,95	88,65	49,65	69,10	81,60	42,25	399,20
	2005	136,95	117,40	107,46	105,66	113,05	59,70	640,22
	2004	87,48	92,60	76,45	133,85	120,10	69,10	579,58
Coût € TTC	2007	11 879 €	12 184 €	15 230 €	12 184 €	12 184 €	9 318 €	72 799 €
	2006	11 421 €	11 421 €	13 991 €	11 421 €	11 136 €	5 425 €	64 817 €
	2005	27 226 €	21 781 €	27 226 €	21 781 €	21 781 €	10 891 €	130 687 €
	2004	18 610 €	25 331 €	(20 161 €)	24 814 €	20 420 €	10 339 €	119 674 €
Nombre de bennes	2007	39	40	50	40	40	30	239
	2006	40	40	49	4	39	19	227
	2005	100	80	100	80	80	40	480
	2004	72	98	78	96	79	40	463

1.2 Le Traitement des déchets

Les déchets collectés sur l'ensemble du territoire communautaire sont traités depuis le 1^{er} Novembre 2006 au centre de valorisation des déchets de METZ par la Régie HAGANIS, qui a été retenu à la suite du nouvel appel d'offre qui a été lancé courant 2006.

Les produits issus de la collecte sélective sont acheminés vers le centre de tri LORVAL à FAMECK.

Le traitement des déchets verts est effectué, pour partie, par la Société SITA à METZERVTSSE et pour une autre partie, au centre de compostage de Barisien à CONFLANS LABRY.

2 Les Indicateurs financiers

2.1 Les Dépenses

Le montant annuel global des dépenses du service s'élève, pour l'année 2007 à 5 087 692.14 €

Ce montant comprend :

- le coût de la collecte et du traitement pour les 13 communes (3 909 961.41 €),
- le coût du fonctionnement des déchèteries (1 104 931.44 €),
- la mise en place de 10 bennes pour la collecte des déchets verts dans les communes qui le souhaitent (72 799.29 €).

Le coût de la collecte et du traitement

Le coût de la collecte

Il est calculé sur les bases suivantes (€/HT/tonne)

	Jusqu'au 31/10/2007	A partir du 01/11/2007
Pour les ordures ménagères	55,09 (50,08*+5,01**)	56.99 (51.81*+5,18**)
Pour les objets encombrants	93,45 (88,44*+5,01 **)	96.67 (91.49*+5,18**)
Pour les emballages ménagers et les journaux	308,93	319.56

* Révision des prix au 01/11/07

** Plus-value Transport (distance entre 10 km et 20 km jusqu'au centre de traitement)

Le coût du traitement

Il est calculé sur les bases suivantes pour 2007 : 83.40 €/HT la tonne.

A ces coûts de collecte et de traitement, se rajoute le coût de prestations diverses telles que la collecte et le traitement des encombrants.

Le **coût global** de la **collecte**, du **traitement** et des **prestations diverses** s'est élevé, en 2007, à 2 386 593,95 €

Le coût de la collecte sélective

Il est calculé sur les bases suivantes :

		Jusqu'au 31/10/2007	A partir du 01/11/2007
Collecte		308.95 €HT/Tonne	319.56 €HT/Tonne
Tri		49.04 (prix moyen pondéré)	49.08 (prix moyen pondéré)
Collecte en apport volontaire	Verre	102.05 €HT/Tonne	105.56 €HT/Tonne
	Journaux	106.24 €HT/Tonne	109.89 €HT/Tonne
	Emballages	819.02 €HT/Tonne	847.20 €HT/Tonne

Le **coût global** de la **collecte** et du **tri** s'est élevé en 2007 à 1 523 367.46 €

Le coût du fonctionnement des déchèteries

Ce coût a été calculé sur la base des prix suivants

		Déchèteries de Marange-Silvange, Moyeuve-Grande et Sainte Marie aux Chênes		Déchèterie d'Annéville - Moulin Neuf				
		Jusqu'au 31.10.2007	A partir du 01.11.2007	Jusqu'au 31.10.2007	A partir du 01.11.2007			
Gestion complète	20 h/semaine	3 639.88 €/mois		4 138.67 €/mois				
	30 h/semaine	4 121.47 €/mois		5 137.33 €/mois				
Enlèvement, transport et traitement des déchets non recyclables (prix à la tonne)	Tout venant Benne 33m ³	93.52	93.56*	96.08	110.5	111.10*	114.14	
	Pots, bidons vides de peinture, huile, solvant	966.8	967.55*	995.76	917.37	918.37*	945.22	
Enlèvement, transport et traitement des déchets recyclables (prix à la tonne)	Ferrailles Benne 33m ³	24.74		25.45	17.68		18.20	
	Pneumatiques	0		0	161.67		166.43	
	Cartons	139.75		143.86	51.64		53.16	
	Produits végétaux Benne 33m ³	76.32		78.57	86.76		89.32	
	Gravats Benne 10 m ³	17.20		17.71	14.80		15.24	
	D3E	Petit électroménager	429.99		442.66	342.92		353.02
		Gros électroménager	538.57		554.43	412.79		424.95
	Huiles de vidange	0		0	0		0	
	Huiles végétales (2001)	851.22		876.3	224.67		231.29	
	DMS acides, bases	1 020.54	1 021.29*	1 051.09	2 800.32	2 801.13*	2 883.65	
	Solvants chlorés et non chlorés	1 379.59	1 380.34*	1 420.71	2 027.41	2 028.22*	2 087.97	
	Peinture, vernis, colles	1 545.14	1 545.29*	1 591.14	1 352.32	1 353.13*	1 393.00	
	Cosmétiques, Emballages souillés	4 174.54	4 175.29*	4 298.00	2 800.32	2 801.13*	2 883.65	
	Radiographie	1 289.29	1 290.04*	1 327.75	1 127.65	1 128.46*	1 161.71	
	Batteries de voiture avec acide	326.11	326.86*	336.20	340.77	341.57*	351.64	
Piles	0	0*	0	3 011.02	3 011.83*	3 100.56		
Tubes fluorescents	2 916.81	2 917.56*	3 003.22	3081.97	3 082.77*	3 173.6		

* : A partir du 01/07/2007 – TGAP = 8.10 €/tonne et DMS TGAP = 9.9 €/tonne

Coût global de fonctionnement des déchèteries pour l'année 2007:

	2004	2005	2006	2007
Déchèterie d'Annéville-Moulin Neuf	265 678 €	301 828 €	380 250 €	469 783.93
Déchèterie de Marange Silvange	171 050 €	195 042 €	208 772 €	225 974.96
Déchèterie de Moyeuvre-Grande	169 408 €	184 660 €	213 189 €	213624.74
Déchèterie de Sainte Maire aux Chênes	97 657 €	128 151 €	169 196 €	195 547.81
TOTAL	703 793 €	809 681 €	969 407 €	1 104 931.44

2.2. Les Recettes

Le montant global des recettes pour l'année 2007 s'élève à 4 525 325.22 €

Elles proviennent :

- ✚ du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, pour 3 828 792.00 €
- ✚ des produits de gestion courante et valorisation de matériaux des déchèteries et de la collecte sélective, pour 2 79 884.99 €
- ✚ des subventions et soutien d'éco emballages, pour 408 458.23 €
- ✚ vente de tickets «Accueil des professionnels » sur la déchèterie d'Annéville Moulin Neuf pour 8 190€(7 500 €+ 690€de perte de carte)

<u>Equilibre financier du service</u>	
Recettes	4 525 325.22 €
Dépenses	5 087 692.14 €
Soit un déficit de	562 366.92 €

Ce déficit a été pris en charge par le budget général de la Communauté de communes.

